





76260
76260
CONTINUATION

DE

LA LOI
DE LA VILLE
DE LILLE,

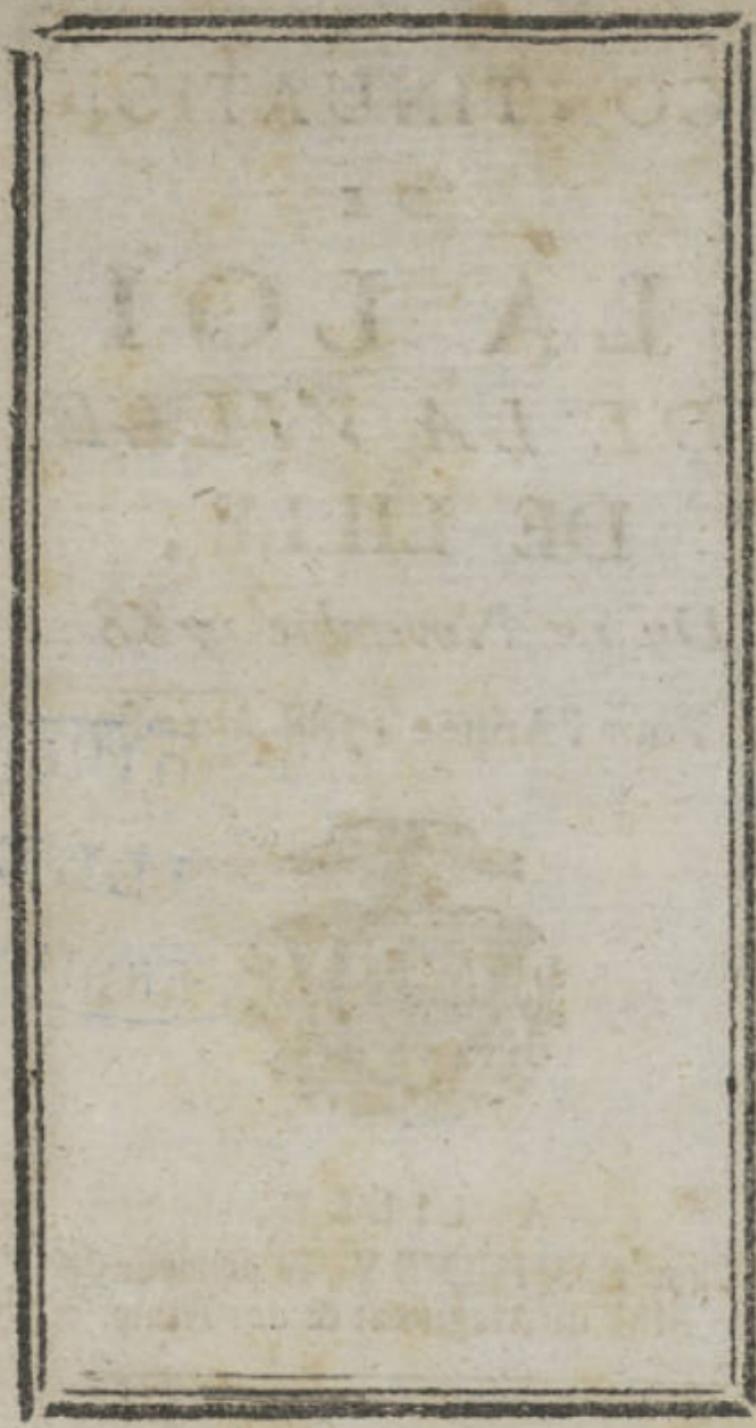
Du 2.^e Novembre 1788,

Pour l'Année 1788-à-1789.



A LILLE,

Chez E. J. HENRY, Imprimeur de
MM. du Magistrat & des Etats.





PROCÈS-VERBAL

DE

LA CONTINUATION

DE LA LOI

DE LA VILLE DE LILLE,

*Du 1.^{er} Novembre 1788, pour l'année
1788-à-1789.*

R E W A R T.

M. Jacques-François Denis,
Ecuyer, Sr. du Péage, *rue
des Chanoines.*

M A Y E U R.

M. Louis - Jean-Baptiste - Joseph Huvino, Ecuyer, Sgr. de Bourghelles, de Cagnicourt, *rue de la Barre.*

E C H E V I N S.

MM. A U M I T M O S A L

Alexis - Joseph de Fourmetaux, Ecuyer, Sr. d'Hangrin, *rue de la Barre.*

Josse-Ghislain-Joseph Vanderveken, *rue du Vieux-Faubourg.*

Messire Jean Danglars, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, *rue Royale.*

Charles-François-Joseph Libert, Ecuyer, Sr. de Beaumont, *rue Royale.*

Ignace-Albert-Joseph Cardon,

Ecuyer, Sr. du Broncquart,
rue des trois Anguilles.

Charles-Joseph-Marie Leng-
lard, *vieux Marché aux*
Chevaux.

Joseph - Honoré - Guillaume
Brouffe, Sgr. de Blécourt,
Chevalier de l'Ordre Royal
& Militaire de St. Louis,
rue Royale.

Charles-Joseph de Savary, *rue*
Royale.

Messire Jacques - Guilbert
Depierre, Sr. du Petit-
Hallennes, Chevalier de
l'Ordre Royal & Militaire
de St. Louis, *rue des trois*
Anguilles.

Louis - Ernest de Berckem,
rue St. Pierre.

Denis O Doyer, Ecuyer,
Chevalier de l'Ordre Royal

& Militaire de St. Louis,
rue du Verd-Bois.

CONSEILLERS ET VOIR-
JURÉS.

MM.

Dominique - Louis Dehan,
Voir-Juré, *rue des Jardins.*

Barthélémi - François - Joseph
Lagache, Voir - Juré, *rue
d'Angleterre.*

Albert de Druetz, Sr. de
Schewel, Chevalier du
St. Empire & de l'Or-
dre Royal & Militaire de
St. Louis, Voir-Juré, *rue
Princesse.*

Louis-Joseph Empis, Voir-
Juré, *rue du Curé de St.
Etienne.*

Michel-Eugène-Joseph Aro-
nio, Ecuyer, Sr. de le
Vigne, *rue Royale.*

Arnould - Philippe - Joseph
Vandercruisse , Ecuyer ,
Sgr. Dewaziers, *rue Royale.*

Philippe-Jacques-Joseph de
Surmont , Ecuyer Sr. de
Bersée , Conseiller-Secré-
taire du Roi , Maison &
Couronne de France , *rue
de St. Pierre-neuve.*

Jacques-Jean-Baptiste-Joseph
Francquet , Sr. d'Hochet ,
rue des Coquelets.

Séraphin - Joseph Bonnier ,
Sr. de Levigne , *rue de
l'Abbaye de Los.*

François-Marie Waresquiel ,
Ecuyer , Sr. de Mégaland ,
rue Royale.

Henri-Joseph Poulle , Ecuyer ,
Sr. de Goffin , *rue des Car-
mes déchauffés.*

N.

PREUD'HOMMES.

MM.

Pierre-Désiré Beaufrier, *rue
des Jésuites.*

Pierre-Joseph Boucher, de la
Société Royale de Méde-
cine, *place des Bleuets.*

Philippe-Joseph Marracci, *rue
de la Grande-Chaussée.*

Louis-François-Joseph Bon-
nier, Sr. de Layens, Trésor-
rier de France honoraire au
Bureau des Finances, *rue
de Notre-Dame.*

Marie-Ignace-Joseph Godts-
chalck, Ecuyer, Sgr. de
Bayseux, Conseiller - Se-
crétaire du Roi, Maison
& Couronne de France,
rue des Buisses.

André - Joseph Devicq ,

Ecuyer, Sr. de la Motte,
rue Dauphine.

Adrien-Joseph Baillon, *mar-*
ché aux Poulets.

Jean - Baptiste - Marie Van-
zeller, Ecuyer, Sgr. d'Ol-
nois, Marquain, &c. *rue*
Françoise.

GARD'ORPHÈNES.

Couvreur, Avocat & Notaire,
rue des Jésuites.

Scrive, Avocat, *rue des Jé-*
suites.

Dumortier, marchand Li-
braire, *Croix de St.*
Etienne.

Fauvel de Piquenne, Avocat,
rue des Trois Mollettes.

Cuvelier, Avocat, *rue de Fi-*
ves.

APPAISEURS.

Liévin - François Leroy , *rue
des Tanneurs.*

N.....

Leronge , *au marché aux Fleurs.*

Cambier , *rue de la grande-
Chaussée.*

Lefebvre , *rue Coquerez.*



OFFICIERS
DU BUREAU,
SEMAINIERS
Pendant l'Année 1789.

*Pour la semaine commençant le
1.^{er} Janvier.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol, Ecuyer, Sgr. de
Wasquehal, de Gimbri,
&c. Conseiller des Etats,
premier Conseiller - Pen-
sionnaire de la Ville, *place
de Rihour.*

M. du Chasteau, Sr. de Wil-
lermont, Procureur du
Roi, Syndic de la Ville,
rue des Malades.

*La semaine commençant le 5
Janvier.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre, Ecuyer, Sr. des
Ourfins, Conseiller-Pen-
sionnaire de la Ville, *rue
des Tours.*

M. Leroy, Licencié ès Loix,
Greffier civil, *rue des Jésui-
tes.*

*La semaine commençant le 12
Janvier.*

MM. les six premeirs Echevins,
M. Demasur, Conseiller-Pen-
sionnaire de la Ville, *rue
de la Barre.*

M. Duquesne, Sr. de Surparcq,
Licencié ès Loix, Greffier
Criminel, *rue de la Barre.*

*La semaine commençant le 19
Janvier.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 26
Janvier.*

MM. les six premiers Echevins.
M. de Madre des Ourfins.
M. Leroy.

*La semaine commençant le 2
Février.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 9
Février.*

MM. les six premiers Echevins,
M. L'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 16
Février.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 23
Février.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur ,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 2
Mars.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri ,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 9
Mars.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Ourfins ,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 16
Mars.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 23
Mars.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 30
Mars.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 6
Avril.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 13
Avril.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 20
Avril.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 27
Avril.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 4
Mai.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 11
Mai.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 18
Mai. 4*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 25
Mai.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 1.^{er}
Juin.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 8
Juin.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 15
Juin.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Grimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 22
Juin.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 29
Juin.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 6
Juillet.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 13
Juillet.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 20
Juillet.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 27
Juillet.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 3
Août.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 10
Août.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 17
Août.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Grimbril,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 24
Août.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 31
Août.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 7
Septembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Grimbré,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 14
Septembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 21
Septembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 28
Septembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 5
Octobre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Oursins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 12
Octobre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 19
Octobre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 26
Octobre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 2
Novembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 9
Novembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Grimbril,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 16
Novembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 23
Novembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. Demasur ,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 30
Novembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri ,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 7
Décembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. de Madre des Oursins ,
M. Leroy.

*La semaine commençant le 14
Décembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. Demasur ,
M. Duquesne de Surparcq.

*La semaine commençant le 21
Décembre.*

MM. les six derniers Echevins,
M. l'Espagnol de Gimbri,
M. du Chasteau de Willermont.

*La semaine commençant le 28
Décembre.*

MM. les six premiers Echevins,
M. de Madre des Ourfins,
M. Leroy.





COMMISSIONS

*De MM. du MAGISTRAT
de la ville de Lille, pour
l'année commencée à la Toussaint 1788.*

*Commissaires aux Feux de
Mêchef.*

MM.

Denis du Péage,
O Doyer,
Depierre,
De Berckem,
Libert de Beaumont,
Vandercruisse-Dewaziers.

*Aux Cerquemanages, Bois
& Charbons.*

MM.

Danglars,
Libert de Beaumont.

Au Net des Vins.

MM.

Cardon du Broncquart,
Lenglart,

Aux Essais des Pains.

MM.

Cardon du Broncquart,
Lenglart,
Dehan,
Lagache,
Beaussier,
Boucher.

Au Lieu de Santé.

MM.

De Berckem,
O Doyer,

Aux Fours & Cheminées.

MM.

Depierre,
De Berckem.

Aux Visites des Seaux.

MM.

De Bourghelles,

O Doyer.

*Au Siège des Saïetteurs-Bour-
geteurs-Tisserands.*

MM.

Beaussier,

Empis,

Marracci,

Bonnier de Layens,

Godtschalck,

Vandercruisse Dewaziers.

*A la Halle ou Perche aux
Draps.*

MM.

Beaussier,

Devicq.

Au Siège de la Teinture.

MM.

Boucher,
Francquet.

Aux Rivages.

MM.

Cardon du Broncquart,
Lenglart.

*Aux Brouetteurs au Poids &
Porteurs de Bière.*

MM.

Brousse de Blécourt,
De Savary.

Aux Echelles & Crochets.

MM.

Depierre,
De Berckem.

Aux Visitations de Procès.

MM.

De Bourghelles,

Vander-veken,
Cardon du Broncquart,
De Savary,
Depierre,
De Druetz,
Empis.

Aux Caves.

MM.

L'bert de Beaumont,
Cardon du Broncquart.

Aux Logemens.

MM.

Vander-veken,
Danglars.

*Aux Processions, Marchés,
franches-Foires & aux Por-
teurs au Sac.*

MM.

De Savary,
O Doyer.

*Au Bureau des Marchands, &
aux Corps des Filteurs &
des Frippiers.*

MM.

De Savary,
O Doyer.

Au Nettoiemment des Rues.

MM.

Denis du Péage, pour la Pa-
roisse de St. Pierre.

Brouffe de Blécourt, pour la
Paroisse de Ste. Catherine.

O Doyer, pour la Paroisse de
St. Etienne.

Dehau, pour la Paroisse de
la Madeleine.

De Surmont, pour la Paroisse
de St. André.

Bonnier de Layens, pour la
Paroisse de St. Maurice.

Devicq , pour la Paroisse
de St. Sauveur.

Aux Foires aux Chevaux.

MM.

Brouffe de Blécourt ,

O Doyer.

Aux Plantis.

MM.

De Savary ,

O Doyer.

Aux Ouvrages.

MM.

Denis du Péage , aux pavés &
aux ouvrages extraordinai-
res.

De Bourghelles , pour l'Hôtel-
de-Ville , le Corps-de-Garde ,
la grande Boucherie & la
Bourse.

Libert de Beaumont , pour
les Casernes de St. André
& la Porte du même nom.

Lenglart, pour la Porte de la
Barre & celle de Notre-Dame.

Vandercruisse - Dewaziers,
pour les Casernes de la Ma-
deleine & la Porte du même
nom.

Aronio, pour les Casernes de
St. Maurice Infanterie, la
Porte du même nom, & pour
le Cimetière Commun.

Godtschalck, pour les Caser-
nes de St. Maurice Cavale-
rie & la Porte de Fives.

Baillon, pour les Casernes des
Malades & la Porte du même
nom.

A la Chambre de Commerce.

MM.

Brouffe de Blécourt,

De Savary,

Francquet,

Boucher,
Marracci.

Au Collège de Médecine.

MM.

Brouffe de Blécourt,
Depierre.

Au Siège des Apothicaires.

MM.

Vander-veken,
Cardon du Broncqart,

Au Minck du Poisson.

MM.

Vander-veken,
O Doyer.

Aux Munitions & Artilleries.

MM.

De Druez,
Danglars.

A la Trésorerie & au Poinçon.

MM.

De Bourghelles,
De Fourmestaux d'Hangrin.

Vander-veken,
Danglars.

Aux Ameublemens.

MM.

De Druetz,
Beauffier.

Au Contrôle des Finances.

MM.

De Bourghelles,
Dehau,
Beauffier.

*A la Chambre Syndicale de la
Librairie & Imprimerie.*

MM.

De Savary,
O Doyer.

*A l'Académie de Peinture & de
Sculpture, & aux Ecoles de
Dessin, d'Architecture & de
Mathématiques.*

MM.

Denis du Péage,

De Bourghelles,
Libert de Beaumont,
Lenglart,
L'Espagnol de Gimbri,
De Madre des Oursins,
Du Chasteau de Willermont.

Aux Prisons & Maisons Fortes.

MM.

De Bourghelles,
O Doyer.

*Aux Ventes de Meubles &
Effets.*

MM.

De Berkem,
O Doyer.

*A la Police des Leçons de
Botanique.*

MM.

De Beaumont,
Lenglart.

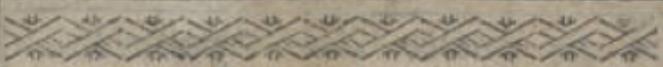
de MM. les Magistrats. xxxvi]

A la police des Spectacles.

MM.

Denis du Péage, Rewart,
Danglars,
De Blécourt,
Depierre,
O Doyer,
De Druetz,
De Goffin.





COMMISSAIRES
DES QUARTIERS

De la ville de Lille.

PAROISSE DE S. ÉTIENNE.

I.^{er} Quartier.

M. Baillon, Commissaire pour la place de l'Hôtel-de-Ville, la place de Rihour, le contour de la Gouvernance, les grande & petite Places, le contour de Saint Etienne depuis le grand Portail jusques & compris l'entrée du Cimetière, les rues des trois Couronnes, du Petit-Paon, des Sept - Agaches,

des Manneliers & des Malades.

II.

M. *de Savary*, pour la rue Basse, la rue Esquermoise, la rue des Poissonceaux, la place de l'Arbalète, les rues des Jésuites, du Nouveau-Siècle, de Saint Etienne & du Papegay, le marché au Verjus, & les rues de Tenremonde & de la Nef.

III.

M. *Maracci*, pour les rues de la Grande-Chaussée & des Cabochus, la place du Lion d'or, la cour du Heaume, les rues de Saint Jacques & de la Guiterne, la place de Saint Martin jusqu'à Notre-Dame d'Assistance, les rues de Saint Pierre & des Dominicains,

le pont de Roubaix, la cour Gillefon, & les rues des Prêtres & du Curé.

IV.

M. *Libert de Beaumont*, pour la cour des Bons-Enfans, la rue des Halles, le marché aux Poulets, le marché aux Poissons, les rues de l'Eperon-Doré & des Douze-Apôtres, le marché au Fil de Lin, la Sotte-Rue, les rues de la Quenette, des Récollets & de Saint Maurice, le marché au Entes, les rues du Poids, de la Clef, des Oyers, des Sœurs-Noires, & la place des Patiniers: le tout Paroisse de Saint Etienne.

V.

M. *Empis*, pour la rue du Palais, la place des Jésuites, les rues des Fossés, de Notre-

Dame, des Molfonds & de la Comédie, les rues Neuve & de St. Nicolas.

PAROISSE DE ST. MAURICE.

VI.

M. *Beaussier*, pour les rues du Sec-Arembault, Detournée, des Tanneurs & de l'A B C, les rue & place de Notre-Dame, le marché aux Chevaux, les rue des Coquelets, du Plat, d'Amiens, & du Prez, les maisons faisant face au Rempart depuis la porte de Notre-Dame jusqu'à la hauteur de la rue de la Vignette dite des Hibernois, & les rues du Court-Debout & du Bleu-Mouton.

VII.

M. *Vander-veken*, pour les

rues du Molinel & des Malades, le Marché aux Lins, la rue du Noir-Moreau, la rue des Morts, le contour de St. Maurice, la rue du Priez, les Ponts de Comines, les rues du Dragon, de Ste. Anne, de St. Genois & du Fien d'Antoing.

VIII.

M. O Doyer, pour la place des Reignaux, les rues de St. Maurice, des Jardins & des Vieux-Hommes jusqu'aux ponts, la place de la porte de St. Maurice la rue de St. Hubert le Vieux-Faubourg, les Littes, les rues Sans-Pavé, du Lombart & à Fiens.

IX.

M. Francquet, pour la rue des Buiffes, les cours d'Enfer & d'Egypte, la rue de

l'Abbiette , le Vieux - Marché aux Moutons, la cour du Porcelet, les rues du Bourdeau , Mahieu-Mahieu , de Fives , des Augustins & de Ban-de-Wedde.

PAROISSE DE S. SAUVEUR.

X.

M. *De Surmont* , pour les rues de Fives, du Croquet, de Poids, du Curé, du Cimetière, toutes les cours qui ont accès auxdites rues, & le côté de la rue de St. Sauveur depuis la rue de Fives jusques & compris l'Hôpital de St. Sauveur.

XI.

M. *De Blécourt* , pour l'autre côté de la rue de St. Sauveur, la place du Réduit, les rues

des Sahuteaux, des Etaques, des Robleds, de Ban-de-Wedde, & toutes les cours qui ont accès auxdites rues.

XII.

M. *Lenglart*, pour les rues des Malades, de Malpart, du Bois, de la Vignette dite des Hibernois, & des Capucins, le contour de la Trinité, les rues de Saint Nicaise, du Molinel, du Plat, de St. Michel, du Rouge-Debout, & les maisons faisant face au Rempart.

PAROISSE DE SAINTE
CATHERINE.

XIII.

M. *Danglars*, pour les rues du Verd-Bois & de la Picquerie, la place de l'Arbalète, la

rue des Jésuites, les rues de l'Arc & de la Baignerie, le Rivage du Haut, les rues des Pucelles, de Saint Martin, de la Barre, de la Halloterie & des Bouchers, la cour du Mulet, la rue de l'Abbaye de Los & la place de Sainte Catherine.

XIV.

M. *Devicq*, pour les rues des Bonnes-Filles, d'Oudin, d'Angleterre, de Sainte Catherine, des Fossés-Neufs, & de l'Esplanade dite du gros-Gérard, les rues Royale, Françoisse & d'Anjou, la façade de l'Esplanade.

PAROISSE DE S. PIERRE.

XV.

M. *Depierre*, pour toutes

les rues & places de la Paroisse de Saint Pierre.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

XVI.

M. *Dehau*, pour les rues des Jardins, des Sœurs-Noires & de Saint Jacques jusqu'aux Ponts, la place des Bleuets, les rues des Anciens-Hommes, des Riches-Clares, de Courtray & Maugré, le Pont-à-Reines, la gauche de la rue de la Madeleine depuis la porte jusqu'au pont vis-à-vis les Moulins du Château, & les rues des Tours, du Mont de Piété, d'Ostende & de la Rapine.

XVII.

M. *Boucher*, pour l'autre partie de la rue de la Made-

leine depuis le coin de la place du Château, jusqu'à la porte de la Madeleine, ladite place du Château, les rues à Claques, de Saint Joseph, des Célestines, des Bonnes-Rappes, du Gar, des Carmes, de Saint François, du Bastion, des Bateliers, du Rivage & la façade du Quai depuis la place du Château jusqu'à la porte d'eau.

PAROISSE DE S. ANDRÉ.

XVIII.

M. De Berckem pour la rue derrière les Prisons, le-marché aux Chevaux, les rues d'Anjou, Dauphine, Princesse & de Saint André, depuis la rue de Saint Pierre jusqu'à la rivière, les rues du Quartier de Saint André, du

Guet, du Metz, & la façade
du Quai.

XIX.

M. Cardon du Broncquart,
pour la rue de Saint Pierre-
neuve, les rues d'Anjou,
Dauphine, Princesse & de
Saint André, depuis le coin
des rues Royale & de Saint
Pierre-neuve.

XX.

Et *M. de Druetz* pour la rue
Royale, la place de la porte
de Saint André, la rue de Ste.
Marie, & les rues de Saint An-
dré, Princesse & Dauphine,
depuis la rue Royale jusqu'à
l'Esplanade, la Citadelle &
la façade de l'Esplanade.

J. B. Bécourt, chargé de la direction des
Lanternes & de l'illumination des Rues
& Places de la Ville, *rue Princesse.*

Personnes attachées au Magistrat.

P. Grégoire Lambier, Récollet, Aumônier de la Ville.

Hubert, Conseiller, Medecin ordinaire du Roi, de la Ville de Lille & dépendances, *rue Saint Pierre.*

Prévôt, Chirurgien de la Ville, *au marché aux Entes.*

Leplus, Clerc des Ouvrages de la Ville, *rue du Verd-Bois.*

Charles-Louis-Joseph Delannoy, le jeune, Arpenteur & Expert-juré, *rue d'Angleterre.*

François-Joseph Rohart, Arpenteur & Expert-juré, *rue de Saint André.*

Mortelette, Arpenteur & Expert-juré, *rue des Buisses.*

Quique, Expert maître Ma-

1 *Personnes attachées au Magistrat.*

çon , Arpenteur & Expert-juré, *rue.....*

Paul-Pierre Comer, Arpenteur & Expert-juré des Ville & Châtellenie de Lille, *sur le Rivage de la Basse-Deûle.*

Vandevoorde , Traducteur-juré de Flamand en François , *rue du Bourdeau, près la Cour du Porcelet.*

Jean-Baptiste Gombert, Traducteur-juré, *rue du Nouveau-Siècle.*

Jean-Joseph Wiellieffe , Commis-juré au Greffe Criminel & Traducteur-juré de Flamand en François, *rue de la Grande-Chaussée.*

lix - Joseph Delonque , Contrôleur des étrangers, *vis-à-vis les Augustins.*



JOURS

*Que l'on tiendra Fête en Halle
dans l'Hôtel de la ville de
Lille, pendant l'année 1789.*

JANVIER.

- 2 **L** Endemain de la Cir-
concision,
3 Sainte Gèneviève,
12 Parjuré,
15 Le Nom de Jesus.

FÉVRIER.

- 1 Saint Eubert, Patron de
Saint Pierre,
23 Lundi gras,
24 Mardi gras.

MARS.

- 9 Franche foire des Che-
vaux.
19 Saint Joseph.

AVRIL.

- 3 Notre - Dame des sept
douleurs.
9 La Ste. Cène.
10 Mort de Notre-Seigneur.
11 Samedi Saint.
14 Mardi de Pâques.
25 St. Marc.

MAI.

- 1 Sts. Jacques & Philippe.
9 St. Nicolas.
18 Lundi Rogations.
19 Mardi Rogations.
20 Mercredi Rogations.

JUIN.

- 2 Mardi de la Pentecôte.
15 Lendemain de la Proceſſion.
18, Octave de la Fête-Dieu.
22 Foire franche des Chevaux.

JUILLET.

- 2 Visitation de Notre-Dame.
13 Patron de St. André.
16 Notre-Dame du Mont-Carmel.
22 Ste. Marie-Madeleine.

AOUT.

- 3 Invention de St. Etienne.
4 St. Dominique.
6 La Transfiguration de Notre-Seigneur.

- 10 St. Laurent.
24 St. Barthélémi.
25 St. Louis.

SEPTEMBRE.

- 7 Veille de la Nativité de
la Vierge:
14 Exaltation de la Ste.
Croix.
21 St. Mathieu.
22 St. Maurice.
29 St. Michel.

OCTOBRE.

- 1 St. Remi & St. Piat.
28 St. Simon & St. Jude.
31 Veille de la Touffaint.

NOVEMBRE.

- 2 Les Morts.
11 St. Martin.

- 21 Présentation de la Ste.
Vierge.
25 Ste. Catherine.
30 St. André.

DÉCEMBRE.

- 14 Franche Foire des Che-
vaux.
21 St. Thomas.
28 Les Sts. Innocens.
31 St. Sylvestre.





JOURS

*Que l'on tiendra Plaids en
l'Hôtel - de - Ville, pendant
l'Année 1789.*

JANVIER.

MArdi 13, Plaids d'Arrêt,
& jours que l'on appelle
les Masses des Huiffiers.

Lundi 19, Plaids d'Hesttal.

Lundi 26, Plaids d'Arrêt.

FÉVRIER.

Mardi 3, Plaids d'Hesttal.

Lundi 9, Plaids d'Arrêt.

Lundi 16, Plaids d'Hesttal.

Lundi 23, Plaids d'Arrêt.

MARS.

Lundi 2, Plaids d'Hesttal.

- Mardi 10, Plaid d'Arrêt.
Lundi 16, Plaid d'Hestel.
Lundi 23, Plaid d'Arrêt.
Lundi 30, Plaid d'Hestel.

AVRIL.

- Lundi 6, Plaid d'Arrêt, &
jour que l'on appelle les
Messes des Huiffiers.
Mardi 14, Plaid d'Hestel.
Lundi 20, Plaid d'Arrêt.
Lundi 27, Plaid d'Hestel.

MAI.

- Lundi 4, Plaid d'Arrêt.
Lundi 11, Plaid d'Hestel.
Lundi 18, Plaid d'Arrêt.
Lundi 25, Plaid d'Hestel.

JUIN.

- Mardi 2, Plaid d'Arrêt.
Mardi 9, Plaid d'Hestel.
Mardi 16, Plaid d'Arrêt.

Mardi 23, Plaids d'Hesttal.

Mardi 30, Plaids d'Arrêt.

JUILLET.

Lundi 6, Plaids d'Hesttal, &
jour que l'on appelle les
Messes des Huiffiers.

Mardi 14, Plaids d'Arrêt.

Lundi 20, Plaids d'Hesttal.

Lundi 27, Plaids d'Arrêt.

AOUT.

Lundi 3, Plaids d'Hesttal.

Mardi 11, Plaids d'Arrêt.

Lundi 17, Plaids d'Hesttal.

Lundi 24, Plaids d'Arrêt.

Lundi 31, Plaids d'Hesttal.

SEPTEMBRE.

Lundi 7, Plaids d'Arrêt.

Mardi 15, Plaids d'Hesttal.

Lundi 21, Plaids d'Arrêt.

Lundi 28, Plaids d'Hesttal.

OCTOBRE.

Lundi 5, Plaid d'Arrêt, &
jour que l'on appelle les
Messes des Huissiers.

Lundi 12, Plaid d'Hestel.

Lundi 19, Plaid d'Arrêt.

Lundi 26, Plaid d'Hestel.

NOVEMBRE.

Mardi 3, Plaid d'Arrêt.

Lundi 9, Plaid d'Hestel.

Lundi 16, Plaid d'Arrêt.

Lundi 23, Plaid d'Hestel.

DÉCEMBRE.

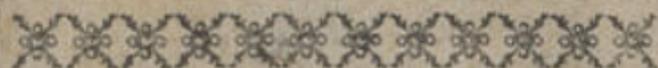
Mardi 1, Plaid d'Arrêt.

Lundi 7, Plaid d'Hestel.

Mardi 15, Plaid d'Arrêt.

Mardi 22, Plaid d'Hestel.

Jeudi 24, Plaid d'Hestel.



JOURS

*Que l'on tiendra Audience en
l'Hôtel - de - Ville, pendant
l'année 1789.*

JANVIER. | 19 Jeudi.
 | 26 Jeudi.

8 **J** Jeudi.

20 Mardi.

22 Jeudi.

27 Mardi.

29 Jeudi.

FÉVRIER.

5 Jeudi.

10 Mardi.

12 Jeudi.

17 Mardi.

MARS.

3 Mardi.

5 Jeudi.

12 Jeudi.

17 Mardi.

24 Mardi.

26 Jeudi.

31 Mardi.

AVRIL.

2 Jeudi.

7 Mardi.

16 Jeudi.
21 Mardi.
23 Jeudi.
28 Mardi.
30 Jeudi.

M AI.

5 Mardi.
7 Jeudi.
12 Mardi.
14 Jeudi.
26 Mardi.
28 Jeudi.

JUIN.

4 Jeudi.
8 Lundi.
25 Jeudi.

JUILLET.

7 Mardi.
10 Vendredi.

21 Mardi.
23 Jeudi.
28 Mardi.
30 Jeudi.

A O U T.

13 Jeudi.
18 Mardi.
20 Lundi.
27 Jeudi.

S E P T E M B R E.

10 Jeudi.
17 Jeudi.
24 Jeudi.

O C T O B R E.

6 Mardi.
8 Jeudi.
13 Mardi.
15 Jeudi.
20 Mardi.

22 Jeudi.	17 Mardi.
23 Vendredi.	19 Jeudi.
27 Mardi.	24 Mardi.
29 Jeudi.	26 Jeudi.

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

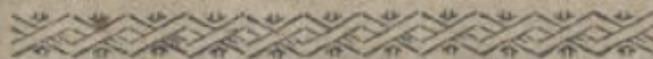
5 Jeudi.	10 Jeudi.
10 Mardi.	17 Jeudi.
12 Jeudi.	

NOTA. Entre la Noël & les Rois il n'y a point de Plaids.

Il est d'usage que le Lundi de la Trinité il y ait Audience.

Lorsqu'il est Fête en Halle le Lundi, les Plaids se remettent au Mardi, à moins qu'il soit aussi Fête en Halle le Mardi.

Les Déboutemens s'expédient tous les Mardis & Jedis de l'année, ou le lendemain, en cas de Fête, à l'exception de la quinzaine de Pâques, de huit jours à la Noël, & de dix jours à la Foire de Lille.



N O M S

*Et Demeures des Avocats qui
résident en la ville de Lille.*

MM.

LE Saffre, Avocat du Clergé &
de la Noblesse, Doyen, cloître
de Saint Pierre.

Carré, rue du Nouveau-Siècle.

Wartel, rue des Jésuites.

Cadran, Procureur du Roi à la Ma-
réchauffée, marché au Verjus.

Quecq, Conseiller au Bailliage, rue
des Fossés.

Delavallée, rue des Sœurs-Noires.

Six, Greffier de la Chambre Consu-
laire, rue des Jésuites.

De Garcia, rue de la Station.

Brefou, rue des Fossés.

Guillomet, rue de la Barre.

Saqueleu, rue du Lombard.

Marcotte, Conseiller au Bailliage.

à Comines.

Le Dien de Grandfort, *rue des Jésuites.*

Fiévet de Chaumont, Conseiller au Bailliage, *même rue.*

Sifflet du Mesnil, *rue Esquermoise.*

Fauvel du Piquenne, *rue des trois Mollettes.*

Couvreur, Gard'Orphènes, *rue des Jésuites.*

Louis-Marie-Joseph Duriez, *rue des Bonnes-Filles.*

Dubrulle, Conseiller au Bailliage, *rue des Urbanistes.*

Delattre, *rue Esquermoise.*

Lejosne de Lespierre, *rue de la Piquerie.*

Scrive, Gard'Orphènes, *rue des Jésuites.*

Destrées, *rue de l'Arc.*

Lagarde, *rue des Dominicains.*

Coufin, *rue des Jésuites.*

Dinet de Varelle, *rue de l'Abbaye de Los. Sta, vis-à-vis l'Eglise des Jésuites.*

Wuart de l'Espine, *rue de l'Abbiette.*

Le Boulanger, Ecuyer, Contrôleur
des Guerres de la troisieme Com-
pagnie des Gardes à cheval du Roi,
Sr. d'Oostrade, *coin des rues
d'Anjou & de Sainte Catherine.*

Leblanc, *marché au Verjus.*

Ricquet, *rue des Dominicains.*

Corbel, *rue des Récollets.*

Bara, *rue des Jésuites.*

Waymel, *rue Esquermoise.*

Danel, Conseiller à la Gouvernance,
rue des Cabochus.

Devinck, *rue des Tanneurs.*

Lys, *rue des Jésuites.*

Cuvelier, *rue de Fives.*

Wartel, fils, *rue des Jésuites.*

Hovine, *rue de la Barre.*

Lambert, *rue de Saint Pierre.*

Poutrain, *Hôtel de la Monnoie.*

Wartel, le cadet, *rue des Jésuites.*

Empis Despaing, *rue de l'Arc.*

Marion de la Meuverie, *vis-à-vis le
Refuge de l'Abbaye de Los.*

N O M S

*Et Demeures des Notaires de la
résidence de Lille.*

FRançois - Marie Derenty, Tabel-
lion, Garde-Note Royal des Vil-
le & Châtellenie de Lille, *rue de
Fives.*

Théodore-Joseph Becquart, Doyen,
place du Lion d'or.

Pierre-François Deffrennes, *rue du
Molinel.*

Thomas-Marc Widehen, *même rue.*

Pierre - François Ballenghien, Con-
trôleur des Dépens, *rue des Jé-
suites.*

Jean-Baptiste-Joseph Becquart, *sur le
Rivage de la Haute-Deûle.*

Bernardin - Joseph Desfrousseaux, *rue
des Jésuites.*

Jacques-François Dautel, *même rue.*

Alexandre - Antoine - Joseph Leroy ,
marché au Verjus.

Alexandre-François-Louis Debayser ,
rue des Jésuites.

André-Joseph Dupont ; *rue de Saint
André.*

Louis-Marie-Joseph Duriez , *rue des
Bonnes-Filles.*

Charles-Louis -Joseph Delannoy , *rue
d'Angleterre.*

Wattrelos , *rue de Notre-Dame.*

Lys , *rue des Jésuites.*

Amédée - André - Joseph Lesebvre ,
vis-à-vis l'Abreuvoir des Jésuites.

Jean - Baptiste - Joseph Cousin , *rue
Royale.*

Emmanuel - Joseph Théry , *rue de
Ban-de-Wedde.*

Antoine de Milly , *rue de l'Abbaye
de Los.*

Charles-Guy-Joseph Couvreur , *rue
des Jésuites.*

Pierre-Joseph Delannoy , *même rue.*

Hippolyte-Desiré - Philippe Lambert ,
rue des Fossés.

Michel-Ange - Joseph Doyen , *rue
de Nouveau-Siècle.*

Ifidore-Bruno-Joseph Boutrye , *rue de
la Station.*



NOMS

*Et Demeures des Procureurs de
la ville de Lille.*

Joseph - Marie - Placide Gossiau ,
Doyen , *rue des Fossés.*

Pierre - François Dreffrennes , *rue du
Molinel.*

Thomas - Marc Widehen , *même rue.*

Pierre - François Ballenghien , Con-
trôleur des Dépens , *rue des Jésuites.*

Jean-Baptiste - François Florquin , *rue
Saint Etienne.*

Bernardin - Joseph Desfrousseaux , *rue
des Jésuites.*

Jacques-François Dautel, *rue des Jé-
suites.*

Jacques-François - Joseph Parmentier,
même rue.

Jean - Baptiste - Joseph Becquart, au
Rivage de la Haute-Deûle.

Pierre - Joseph Houliez, *vis - à - vis
l'Abreuvoir des Jésuites.*

Auguste Defrousseaux, *rue d'Amiens.*

Omer-Jean-Baptiste Lefebvre, *rue des
Fossés.*

Louis-Joseph Vandevoorde, *rue des
Jésuites.*

Pierre-Augustin-Joseph Lutun, *même rue.*

Michel - Archange - Stanislas - Joseph
Fiévet, *rue des Fossés.*

Charles-Auguste-Joseph Wicart, *rue
du Nouveau-Siècle.*

Jean - Baptiste Doutreligne, *rue de
l'Abbiéte.*

Jean-Baptiste Delerue, *rue du Nouveau-
Siècle.*

Pierre-Paul^e-Joseph Mangez, *rue de
Notre-Dame.*

Jacques-Joseph Cousin, *rue des Fossés.*

Louis - Joseph Coustenoble , *rue de Saint Etienne.*

Noël-Dominique Hu , *rue de la Clef.*

Auguste-Henri Waymel , *Marché au Verjus.*

Antoine - Eubert - Joseph Duriez ,
rue des Tanneurs.

Cuignier , *marché au Verjus.*

Aimable-Jean - Baptiste - Joseph Haute-
cœur , *rue Notre-Dame.*

Jacques-Joseph Piérard , *rue des Jé-
suites.*

Louis - Joseph - Honoré Lironcourt ,
même rue.

Nicolas-François Pelsez , *rue de Saint
Nicolas.*

Pierre Mourmant , *rue de Saint Etienne.*

Ferdinand-Joseph Delannoy , *place de
Rihour.*

Bruno-Edonard - Auguste Couvreur ,
rue des Jésuites.

Lambert-Louis - Joseph Louage , *rue
des Jésuites.*

Pierre-Calixte-Joseph Caron , *rue de
Fives.*

Pierre-Joseph Hochart, *vis-à-vis l'Abreuvoir des Jésuites.*

Charles - Joseph Senelart, *rue Saint Etienne.*

Michel - Joseph Barbieux, *marché au Verjus.*

Jean-Baptiste-Joseph - Constant Lardinois, *rue des Sœurs-Noires.*

Jean-Baptiste Salembier, *rue de l'Arc.*

Alexandre-Joseph Duchaufour, *rue du Nouveau-Siècle.*

Edouard-Marie Charlet, *rue des Jésuites.*



N O M S

Et demeures des Huissiers à Verges d'Echevins.

P. H. Man, *rue des Augustins.*

J. B. Villette, *rue de Prêtre.*

T. Hecquet, *marché au Fil de Lin.*

L. J. Doutreligne, *rue de la Grande-Chaussée.*

N O M S

*Et Demeures des Sergens Royaux
de la Prévôté de Lille.*

D Ubail, Doyen & Prévôt du
Siège des Appaiseurs, *rue des
Fossés.*

Legrand, *vis-à-vis l'Abreuvoir des
Jésuites.*

Lambert, *rue de Saint Etienne.*

Mallez, *rue Esquermoise.*

Paillet, *Croix de Ste Catherine.*

Dioncq, *rue de la Barre.*

Vanloqueren, *rue des Jésuites.*

Cuvelier, *rue des Tanneurs.*

Duburcq, *rue du Nouveau-Siècle.*

Alexis - Joseph Ysengrin, *rue des
Prêtres.*

Mazurel, *coin de la place des Patiniers.*

Urtrel, *rue de Saint Etienne.*

Payelle, *même rue.*

Delecour, *rue de la Barre.*



N O M S

*Et demeures des Sergens de Ville
préposés aux causes criminelles.*

Louis-Marie Delabassée, Doyen,
rue du Plat.

Alexandre - Joseph Dubout, *rue de
Saint André.*

Joseph Parfy, *rue de la Station.*

Augustin - Joseph Lourdeau, *Cul-de-
Sac de Saint Etienne.*

Pierre Rouffelet, *rue de la Barre.*

Louis-Michel Langlois, *rue de saint
André.*

Pierre - François Drocourt, *rue de
la Bannerie.*

Albert Demetaux, *rue de Saint Pierre-
neuve.*

Louis-Joseph Reverlé, *cour du Beau-
Bouquet.*

Jean - George Ramser, *rue de Saint
Hubert.*



N O M S

*Et demeures des Sergens préposés
au Nettoïement des rues.*

Clément, Doyen; *rue du Gros-
Gérard*, pour la Paroisse de
Sainte Catherine.

Caboche, *rue Françoisse*, pour la Pa-
roisse de Saint Sauveur.

Selosse, *rue des Bateliers*, pour la Pa-
roisse de la Madeleine.

Caudry, *rue des Suaires*, pour la Pa-
roisse de Saint Maurice.

Coget, *rue des Recollets*, pour la
Paroisse de Saint Etienne.

Desfrumeaux, *rue Royale, vis-à-vis
l'Hôpital de Saint Joseph*, pour la
Paroisse de Saint Pierre.

Delesalle, *rue Dauphine*, pour la Pa-
roisse de Saint André.



N O M S

*Et demeures des Adjoints des
vingt Commissaires de Quar-
tiers.*

Quartiers.

- 1 **T**oussaint Hecquet, *marché au
Fil de Lin.*
- 2 Cardon, *rue du Gros-Gérard.*
- 3 Léopold Dathis, *rue de Ban-de-
Wedde.*
- 4 Ballet, *rue des Sœurs-Noires.*
- 5 Bernard, *rue de la Station.*
- 6 Delavallée, *rue de Notre-Dame.*
- 7 Eloy-Joseph Descamps, *derrière
la Gouvernance.*
- 8 Antoine Mahieu, *rue du Priez.*
- 9 Lecat, *rue du Bourdeau.*
- 10 Augustin Raquet, *rue Maugré.*
- 11 Guillaume - Joseph Caron, *mar-
ché aux Fleurs.*
- 12 P. H. Man, *rue des Augustins.*

- 13 Dufresnoy, *rue de Saint André.*
 14 Niquette, *rue Dauphine.*
 15 Jacques Verbieft, *rue d'Angle-
 terre.*
 16 Guillaume - Joseph Thibaut, *rue
 des Malades.*
 17 Demaude, *rue des Bonnes-Filles.*
 18 Rousseau, *rue de Saint Pierre.*
 19 Antoine de Milly, *rue de l'Ab-
 baye de Los.*
 20 Derewarde, *rue des Suaires.*



N O M S

Et Demeures des Collecteurs.

Pierre - Alexis - Joseph Delahaye, *rue de Saint Pierre*, pour la Pa-
 roisse de Sainte Catherine & le Rôle
 de la Noblesse.

Philippe-Joseph Hennouffe, *rue des
 Molfonds*, pour les Paroisses de
 Saint Pierre & de la Madeleine.

lé xis - Léonard Vandevoorde, *rue*

*du Bourdeau, près la Cour du
Porcelet, pour la Paroisse de
Saint Maurice.*

*Jean-Baptiste Delahaye, rue des trois
Anguilles, pour la Paroisse de
Saint André & la Banlieue.*

*Ifidore Trentesaut, rue de l'Abiette,
pour la Paroisse de Saint Sauveur.*

*Jean-François-Joseph Meurice, rue
de Saint Sauveur, pour la Paroisse
de Saint Etienne.*





T A R I F

Des Salaires attribués aux personnes ci-après nommées suivant les Ordonnances de Police de MM. DU MAGISTRAT.

§ PREMIER.

Brouetteurs au poids

DU cent de livres de ce qui se mène sur brouettes, du Poids en la Paroisse de Saint Etienne, un patard.

De ce qui se porte sur le dos en la même Paroisse, deux patards.

Du cent de livres de ce qui se mène par brouettes dans les Paroisses de Saint Maurice, Sainte Catherine, Saint Pierre & la Madeleine, un patard & demi.

Pour ce qui se porte sur le dos,
deux patards & demi.

Du cent de livres de ce qui se mène par brouettes dans les Paroisses de Saint Sauveur & de Saint André, deux patards.

Et de ce qui se porte sur le dos dans lesdites Paroisses, 3 patards.

Pour les Tinettes de Beure, appelées *Cuvelots*, ou petits Seaux, & les Saloirs de Beure qui n'excédant pas cinquante livres, portés sur le dos ou sur bronettes, indistinctement, sur la Paroisse de Saint Etienne, 4 doubles.

Sur les Paroisses de Saint Pierre, de la Madeleine, Sainte Catherine, & Saint Maurice, un patard.

Sur celles de Saint Sauveur & de Saint André, 6 doubles.

Le double pour le poids desdites Tinettes, petits Seaux ou Saloirs au-dessus de cinquante livres jusqu'à cent, en augmentant à proportion pour ce qui excède cent livres.

§ II.

Courtiers de change & de marchandises

DEux liards de la livre de gros du prix de toutes sortes de marchandises.

Quinze patards de chaque six cens florins levés en change, savoir: 10 patards payables par le preneur, & 5 patards par le prêteur.

§ III.

*Carrosses de louage, Vinaigrettes & Chaises à porteurs, Chevaux de selle & Voitures d'eau.**Carrosses de louage.*

EN Ville depuis l'ouverture de la Porte jusqu'à dix heures du soir, & dans la Banlieue depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la Porte, sans quitter le pavé, 16 patards pour la première heure, & 12 patards pour les autres.

En Ville depuis dix heures du soir jusqu'à minuit, 19 patards & un double par heure; & depuis

minuit jusqu'à l'ouverture des portes, 24 patards.

Pour une course en Ville, 8 patards.

Pour une journée entière en Ville ou hors de la Ville à quatre lieues, sans découcher & sans quitter le pavé, 4 florins 16 patards.

Pour une demi-journée en Ville, 2 florins 8 patards, & hors de la Ville, 3 florins.

Pour aller à deux lieues de la Ville ou moins, & revenir de suite sans quitter le pavé, 24 patards à la lieue compris le retour; libre à ceux qui les auront engagés de les garder étant arrivés à leur destination, en leur payant en outre 12 patards par heure pour le temps qu'ils les garderont, à moins qu'ils ne préfèrent, le cas échéant, de leur payer pour tout salaire une journée ou demi-journée, sur le pied réglé ci-dessus.

Vinaigrettes & Chaises à porteurs.

Vinaigrettes, pour une journée, 2 florins 16 patards.

Pour une heure, 9 patards & 3 doubles.

Pour une course, 7 patards & un double.

Chaises à porteurs, pour une heure, 14 patards & 2 doubles.

Chevaux de Selle.

Cheval de Selle par journée d'été, 20 patards, & par journée d'hiver, 24 patards.

Voitures d'eau.

De Lille à Los	2 patards.
— à Haubourdin.	3 patards.
— à Don	6 patards.
— à Berclau	8 patards.
— au Pont-à-Ven-	
din	10 patards.
— à Courière	12 patards.
— au Pont-à-Saulx	14 patards.
— à la Planche de	
Courcelle	16 patards.
— au Pont d'Ori-	
gnies	18 patards.
— à Douay	20 patards.

Le même prix pour le retour.

Les enfans au sein ne paient rien. Les autres au dessous de l'âge

de douze ans , paient la moitié.

Ceux & celles qui monteront sur la Barque au Faubourg de la Barre , pour rentrer en Ville , paieront 3 patars

§ IV.

Charretiers du Rivage de la Basse-Deûle.

DE la Voiture prise au Rivage , menée & déchargée sur les Paroisses de St. Etienne, Saint Pierre, Saint André & la Madeleine , 8 pat.

Sur les Paroisses de Saint Maurice & de Sainte Catherine, 9 pat.

Sur celle de Saint Sauveur 10 pat.

Et un patard de plus à la voiture , lorsqu'elle entre chez les particuliers.

De la Voiture de Charbon de terre , composée d'un muid ou de douze Rasieres, prise audit Rivage , & voiturée sur les Paroisses de Saint Etienne, Saint Pierre, Saint André & la Madeleine , 11 patards.

Sur les Paroisses de Saint Maurice & de Sainte Catherine, 12 patards.

Sur celle de St. Sauveur, 13 pat.
Lesdits salaires augmentés d'un patard à la charretée de bois, de charbon de terre & de grès seulement, par provision & jusqu'au rappel, par Ordonnance du 10 Juin 1744.

Et encore de 2 patards en sus des droits, ci-dessus, pour chaque charretée d'*Echettes* seulement, par Ordonnance du 22 Octobre 1766.

Pour une voiture d'Eau-de-Vie composée de deux barriques, prise au rivage, menée & déchargée sur les Paroisses de Saint Etienne, Saint Pierre, Saint André & la Madeleine, 12 patards.

Au Magasin de MM. les Baillis des quatre Seigneurs Hauts-Justiciers de la Châtellenie, 13 patards.

Sur les Paroisses de Saint Maurice & de Sainte Catherine, 13 pat.

Sur celle de St. Sauveur, 14 pat.

La moitié des droits ci-dessus, pour la dernière voiture composée d'une barrique, le nombre étant impair.

Pour une Voiture d'Eau-de-Vie composée d'une pipe, prise comme dessus, menée & déchargée sur les Paroisses de Saint Etienne, Saint Pierre, Saint André & la Madeleine, 10 patards.

Pour chaque botte, 8 patards.

Pour chaque pipe au Magasin de MM. les Baillis, 11 patards.

Pour chaque botte audit Magasin, 9 patards.

Pour chaque pipe sur les Paroisses de Saint Maurice & de Sainte Catherine, 11 patards.

Pour chaque botte, 9 patards.

Pour chaque pipe sur la Paroisse de Saint Sauveur, 12 patards.

Pour chaque botte, 10 patards.

Et un patard de plus à la voiture pour entrer chez les particuliers.

§ V.

Charretiers du Rivage de la Haute-Deûle.

DE la voiture prise au Rivage, menée & déchargée sur la Paroisse de Sainte Catherine, 8 pat.

Sur celles de Saint Etienne & de Saint Pierre, 9 patards.

Et sur celles de saint André, la Madeleine, Saint Maurice & Saint Sauveur, 10 patards.

Lorsqu'on prendra les voitures au Faubourg de la Barre, on paiera un patard de plus à la charretée.

De la voiture de Charbon de terre, composée d'un muid ou de douze rasières, prise audit rivage de la Haute-Deûle, & conduite sur la Paroisse de Sainte Catherine, 11 patards.

Sur celles de Saint Etienne & de Saint Pierre, 12 patards.

Sur celles de Saint André, la Madeleine, Saint Maurice & Saint Sauveur, 13 patards

Et de la voiture de Charbon de terre, prise au Faubourg de la Barre & conduite en la Ville, sans examiner les Paroisses, ni l'entrée dans les Brasseries, 12 patards.

Lesdits salaires augmentés aussi d'un patard à la charretée de Bois, Charbons de terre & de Grès feu-

lement, par provision & jusqu'au
rappel, par Ordonnance du 10 Juin
1744; & encore de 3 patards en sus
des droits ci-dessus pour chaque
charretée d'*Echettes* seulement, par
Ordonnance du 22 Octobre 1766.

§ VI.

Égards des Pierres blanches.

Trois patards du cent de pieds
de pierres blanches, mises en
œuvre aux façades intérieures &
extérieures des Bâtimens, payables
par les Tailleurs de pierres blan-
ches.

§ VII.

Egards de Briques, Tuiles & Lattes.

Du mille de briques venant du
dehors, 9 deniers tournois.

Du mille de Briques fabriquées
en la Ville, Taille & Banlieue de
Lille, un patard, un denier & demi
tournois.

De la botte de Lattes mises en œuvre, 6 deniers tournois.

Du mille de Tuiles, 3 patards.

Du cent de Faïtichures, 2 patards 3 deniers tournois.

Et du cent de Vanneaux & Arêtiers, un patard, un denier & demi tournois.

Le tout payable par le Vendeur.

§ VIII.

Égards de Poissons salés.

DE la tonne, un patard.

§ IX.

Jaugeurs de Bois.

DU cent de gros Bois, sans passer la chaîne, un patard.

Du cent de Fagots & Quioulets, sans distinction, 9 deniers tournois: le tout payable par le Vendeur.

Et 3 patards du cent de bois d'Orme, devant être jagné à la chaîne, payable moitié par le Vendeur, & moitié par l'Acheteur.

Par Ordonnance des Magistrats du

27 Novembre 1776, il est défendu aux
Jaugeurs de percevoir aucuns autres
droits, même à titre d'Égards.

§ X.

Jaugeurs de Fourrages.

DU cent de bottes, tant vertes
que séches, un patard.

Les bottes ou gerbes de paille
doivent avoir vingt-deux pouces
de tour; & les bottes de fourrage
vert, vingt pouces.

Et 2 patards du cent de bottes
ou gerbes lorsqu'elles ne sont pas
de la grosseur ci dessus.

§ XI.

Jaugeurs de Tonneaux & Mesures.

POur la jauge d'un tonneau à
mettre huile, de cinquante pots,
trois liards, en conformité de l'Or-
donnance du 14 Novembre 1787.

D'une pièce de Vin, 3 patards

D'une feuillette un pat & demi

D'une pipe ou botte d'Eau-de-
Vie de cent lots, 3 patards: au-
dessus & en dessous à proportion.

D'une Rondelle de metre bière,
d'un tonneau, demi ou quart, 6
deniers tournois.

Pour la jauge d'une rasière, 4
patards.

D'une demi-rasière, 2 patards.

D'un havot, demi ou quart, un
patard.

§ XII.

Mesureurs de Cendres, &c.

Pour un muid de cendres de bois
& tourbes, faisant vingt-quatre
mannes, un patard.

Pour un muid desdites cendres,
passant la mesure, 2 patards.

Et pour un muid de fiente de pi
geons, de poules & autres volail
les, 3 patards.

Le tout payable moitié par le
Vendeur, & moitié par l'Acheteur

§ XIII.

Porteurs de Bières & Vinaigres.

Pour une Rondelle de forte Bière
brallée par les Bralleurs, livrant
pour les Cabaretiers, portée hors

de la brasserie ou entonnerie, chargée sur le charriot, & puis portée du charriot en la cave du Cabaretier, un patard & demi.

Et pour les bourgeois & habitans, 2 patards.

Pour la demi-rondelle à proportion.

Pour une rondelle de forte Bière brassée en cette Ville, par les Cabaretiers, Bourgeois & Habitans, & portée comme dessus, 3 patards.

Pour une demie & quart à proportion.

Pour une rondelle de petite Bière brassée par les particuliers, 3 patards, demie & quart à proportion.

Pour une rondelle de Bière brassée dans la Citadelle ou ailleurs, hors de la Ville, & portée du charriot en la cave des particuliers, 3 patards.

Pour une demi-rondelle à proportion.

Pour une rondelle de Bière portée de la cave d'un Cabaretier, chargée sur le charriot, & puis

portée du charriot en la cave du Cabaretier, 4 patards & demi.

Pour une rondelle de Bière portée de la cave d'un bourgeois & habitant, chargée sur le charriot, & puis portée du charriot en la cave du bourgeois & habitant, 6 patards.

Pour la demi-rondelle & quart à proportion.

Et pour un tonneau de petite Bière livrée par les Brasseurs, un patard, payable par lesdits Brasseurs

Si la Bière est entonnée dans des futailles au vin, dans les cas permis il est dû pour une futaille de vin d'Ay, 5 patards.

Et pour une pièce de vin d'Orléans, 6 patards.

Pour une rondelle de Vinaigre venant du dehors, soit qu'ils l'aient déchargée & transportée du charriot dans la cave du marchand ou bourgeois, soit qu'ils l'aient seulement encavée, 3 patards.

Pour un tonneau, 2 patards, les demis & quarts à proportion.

Il sera payé les mêmes salaires pour les Bières à faire Vinaigre, qu'ils transportent sur le charriot, & de là à leur destination, sans égards à la distance des lieux.

§ XIV.

Porteurs de charbons de bois.

Pour un sac ou rasières de charbons de bois ou de braises qu'ils porteront dans les greniers, chambres ou caves des Acheteurs, sans aucune distinction de Paroisses, un sol & demi de France.

Les Porteurs continueront de recevoir des particuliers le prix desdits charbons & braises, dont le Corps devra répondre, & ils le remettront chaque jour ès mains du Préposé au Marché aux charbons, sans autre salaire qu'un pataud au sac, qui leur sera payé par ledit Préposé pour le compte du marchand Vendeur.

Pour les charriots & charrettes à deux roues, la moitié des salaires ci-dessus payable par les Voituriers.

§ XV.

Peseurs, Mesureurs & Porteurs de Charbons de terres.

DU cent de Wagues de gros charbons venant par bateau, 25 patards aux peseurs & mesureurs, à charge de par eux peser & mettre lesdits charbons au dessus du bord des bateaux; aux porteurs 10 patards pour prendre lesdits charbons au bord des bateaux & les mettre sur le charriot, & 20 patards pour les transporter du dessus des bateaux dans les Magasins, Salines, Brasseries & autres endroits qui sont à front des Rivages des Haute & Basse Deûles.

De chaque cent de Wagues de gros charbons, pris dans les pachus ou magasins, 14 patards aux peseurs & mesureurs, à charge de par eux les mettre sur la balance & les peser, & aussi 14 patards aux porteurs pour prendre lesdits charbons de dessus la balance & les mettre sur le charriot, & lorsqu'ils les porteront des magasins ou pa-

chus dans les bateaux , 20 patards.

Du muid composé de douze ra-
sières de Galiettes & petits char-
bons de terre, 3 patards aux me-
sureurs, soit qu'ils les mesurent
dans le bateaux, pachus, maga-
sins ou par-tout ailleurs; aux por-
teurs aussi 3 patards du muid pour
les transporter immédiatement d'un
bateau à un autre, ou de bord à
bord, & pareils 3 patards pour por-
ter & mettre dans les bateaux les
charbons qui arrivent par charriot
sur le Quai.

Du muid desdits charbons porté
du bateau dans les charriots sur le
Quai, 4 patards.

Du Bateau aux Magasins, Pa-
chus, Raffineries, Brasseries, Sa-
vonneries & autres endroits situés
en face des Rivages des Haute &
Basse-Deûles, 6 patards, excepté
la Raffinerie du Sr. *Debats*, les Sa-
lines du Sr. *le Perre*, & de la veuve
Deswert, qui sont au delà de la
petite Rivière, & les autres éta-
blissemens qu'on pourra faire ci-

après dans les rues de Saint François & des Célestines, qui ont ou pourront avoir accès au Rivage de la Basse-Deûle, pour lesquels il sera payé 8 patards du muid.

Du Bateau à la Saline du *Lion blanc*, & à celle du Sr. *Carpentier*, 7 patards.

A celle du *Château*, 7 patards.

Du Bateau aux Saline & Savonnerie du Sr. *Virnot*, 9 patards

Du bateau au Magasin du Sr. *Delemer*, 10 patards.

Du bateau au Magasin du Sr. *Brixy*, 4 patards du muid.

Du bateau à la Brasserie de l'*Oison*, & autres endroits, Magasins ou Pachus qu'on pourra ci-après établir sur l'Esplanade, en face du Canal de jonction, 9 patards.

Du bateau à la Brasserie du *Loup*, près du Rivage de la Haute-Deûle, 6 patards; à celle du *Haut*, 6 patards; à celle du Sr. *Lambert*, 7 patards; à celle de *Saint Roch*, 9 patards; & ie même salaire aux Porteurs pour porter dans la Bras-

serie des *Minimes*, par la porte
faisant face au Quai.

Le tout par Ordonnance de MM.
du MAGISTRAT du 23 Octobre
1754.

§ XVI.

Rouleurs de Vins & d'Eaux-de-Vie.

Pour décharger les Eaux-de-Vie
des charriots, & les renclorre
chez les Marchands, du baril en
dessous de cent lots, 4 patards.

Du baril ou pièce de cent lots
jusqu'à 160 lots, 6 patards.

De la pièce ou pipe de 160 lots
jusqu'à 200 lots, 10 patards.

Et de la pipe ou botte au-dessus
de 200 lots, 12 patards.

Le même salaire pour les tirer des
caves des Marchands & les charger
sur les charriots.

Lorsque les Eaux-de-Vie ou les
Vins viennent au grand Rivage par
la Basse-Deûle, la moitié des salai-
res réglés pour les Vins & Eaux-de-
Vie qui viennent par charriot (a)

Pour la décharge & encavement

(a) Ordonnance du 28 Avril 1779.

chez les Marchands d'une pièce de Vin de Champagne, 3 patards.

D'une feuillette, 2 patards.

D'une pièce de Vin de Paris ou de Toscane, 4 patards.

D'une feuillette, 2 pat. & demi.

D'une pièce de vin de Bourgogne, de Tours ou de Bordeaux, 3 patards

D'une feuillette, 2 patards.

D'une pipe de Vin d'Espagne, de 160 lots ou environ, 6 patards

Et des plus petits vaisseaux à proportion.

De la pièce de Champagne, prise chez les Marchands & encavée chez les Cabaretiers & les Habitans pour leur débit ou consommation, 5 patards.

De la feuillette, 3 patards.

De la demi-feuillette à proportion.

De la pièce de Vin venant directement des lieux, déchargée & encavée chez les Bourgeois & Cabaretiers ou Communautés, 6 pat.

De la pièce de Vin de Paris ou de Toscane, 6 patards.

De la feuillette , 4 patards.

De la pièce de Vin de Bourgogne ,
de Tours ou de Bordeaux , 5 p.

De la feuillette , 3 patards.

Pour les Vins d'Espagne , les Cabaretiers & les Habitans paieront
comme les Marchands.

Pour chaque foudre de Vin du
Rhin , 48 patards.

Et de Toul , 24 patards.

Pour les Vins de jauge dont les
noms ne sont point ici rappelés ,
on paiera à proportion de la grandeur
de la pièce ou demi-pièce , en
égard au nombre de pots qu'elles
contiennent , & suivant le Tarif
rappelé ci-dessus pour l'Eau-de-Vie.

Pour les Vins qui arrivent par la
Rivière , on paiera les trois quarts
des droits réglés ci-dessus , pour
ceux qui sont amenés par Charriots.

*Ordonnance du Magistrat du 16 Juillet
1785.*

Pour changer une pièce de Vin
d'une cave de Marchand à l'autre ,
3 patards

Pour faire sortir de la cave d'un

Marchand une pièce de Vin en bouteilles, & la décharger chez les particuliers, 8 patards.

Pour une feuillette & demi-feuillette en bouteilles, à proportion.

Pour la décharge d'un panier de 125 bouteilles de Vin & plus, venant des lieux, & l'encavement chez les Marchands ou Particuliers, 5 patards

Et pour la reprise d'une pièce de Vin en bouteilles, faite par le Marchand chez le Cabaretier ou le Bourgeois, 5 patards.

Il est dû en outre aux Rouleurs de Vin & d'Eau-de-Vie, pour charge & décharge, 2 patards à chaque charriot ou charrette chargée de Vin ou d'Eau-de-Vie, qui arrive en cette Ville, ou qui en sort.

Sous le mot cavé sont compris les Seliers & le Dépôt de l'Hôtel-de-Ville.

Les Rouleurs de Vin ayant été préposés par LE MAGISTRAT pour conduire de l'Hôtel-de-Ville chez les Marchands ou autres Habitans

de la Ville, les Vins en futailles ou en bouteilles qui arrivent des lieux, & ceux en futailles seulement qui sortent des caves des Marchands, il leur a été accordé à titre de salaire, pour une pièce de Vin ou un gros panier, 8 patards.

Pour une feuillette ou un petit panier, 5 patards.

Sans égard à la distance & au volume des pièces ou paniers, à charge d'être exacts, à péril qu'on pourra en employer d'autres à leur préjudice.

Il est cependant libre aux Voituriers de les conduire eux-mêmes avec leurs charriots, & à tous autres de les faire mener par leurs domestiques.

§ XVII.

Rouleurs d'huiles, sirops & Miels.

Pour une pipe d'Huile d'Olive de 206 lots, 12 patards.

Du cent de pots de Sirop, 8 patards, savoir: 4 patards pour la décharge, & 4 patards pour l'encavement.

Du cent de livres de Miel, un pat.
Et pour un tonneau d'Huile de
50 lots, 2 patards.

§ XVIII

*Porteurs au sac.
Grains.*

Pour un sac de Grains de toutes
espèces, mesure de Lille, ache-
té au marché, & porté dans la Pa-
roisse de Saint Etienne, 2 patards;
dans celles de Saint Pierre, Sainte
Catherine & de Saint Maurice, 3
patards; dans les Paroisses de Saint
Sauveur & de la Madeleine, 4 pa-
tards; & dans celle de Saint André,
4 patards & 4 doubles.

Pour un sac d'avoine, mesure de
Lille, la moitié des droits ci dessus,
suivant les différentes Paroisses.

Les habitans de la Ville peuvent
se servir de leurs domestiques &
chevaux pour les grains & avoines
qu'ils achètent pour leur consom-
mation.

Un liard pour décharger un sac
de Grains amené par les Marchands
sur le marché, & pareil salaire pour

le recharger après avoir été mesuré.

Un patard au sac pour le décharger chez les Brasseurs qui ont des chevaux, & chez tous autres Habitans. Les Cabaretiers - brassans doivent payer pour chaque sac de soucion porté sur le dos ce qui est réglé pour le transport des Grains dans les différentes Paroisses de la Ville.

Un patard au sac transporté du marché ou des pachus, sur des charriots de marchands de Grains ou de Meüniers, lorsqu'ils sont sur la Place, & 2 patards au sac dans tous les autres endroits indistinctement.

Trois doubles au sac pour faire porter sur la Place, & mettre en sac des Grains achetés les jours de marché par les marchands Fariniers.

Quatre doubles au sac que les marchands de Grains font remettre dans quelqu'endroit que ce soit, & quand même il s'agiroit de porter les sacs au plus haut étage des maisons.

Un patard au sac pour les Fari-

nes provenantes des Grains qui n'ont pas été achetés au marché ou au rivage, & déchargés chez les Boulangers, marchands de Farine, de pains-d'Epices, & chez tous autres Habitans, sans que ce salaire puisse être augmenté, sous quelque prétexte que ce soit.

Les Fermiers & Laboureurs peuvent employer leurs domestiques pour faire décharger, recharger ou remettre dans des pachus les Grains qu'ils ont amené au marché, mais ils doivent payer les droits ci-dessus réglés quand ils se servent des porteurs au sac.

Un patard au sac de Grains ou de Farine, & un demi-patard au sac d'Avoine ou Soucrion [a], provenant des bateaux ou des Magasins des Rivages de la Haute & Basse-Deûles, & chargé sur charriot; ledit salaire payable par toutes personnes.

Deux patards au sac pour le transport du bateau dans les pachus ou

(a) Ordonnance du 5 Mars 1777.

greniers établis sur les Rivages.

Deux patards au sac pour le porter du Rivage de la Haute-Deûle dans la Paroisse de Sainte Catherine; 3 patards dans celles de Saint Pierre, Saint Etienne, Saint André & la Madeleine; & quatre patards dans les Paroisses de Saint Maurice & de Saint Sauveur.

Deux patards au sac pour le porter du Rivage de la Basse-Deûle dans les Paroisses de la Madeleine & Saint Pierre, trois patards dans celles de Saint André, Sainte Catherine & Saint Etienne, & 4 patards dans les Paroisses de Saint Sauveur & de Saint Maurice.

Un patard au sac de Grains pour le décharger chez les Cabaretiers-brassans & les Boulangers; & 2 liards lorsque les Brasseurs ou autres personnes emploient les Porteurs au sac.

Quatre patards au muid de Grains pour *repalage*, *rustage*, ou transport d'un bateau dans un autre; mais les marchands de Grains font seuls

tenus de se servir des Porteurs au sac pour cet ouvrage.

Trefle ou Luzerne.

Deux liards au cent pesant chargé sur le charriot, placé vis-à-vis d'un pachus, pareil salaire au cent pesant déchargé dans un pachus, ou à la balance établie sur la Place.

Un patard au cent pesant, transporté ailleurs que sur la Place, dans l'étendue de la Paroisse de Saint Etienne, & 2 patards au cent dans tous les autres endroits de la Ville.

On peut employer ses domestiques pour faire ce transport, quand c'est pour sa consommation.

Graines grasses.

Quatre patards du muid, faisant douze rasières, des graines grasses mises dans des sacs & chargées sur des charriots étrangers pour être transportées hors de la Ville.

Les Marchands ne sont pas tenus de se servir des Porteurs au sac pour faire décharger des charriots les Graines grasses en tonne pour les faire porter de leur magasin sur

des charriots, ni pour les faire *re-*
paler dans leurs magasins ou pa-
chus.

On peut aussi faire transporter le
Son chez les Amidonniers sans em-
ployer les Porteurs au sac; mais
dans tous les cas ci-dessus, où l'on
s'en sert, on doit leur payer 2
liards.

Marrons & Noisettes.

Un patard au cent pesant de
Marrons, ou à chaque balle de
Noisettes qu'on fera décharger à
sa porte; pareil salaire pour le trans-
port au poids ou dans un pachus
quand on emploie des Porteurs au
sac; & pour porter d'une maison
dans une autre, on doit payer les
mêmes salaires que pour une rasière
de Bled, suivant les différentes Pa-
roisses.

Les Marchands qui cèdent des
Marrons ou des Noisettes à d'au-
tres Marchands de la Ville, ne sont
pas obligés de se servir des Porteurs
au sac.



Fruits.

Huit doubles au sac qu'on porte du marché dans les Paroisses de Saint Etienne & de Sainte Catherine; 2 patards dans celle de Saint Pierre, & 3 patards dans les autres Paroisses.

Les Marchands qui vont acheter des Fruits à la campagne, doivent payer un patard au sac (a) pour les faire décharger dans leurs caves ou pachus.

Ceux qui amènent des Fruits au marché, peuvent les faire décharger par leurs domestiques, & s'ils ne s'en servent pas, ils doivent payer un liard au sac.

Sel.

Cinq liards à la rasière de Sel gris transporté dans les pachus ou magasins des Marchands ou des Salineurs lorsque les bateaux sont vis-à-vis des pachus ou magasins; & pareil salaire à la rasière pour le transport du bateau, magasin ou pachus sur un charriot.

(a) Par Ordonnance du 13 Octobre 1773.

Deux patards à la rasière de Sel gris portée depuis la porte d'Eau jusqu'au Pont-Neuf; & pareil salaire depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place du Château, y compris l'alouage du Rivage.

Un patard & demi à la rasière de Sel prise dans le bateau, & portée à la Saline du Lion-Noir, établie dans la rue des Célestines.

Huit doubles à la rasière de Sel gris transportée du Rivage de la Basse-Deûle sur un charriot & déchargée dans l'intérieur de la Ville; 3 liards à la rasière de Sel gris mise d'un bateau dans un autre, & pareil salaire pour *repalage* de Sel dans les pachus ou magasins.

Deux patards pour porter une rasière de Sel blanc des Salines établies dans l'étendue du Rivage de la Basse-Deûle; & pour la décharger dans les Paroisses de la Madeleine & de St Pierre; 3 patards dans celles de Saint Etienne, Sainte Catherine & Saint André; 18 doubles dans la Paroisse de Saint Mau-

rice ; & 4 patards dans celle de Saint Sauveur.

Un patard à la rasière de Sel blanc chargée sur un charriot placé à la porte des Salines.

Deux patards à la rasière & demie de trois cens livres pesant de Sel blanc, chargée sur des charriots du Hainaut ou du pays de Liège.

Deux patards à la rasière de Sel blanc, portée des Salines établies dans la Paroisse de Saint Sauveur, & déchargée chez les Graissiers de la même Paroisse ; 3 patards dans la Paroisse de Saint Maurice ; 18 doubles dans celles de Saint Etienne, Sainte Catherine, la Madeleine & Saint Pierre ; & 4 patards dans celle de Saint André.

Pareil salaire à la rasière de Sel blanc, portée des Salines établies dans les Paroisses de Saint André, Saint Maurice, & dans les autres où il pourra s'en établir.

Les Porteurs au sac ne peuvent exiger des salaires en dessous de 3

havots, que les Habitans ou Grailliers de la Ville achètent.

Vouéde.

Huit doubles au sac déchargé chez les Teinturiers; & pareil salaire au sac chargé sur charriots étrangers.

§ XIX.

Salaires des Experts (a).

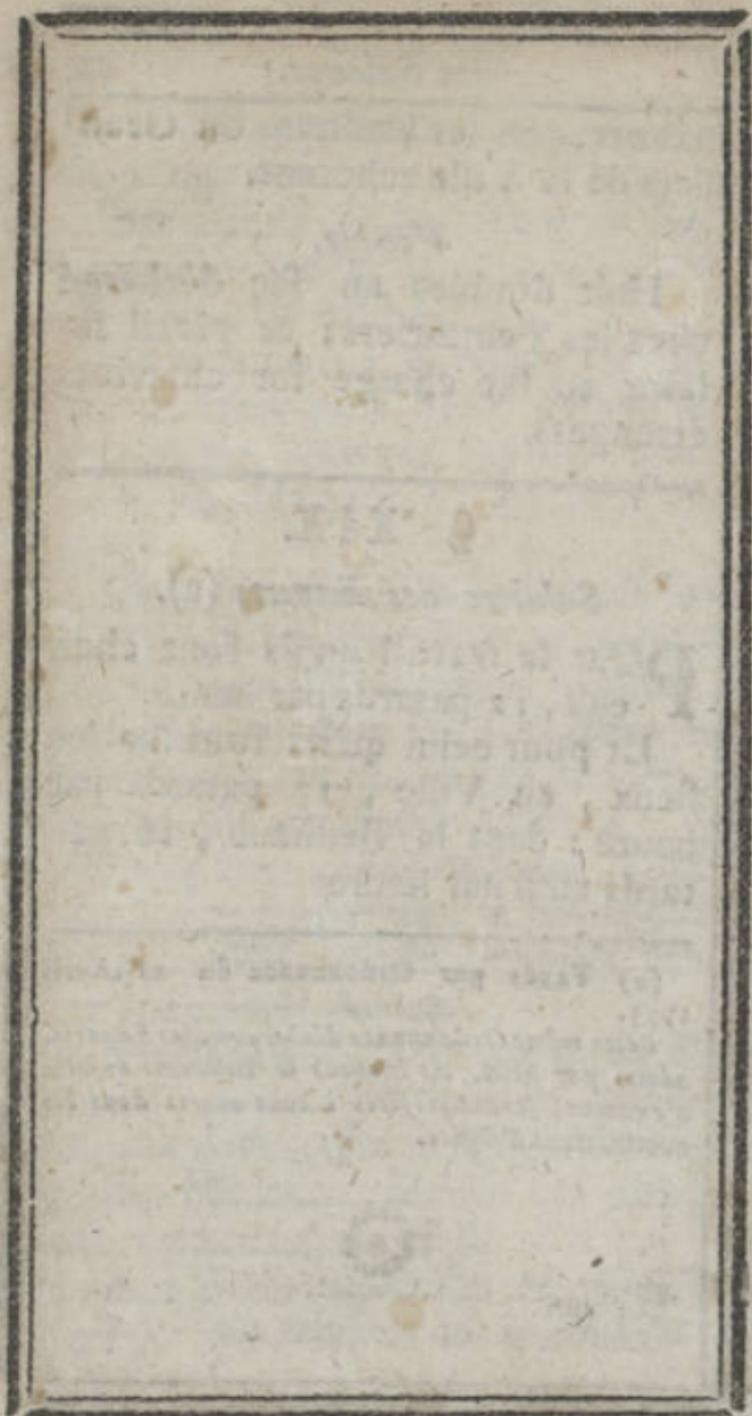
Pour le travail qu'ils font chez eux, 12 patards par heure.

Et pour celui qu'ils font sur les lieux, en Ville, 12 patards par heure: dans la Banlieue, 16 patards aussi par heure.

(a) Taxés par Ordonnance du 21 Avril 1773.

Cette même Ordonnance déclare que les Experts, admis par MM. les Mayeur & Echevins ensuite d'examen, seront préférés à tous autres dans les nominations d'Office.





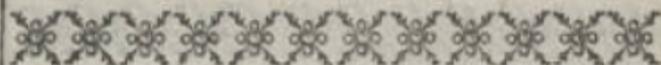
CALENDRIER

CALENDRIER
POUR L'ANNÉE
M. DCC. LXXXIX.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE

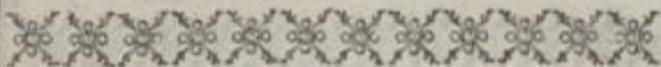
M. DC. LXXII.



É P O Q U E S.

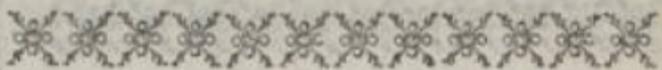
L E premier âge a duré	1656.
Le deuxième âge	426.
Le troisième âge	430.
Le quatrième âge	479.
Le cinquième âge	477.
Le sixième âge	532.
Le sept. âge dure depuis J. C.	1789.
Depuis la création du monde	5789.
Depuis le Déluge universel	4138.
Depuis la correction du Ca- lendrier	207.
Depuis le règne de Louis XVI.	15.



*DES ÉCLIPSES.*

IL y aura, cette année, quatre Eclipses, deux de Soleil & deux de Lune. De toutes ces Eclipses, il n'y aura que celle de Lune du 2 Novembre qui sera visible sur notre horizon. Elle commencera à 11 heures 38 minutes 12 secondes du soir; son milieu le 3 Novembre à minuit 41 minutes 29 secondes; sa fin à 1 heure 44 minutes 46 secondes du matin; sa grandeur au milieu de l'Eclipse, 3 doigts 33 minutes 28 secondes, dans la partie boréale de l'ombre.

Cette Eclipe sera visible dans toute l'Europe, dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. La partie occidentale de l'Asie, ainsi que les Isles Philippines & les Terres de la Nouvelle-Hollande verront le commencement au coucher de la Lune, & les Côtes occidentales de l'Amérique Méridionale & Septentrionale, verront la fin au lever de la Lune.



*OBSERVATIONS sur quelques
Fêtes.*

LES Fêtes des Saints où il se trouve un * Astérisque , sont transférées, dans le Diocèse de Tournai, au Dimanche le plus proche, & la Vigile au Samedi qui le précède, s'il y a jeûne. Les Fêtes arrivant le Mercredi, seront transférées au Dimanche qui le précède. Celles de saint Mathias, saint Thomas, & saint Jean l'Évangéliste, restent dans leur jour naturel, avec l'obligation d'entendre la Messe; mais il est permis de travailler ces mêmes jours.



6 *Articles principaux du Calendrier.*

*ARTICLES principaux du Ca-
lendrier pour l'année 1789.*

L A grandeur de l'année Tro- pique, 365 jours.	
Nombre d'or,	4.
Epaëte,	3.
Cycle Solaire,	6.
Indiction Romaine,	7.
Lettre Dominicale,	D.

FÊTES MOBILES.

L A Septuagésime, le 8 Février.	
Les Cendres,	25 Février.
PASQUES,	12 Avril
Les Rogations, 18, 19 & 20	Mai.
L'Ascension,	21 Mai
La Pentecôte,	31 Mai
La Trinité,	7 Juin.
La Fête-Dieu,	11 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, le 29 Novembre.	
De la Pentecôte à l'Avent, vingt- cinq Dimanches.	

LES QUATRE-TEMPS.

LE 4, 6 & 7 Mars.

Le 3, 5 & 6 Juin.

Le 16, 18 & 19 Septembre.

Le 16, 18 & 19 Décembre.

LES jours de jeûnes commandés.

Les veilles des Fêtes de Pâques,
de la Pentecôte, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre & saint Paul, de saint Laurent, de l'Assomption de la sainte Vierge, de saint Mathias, de saint Simon & saint Jude, de la Toussaint, de saint André & Noël.



NOMS des douze Signes du
Zodiaque dans l'ordre des
douze mois.

♈ LE Verseau.

♉ Les Poissons.

♊ Le Bélier.

♋ Le Taureau.

♌ Les Gémeaux.

♍ L'Ecrevisse.

♎ Le Lion.

♏ La Vierge.

♐ La Balance.

♑ Le Scorpion.

♒ Le Sagittaire.

♓ Le Capricorne.



MOMS des sept Planettes.

SATURNE.

JUPITER.

MARS.

LE SOLEIL.

VÉNUS.

MERCURE.

LA LUNE. (*)

LES quatre Saisons.

LE Printemps commencera cette année le 19 Mars, à quatre heures deux minutes du soir.

L'Été commencera le 20 Juin, à deux heures quatre minutes du soir.

L'Automne commencera le 22 Septembre, à trois heures trente sept minutes du matin.

L'Hiver commencera le 20 Décembre, à huit heures huit minutes du soir.

[*] ARCHEL en a découvert une huitième qui porte son nom.



JANVIER.

*Le Soleil se lève à 7 heures 52 minutes,
& se couche à 4 heures 8 minutes.*

- 1 Jeudi *la Circoncision de Notre-Seigneur.*
 2 Vendredi s. Macaire, Abbé. *Fete en Halle.*
 3 Samedi ste. Geneviève. *Fete en Halle.*
 4 DIM. s. Rigobert, Evêque.
 ☾ *Premier Quartier le 4, à 4 heures
33 minutes du soir.*
 5 Lundi s. Siméon Stylite.
 6 Mardi l'Epiphanie.
 7 Mercredi s. Lucien.
 8 Jeudi ste. Gudule, Vierge. *Audience.*
 9 Vendredi s. Julien. *Audience Pré-
votale.*
 10 Samedi s. Paul Hermite.
 11 DIM. s. Hygin, Pape.

☽ *Pleine Lune le 11, à 5 heures 55
minutes du soir.*

- 12 Lundi ste. Césaire, Vierge. *Parjuré.
Fête en Halle.*
 13 Mardi s. Léonce, Evêque. *Plaid
d'Arret.*
 14 Mercredi s. Hilaire, Evêque.
 15 Jeudi le Saint Nom de Jesus. *Fete
en Halle.*

16 Vendredi s. Marcel, Pape & Martyr.
Audience Prévotale.

17 Samedi s. Antoine, Abbé.

18 DIM. Chaire de s. Pierre à Rome.

☾ *Dernier Quartier le 18, à 8 heures
48 minutes du matin*

19 Lundi s. Canut, Roi & Martyr. *Plaid
d'Hestel.*

20 Mardi s. Sébastien, Martyr. *Audience.*

21 Mercredi ste. Agnès.

22 Jeudi s. Vincent, Diacre. *Audience.*

23 Vendredi ste. Emérentiane. *Audience
Prévotale.*

24 Samedi s. Timothée, Evêque.

25 DIM. Conversion de s. Paul.

26 Lundi s. Policarpe, Evêque. *Plaid
d'Arret.*

☽ *Nouvelle Lune le 26, à 6 heures
30 minutes du matin.*

27 Mardi s. Jean Chrysofôme, Evêque.
Audience.

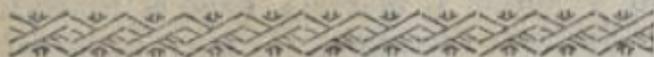
28 Mercredi ste. Agnès seconde.

29 Jeudi s. François de Sales, Evêque.
Audience.

30 Vendredi ste. Aldegonde, Vierge.

31 Samedi s. Pierre de Nole, Confesseur.

*Depuis le premier Janvier jusqu'au
31, les jours sont crus de 31 minutes
le matin, & de 32 le soir.*



F É V R I E R.

*Le Soleil se lève à 7 heures 18 minutes,
& se couche à 5 heures 43 minutes.*

- 1 DIM. s. Eubert. Patron de saint Pierre.
- 2 Lundi la Purification de la Vierge.
- 3 Mardi s. Blaise, Evêque. Plaid's d'Hestel.
- ☾ Premier Quartier le 3, à 9 heures
34 minutes du matin.
- 4 Mercredi s. André Corfin, Evêque.
- 5 Jeudi ste. Agathe. Audience.
- 6 Vendredi ste. Dorothee. Audience Prévotale.
- 7 Samedi s. Romuald, Abbé.
- 8 DIM. la Septuagésime. s. Jean de Matha, Confesseur.
- 9 Lundi ste. Apolline, Vierge. Plaid's d'Arret.
- 10 Mardi ste. Scholastique, Vierge. Audience.
- ☺ Pleine Lune le 10, à 4 heures
17 minutes du matin.
- 11 Mercredi ste. Euphrosine, Vierge.
- 12 Jeudi ste. Eulalie, Vierge & Martyre. Audience.
- 13 Vendredi s. Martinien, Hermite, Audience Prévotale.
- 14 Samedi s. Valentin, Martyr.

15 DIM. la *Sexagésime*. ss. Faustin & Jovite.

16 Lundi ste. Julienne, Vierge. *Plaid's d'Heslal.*

☾ *Dernier Quartier* le 16, à 10 heures
19 minutes du soir.

17 Mardi s. Donat, Martyr. *Audience.*

18 Mercredi s. Siméon, Evêque.

19 Jeudi s. Auxibie, Evêque. *Audience*

20 Vendredi s. Eleuthère, Evêque. *Audience Prévotale.*

21 Samedi s. Pépin, Duc.

22 DIM. la *Quinquagésime*. Chaire de s. Pierre à Antioche.

23 Lundi ste. Milburge, Vierge. *Plaid's d'Arret, quoique Fete en Halle.*

24 Mardi s. Mathias. *Fete en Halle.**

25 Mercredi *Les Cendres*. s. Tharaïse, Evêque.

☽ *Nouvelle Lune* le 25, à 1 heure
23 minutes du matin.

26 Jeudi s. Alexandre, Evêque. *Audience.*

27 Vendredi s. Léandre, Evêque. *Audience Prévotale.*

28 Samedi s. Romain, Abbé.

Depuis le premier jour de Février jusqu'au dernier, les jours sont crus de 46 minutes le matin, & d'autant le soir.

M A R S.

Le Soleil se lève à 6 heures 32 minutes, & se couche à 5 heures 30 minutes.

- 1 I. DIM. de Carême. s. Aubin, Evêque.
 2 Lundi s. Simplicie, Pape. *Plaid d'H stal.*
 3 Mardi ste. Cunégonde. *Audience.*
 4 Mercredi s. Casimir, Roi. *Quatre-Temps.*

☾ *Premier Quartier le 4, à 11 heures du soir.*

- 5 Jeudi s. Théophile, Evêque. *Audience.*
 6 Vendredi ste. Colette. *Audience Prévotale. Quatre-Temps.*
 7 Samedi s. Thomas d'Aquin. *Quatre-Temps.*
 8 II. DIM. de Carême. s. Jean de Dieu.
 9 Lundi ste. Françoise. *Franche Foire des chevaux & Fête en Halle.*
 10 Mardi les 40 Martyrs de Sébaste. *Plaid d'Arret.*
 11 Mercredi s. Firmin, Abbé.

☽ *Pleine Lune le 11, à 1 heure 59 minutes du soir.*

- 12 Jeudi s. Grégoire, Pape & Docteur. *Audience.*
 13 Vendredi ste. Euphrasie, Vierge. *Audience Prévotale.*

- 14 Samedi ste. Mathilde, Impératrice.
 15 III. DIM. de Carême. s. Longin, Martyr.
 16 Lundi s. Abraham. *Plaid d'Hestel.*
 17 Mardi s. Patrice, Evêque. *Audience.*
 18 Mercredi s. Edouard, Roi.

☾ *Dernier Quartier le 18, à 2 heures 24 minutes du soir.*

- 19 Jeudi s. Joseph. *Fete en Halle.*
 20 Vendredi s. Joachim. *Audience Prévotale.*
 21 Samedi s. Benoît, Abbé.
 22 IV. DIM. de Carême. ste. Catherine de Suède, Vierge.
 23 Lundi s. Victorien. *Plaid d'Arret.*
 24 Mardi s. Siméon. *Audience.*
 25 Mercredi *Annonciation de la Ste. Vierge.*
 26 Jeudi s. Ludger, Evêque. *Audience.*

☉ *Nouvelle Lune le 26, à 6 heures 55 minutes du soir.*

- 27 Vendredi s. Rupert, Evêque. *Audience Prévotale.*
 28 Samedi s. Gontran, Roi.
 29 V. DIM. de Carême. s. Bertholde Confesseur.
 30 Lundi s. Jean Climaque. *Plaid d'Hestel.*
 31 Mardi s. Benjamin. *Audience.*

Depuis le premier jour de Mars jusqu'au dernier, les jours sont crus de 53 minutes le matin, & d'autant le soir.



A V R I L.

*Le Soleil se lève à 5 heures 35 minutes,
& se couche à 6 heures 26 minutes.*

- 1 Mercredi s. Valeri, Abbé.
- 2 Jeudi s. François de Paule. *Audience.*
- 3 Vendredi Notre-Dame des sept Douleurs. *Fete en Halle.*

☾ *Premier Quartier le 3, à 8 heures
39 minutes du matin.*

- 4 Samedi s. Isidore, Archevêque.
- 5 DIM. *les Rameaux.* ste. Silvie, Vierge.
- 6 Lundi s. Célestin, Pape. *Plaids d'Arret.*
- 7 Mardi s. Epiphane, Evêque. *Audience.*
- 8 Mercredi s. Albert.
- 9 Jeudi *la Cène.* ste. Waudrude, Vierge.
Fete en Halle.

☺ *Pleine Lune le 9, à 11 heures
33 minutes du soir.*

- 10 Vendredi *la mort de Notre Seigneur.*
s. Macaire, Evêque. *Fete en Halle.*
- 11 Samedi s. Léon, Pape.
- 12 DIM. *PASQUES.*
- 13 Lundi *Pâques.* s. Herménégilde.
- 14 Mardi s. Maxime, Martyr. *Fete en
Halle & Plaids d'Hestel.*
- 15 Mercredi ste. Anastasie, Martyre.
- 16 Jeudi s. Druon, Confesseur. *Audience.*

17 Vendredi s. Anicet, Pape. *Audience Prévotale.*

☾ *Dernier Quartier le 17, à 7 heures 59 minutes du matin.*

18 Samedi s. Ursmar.

19 DIM. *Quasimodo*. s. Léon IX, Pape.

20 Lundi s. Marcellin, Evêque. *Plaids d'Arret.*

21 Mardi s. Anselme, Archevêque & Docteur. *Audience.*

22 Mercredi s. Soter, Pape.

23 Jeudi s. George, Martyr. *Audience.*

24 Vendredi s. Robert, Abbé. *Audience Prévotale.*

25 Samedi s. Marc. *Fete en Halle.*

☉ *Nouvelle Lune le 25, à 10 heures 6 minutes du matin.*

26 DIM. s. Cléte, Pape.

27 Lundi s. Anthime. *Plaids d'Heslal.*

28 Mardi s. Vital, Martyr. *Audience.*

29 Mercredi s. Pierre, Martyr.

30 Jeudi ste. Catherine de Sienne, Vierge. *Audience.*

Depuis le premier jour d'Avril jusqu'au dernier, les jours sont crus de 40 minutes le matin, & d'autant le soir.



M A I.

*Le Soleil se lève à 4 heures 44 minutes,
& se couche à 7 heures 17 minutes.*

1 Vendredi ss. Jacques & Philippe. *Fete en Halle.*

2 Samedi s. Athanase.

☾ *Premier Quartier le 2, à 3 heures
11 minutes du soir.*

3 DIM. Invention de ste. Croix.

4 Lundi ste. Monique. *Plaid d'Arret.*

5 Mardi s. Maurant, Abbé. *Audience.*

6 Mercredi s. Jean devant la Porte Latine.

7 Jeudi ste. Flavie, Vierge. *Audience.*

8 Vendredi Apparition de s. Michel.
Audience Prévotale.

9 Samedi Translation de s. Nicolas. *Fete en Halle.*

☽ *Pleine Lune le 9, à 9 heures 32
minutes du matin.*

10 DIM. s. Antonin, Archevêque.

11 Lundi s. Mammert. *Plaid d'Hestel.*

12 Mardi ste. Rictrude, Vierge. *Audience.*

13 Mercredi s. Servais, Evêque.

14 Jeudi s. Boniface, Martyr. *Audience.*

15 Vendredi ste. Dymphe, Vierge. *Audience Prévotale.*

16 Samedi s. Honoré, Evêque.

17 DIM. ste. Restitue, Vierge.

☾ Dernier Quartier le 17, à 1
heure 53 minutes du matin.

- 18 Lundi s. Venant, Martyr. Rogations.
Fete en Halle & Plaids d'Arret.
19 Mardi s. Yves, Confesseur. Rogations.
Fete en Halle.
20 Mercredi s. Bernardin. Rogations.
21 Jeudi L'Ascension de Notre Seigneur.
22 Vendredi ste. Julie, Vierge. Audience
Prévotale.
23 Samedi s. Guibert, Confesseur.
24 DIM. ste. Jeanne, Martyre.

☉ Nouvelle Lune le 24, à 10 heures
30 minutes du soir.

- 25 Lundi s. Urbain, Pape. Plaids d'Hestel.
26 Mardi s. Philippe de Néri. Audience.
27 Mercredi s. Ferdinand, Evêque.
28 Jeudi s. Juste, Evêque. Audience.
29 Vendredi s. Maxime, Evêque. Au-
dience Prévotale.
30 Samedi s. Félix, Pape. Vigile & Jeûne.
31 DIM. LA PENTECOTE.

☽ Pleine Lune le 31, à 7 heures
53 minutes du soir.

Depuis le premier Mai jusqu'au
dernier, les jours sont crus de 32
minutes le matin, & d'autant le soir.



J U I N

*Le Soleil se lève à 4 heures 5 minutes,
& se couche à 7 heures 55 minutes.*

- 1 Lundi Pentecôte. s. Fortuné, Confesseur.
 - 2 Mardi s. Pothin, Evêque. Fete en Halle & Plaids d'Arret.
 - 3 Mercredi ste. Clotilde. Quatre-Temps.
 - 4 Jeudi s. Quirin, Evêque. Audience.
 - 5 Vendredi s. Boniface. Quatre-Temps. Audience Prévotale.
 - 6 Samedi s. Norbert Quatre-Temps.
 - 7 DIM. la Trinité. s. Robert, Abbé.
- ☾ Pleine Lune le 7, à 8 heures
26 minutes du soir.
- 8 Lundi s. Médard, Evêque. Audience.
 - 9 Mardi ste. Pélagie, Vierge. Plaids d'Hestel.
 - 10 Mercredi ste. Marguerite, Reine.
 - 11 Jeudi la Fête-Dieu. s. Barnabé.
 - 12 Vendredi s. Basilde. Audience Prévotale.
 - 13 Samedi s. Antoine de Padoue.
 - 14 DIM s. Basile le Grand. La Procession de la ville de Lille.
 - 15 Lundi ss. Vite & Modeste, Martyrs. Fete en Halle.
- ☾ Dernier Quartier le 15, à 7 heures
14 minutes du soir.
- 16 Mardi ste. Lutgarde, Vierge. Plaids d'Arret.

- 17 Mercredi s. Avit, Abbé.
 18 Jeudi ste. Marine, Vierge. *Fete en Halle.*
 19 Vendredi ss. Gervais & Protais. *Audience Prévotale.*
 20 Samedi s. Silvere, Pape & Martyr.
 21 DIM. s. Leufroy, Abbé.
 22 Lundi s. Paulin, Evêque. *Foire franche des chevaux. Fete en Halle.*
 23 Mardi ste. Marie d'Orignies. *Vigile & jeûne. Plaid d'Hestel.*

☉ *Nouvelle Lune le 23, à 8 heures
 14 minutes du matin.*

- 24 Mercredi la Nativ. de s. Jean-Baptiste.
 25 Jeudi la Translation de s. Eloy, Evêque. *Audience.*
 26 Vendredi ss. Jean & Paul. *Audience Prévotale.*
 27 Samedi s. Ladiflas, Roi. *Vigile & Jeûne.*
 28 DIM. s. Irénée, Evêque.
 29 Lundi s. Pierre & s. Paul.
 30 Mardi s. Martial, Evêque. *Plaid d'Arret.*

☾ *Premier Quartier le 30, à 0 d'heure
 25 minutes du matin.*

*Depuis le premier Juin jusqu'au
 21, les jours sont crus de 8 minutes
 le matin & d'autant le soir. Et depuis
 le 21 jusqu'au dernier, ils sont dimi-
 nués de 2 minutes le matin, & d'autant
 le soir.*



J U I L L E T.

*Le Soleil se lève à 3 heures 59 minutes,
& se couche à 8 heures 1 minute.*

- 1 Mercredi s. Rombault, Martyr.
- 2 Jeudi la Visitation de Notre-Dame.
Fete en Halle.
- 3 Vendredi s. Héliodore, Evêque. *Audience Prévotale.*
- 4 Samedi Translation de s. Martin.
- 5 DIM. s. Agathon, Martyr.
- 6 Lundi ste. Godelive, Martyre. *Plaid d'Hestel.*
- 7 Mardi s. Willebaud, Evêque. *Audience.*
☺ *Pleine Lune le 7, à 8 heures
40 minutes du matin.*
- 8 Mercredi ste. Elisabeth, Reine.
- 9 Jeudi ste. Anatolie, Vierge. *Audience Prévotale.*
- 10 Vendredi les 7 Frères Martyrs. *Audience.*
- 11 Samedi s. Pie, Pape.
- 12 DIM. s. Jean Gualbert.
- 13 Lundi s. Anaclet, Pape. *Patron de saint André & Fete en Halle.*
- 14 Mardi s. Bonaventure. *Plaid d'Arret.*
- 15 Mercredi s. Henri, Empereur.
☾ *Dernier Quartier le 15, à 11 heures
30 minutes du matin.*

- 16 Jeudi N. D. du Mont-Carmel. Fete en Halle.
 17 Vendredi s. Alexis, Confesseur. Audience Prévotale.
 18 Samedi s. Arnould, Archevêque.
 19 DIM. ste. Rufine, Vierge.
 20 Lundi ste. Marguerite, Vierge. Plaid d'Hestel.
 21 Mardi ste. Praxede, Vierge. Audience.
 22 Mercredi ste. Marie-Magdeleine. Fete en Halle.

☉ Nouvelle Lune le 22, à 4 heures 10 minutes du soir.

- 23 Jeudi s. Apolinaire, Evêque. Audience.
 24 Vendredi ste. Christine, Vierge. Audience Prévotale.
 25 Samedi s. Jacques & s. Chrystophe.
 26 DIM. ste. Anne.
 27 Lundi les sept Frères dormans. Plaid d'Arret.
 28 Mardi s. Nazaire, Martyr. Audience.
 29 Mercredi ste. Marthe, Vierge.

☽ Premier Quartier le 22, à 6 heures 29 minutes du matin.

- 30 Jeudi s. Abdon, Martyr. Audience.
 31 Vendredi s. Ignace de Loyola. Audience Prévotale.

Depuis le premier jour de Juillet jusqu'au dernier, les jours sont diminués de 29 minutes le matin, & de 29 le soir.



A O U S T.

*Le Soleil se lève à 4 heures 29 minutes,
& se couche à 7 heures 30 minutes.*

- 1 Samedi s. Pierre ès Liens.
- 2 DIM. Notre-Dame des Anges.
- 3 Lundi Invention de s. Etienne. *Fete en Halle & Plaid d'Hestel.*
- 4 Mardi s. Dominique. *Fete en Halle.*
- 5 Mercredi Notre-Dame aux Neiges.
☺ *Pleine Lune le 5, à 10 heures
36 minutes du soir.*
- 6 Jeudi la Transfiguration de Notre-Seigneur. *Fete en Halle.*
- 7 Vendredi s. Albert, Carme. *Audience Prévotale.*
- 8 Samedi s. Ciriaque. *Vigile & Jeûne.*
- 9 DIM. s. Romain, Martyr.
- 10 Lundi s. Laurent, Martyr. *Fete en Halle.*
- 11 Mardi ste. Sufanne, Vierge. *Plaid d'Arret.*
- 12 Mercredi ste. Claire, Vierge.
- 13 Jeudi s. Hippolyte, Martyr. *Audience.*
- 14 Vendredi s. Euïebe. *Vigile & Jeûne.
Audience Prévotale.*
- ☾ *Dernier Quartier le 14, à 2 heures
14 minutes du matin.*
- 15 Samedi l'Assomption de la Vierge.

- 16 DIM. s. Roch, Confesseur.
 17 Lundi s. Mammés, Martyr. *Plaid d'Hestel.*
 18 Mardi ste. Hélène. *Audience.*
 19 Mercredi s. Donat, Prêtre.
 20 Jeudi s. Bernard, Abbé. *Audience.*
 ☉ *Nouvelle Lune le 20, à 11 heures
 27 minutes du soir.*
 21 Vendredi s. Albéric, Martyr. *Audience
 Prévotale.*
 22 Samedi s. Symphorien, Martyr.
 23 DIM s. Claude, Martyr.
 24 Lundi s. Barthélémi, Apôtre. *Fete en
 Halle & Plaid d'Arret.*
 25 Mardi s. Louis, Roi. *Fete en Halle.*
 26 Mercredi s. Zéphirin Pape.
 27 Jeudi ste. Euthalie, Vierge. *Audience.*
 ☽ *Premier Quartier le 27, à 3
 heures 23 minutes du soir.*
 28 Vendredi s. Augustin, Docteur. *Au-
 dience Prévotale.*
 29 Samedi la Décollation de s. Jean-Bap-
 tiste.
 30 DIM. ste. Rose de Lima, Vierge.
Franche Foire.
 31 Lundi s. Raymond. *Franche Foire &
 Plaid d'Hestel.*

Depuis le premier jour d'Août
 jusqu'au dernier, les jours sont di-
 minués de 48 minutes le matin, &
 d'autant le soir.



S E P T E M B R E.

*Le Soleil se lève à 5 heures 19 minutes,
& se couche à 6 heures 40 minutes.*

- 1 Mardi s. Gilles, Abbé. *Franche Foire.*
- 2 Mercredis. Etienne, Roi. *Franche Foire.*
- 3 Jeudi ste. Séraphie, Vierge. *Franche Foire.*
- 4 Vendredi ste. Rosalie, Vierge. *Franche Foire.*

☾ *Pleine Lune le 4, à 2 heure 16
minutes du soir.*

- 5 Samedi s. Bertin, Abbé. *Franche Foire.*
- 6 DIM. s. Zacharie. *Franche Foire.*
- 7 Lundi ste. Reine, Vierge. *Fete en Halle
& Plaids d'Arret.*
- 8 Mardi *la Nativité de Notre-Dame.*
- 9 Mercredi s. Omer, Evêque.
- 10 Jeudi s. Nicolas de Tolentin. *Audience.*
- 11 Vendredi ste. Vindicienne, Vierge. *Audience Prévotale.*
- 12 Samedi s. Guy, Confesseur.

☾ *Dernier Quartier le 12, à 3 heu-
res 3 minutes du soir.*

- 13 DIM s. Amé, Evêque.
- 14 Lundi. Exaltation de la ste. Croix. *Fete en Halle.*
- 15 Mardi s. Nicodème, Prêtre. *Plaids
d'Hestel.*

- 16 Mercredi s. Corneille. *Quatre-Temps.*
 17 Jeudi s. Lambert, Evêque. *Audience.*
 18 Vendredi ste. Sophie. *Quatre-Temps.*
Audience Prévotale.
 19 Samedi s. Janvier, Evêque. *Quatre-Temps.*

☉ *Nouvelle Lune le 19, à 7 heures
 15 minutes du matin.*

- 20 DIM. s. Eustache, Martyr.
 21 Lundi s. Matthieu, Apôtre. *Fete en
 Halle & Plaids d'Arrêt.*
 22 Mardi s. Maurice & ses Compagnons.
Fete en Halle.
 23 Mercredi ste. Thécle, Vierge.
 24 Jeudi Notre-Dame de la Merci. *Au-
 dience.*
 25 Vendredi s. Firmin, Evêque. *Au-
 dience Prévotale.*
 26 Samedi s. Cyprien, Martyr.

☽ *Premier Quartier le 26, à 3 heures
 55 minutes du matin.*

- 27 DIM. ss. Côme & Damien, Martyrs.
 28 Lundi s. Privat, Martyr. *Plaids
 d'Hestal.*
 29 Mardi s. Michel, Archange. *Fete en
 Halle.*
 30 Mercredi s. Jérôme, Docteur.

*Depuis le premier jour de Septem-
 bre jusqu'au dernier, les jours sont
 diminués de 51 minutes le matin,
 & de 51 le soir.*

OCTOBRE.

*Le Soleil se lève à 6 heures 12 minutes,
& se couche à 5 heures 47 minutes.*

- 1 Jeudi s. Remi & s. Piat. *Fete en Halle.*
- 2 Vendredi les ss. Anges Gardiens.
- 3 Samedi s. Gérard, Abbé.
- 4 DIM. s. François d'Assise, Confesseur.

☾ *Pleine Lune le 4, à 7 heures 14
minutes du matin.*

- 5 Lundi s. Placide. *Plaid's d'Arret.*
- 6 Mardi s. Bruno, Confesseur. *Audience.*
- 7 Mercredi ss. Serge & Bacq, Martyrs.
- 8 Jeudi ste. Brigitte, Veuve. *Audience.*
- 9 Vendredi s. Ghislain, Evêque. *Audience Prévotale.*
- 10 Samedi s. François de Borgia.
- 11 DIM. s. Nicaise, Evêque.
- 12 Lundi s. Maximilien, Evêque. *Plaid's d'Heslal.*

☾ *Dernier Quartier le 12, à 1 heure
46 minutes du matin.*

- 13 Mardi s. Edouard, Roi. *Audience.*
- 14 Mercredi s. Calixte, Pape.
- 15 Jeudi ste. Thérèse, Vierge. *Audience.*
- 16 Vendredi s. Mommolin, Evêque. *Audience Prévotale.*
- 17 Samedi ste. Hedwige, Veuve.
- 18 DIM. s. Luc, Evangéliste.

☉ Nouvelle Lune le 18, à 4 heures
28 minutes du soir.

- 19 Lundi s. Pierre d'Alcantara. *Plaid's
d'Arret.*
20 Mardi ste. Irène, Vierge. *Audience.*
21 Mercredi ste. Ursule & ses Compagnes.
22 Jeudi s. Sévère, Evêque. *Audience.*
23 Vendredi s. Séverin, Evêque. *Audience.*
24 Samedi s. Magloire, Evêque.
25 DIM. ss. Crépin & Crépinien.

☾ Premier Quartier le 25, à 8 heures
17 minutes du soir.

- 26 Lundi s. Evariste, Pape. *Plaid's d'Hestel.*
27 Mardi s. Florent, Martyr. *Vigile &
jeûne. Audience.*
28 Mercredi s. Simon & s. Jude. *Fete en
Halle.*
29 Jeudi s. Narcisse, Patriarche. *Audience.*
30 Vendredi s. Lucain, Martyr. *Audience
Prévotale.*
31 Samedi s. Quentin, Martyr. *Vigile &
Jeûne. Fete en Halle.*

Depuis le premier jour d'Octobre
jusqu'au dernier, les jours sont di-
minués de 52 minutes le matin, &
d'autant le soir.



NOVEMBRE.

*Le Soleil se lève à 7 heures 6 minutes ,
& se couche à 4 heures 54 minutes.*

- 1 DIM. *la Toussaint.*
 2 Lundi *les Morts. s. Vulgain. Fete en Halle.*
 3 Mardi *s. Hubert , Evêque. Plaids d'Arret.*

☺ *Pleine Lune le 3 , à 0 heure 32 minutes du matin.*

- 4 Mercredi *s. Charles Borromée.*
 5 Jeudi *ste. Bertille , Abbesse. Audience.*
 6 Vendredi *s. Léonard , Confesseur. Audience Prévotale.*
 7 Samedi *s. Ernest.*
 8 DIM. *les 4 ss. Couronnés.*
 9 Lundi *s. Mathurin , Confesseur. Plaids d'Hestel.*
 10 Mardi *s. André Avelin. Audience.*

☾ *Dernier Quartier le 10 , à 10 heures 39 minutes du matin.*

- 11 Mercredi *s. Martin , Archevêque. Fete en Halle.*
 12 Jeudi *s. Liévin , Evêque. Audience.*
 13 Vendredi *s. Homobon , Confesseur. Audience Prévotale.*
 14 Samedi *s. Clémentin , Martyr.*
 15 DIM. *s. Eugène , Evêque.*

16 Lundi s. Edmond, Archevêque. *Plaidz d'Arret.*

17 Mardi s. Grégoire Thaumaturge. *Audience.*

☉ *Nouvelle Lune le 17, à 3 heures
38 minutes du matin.*

18 Mercredi ste. Aude, Vierge.

19 Jeudi ste. Elisabeth de Hongrie. *Audience.*

20 Vendredi s. Félix de Valois. *Audience Prévotale.*

21 Samedi Présentation de la Sainte Vierge. *Fete en Halle.*

22 DIM. ste. Cécile, Vierge.

23 Lundi s. Clément, Pape. *Plaidz d'Hestel.*

24 Mardi s. Chryfogone, Martyr. *Audience.*

☾ *Premier Quartier le 24, à 3 heures
51 minutes du soir.*

25 Mercredi ste. Catherine, Vierge. *Fete en Halle.*

26 Jeudi s. Pierre d'Alexandrie. *Audience.*

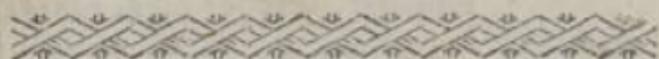
27 Vendredi ste. Ode, Vierge. *Audience Prévotale.*

28 Samedi s. Mansuet, Evêque.

29 I. DIM. de l'Avent, s. Saturnin, Martyr.

30 Lundi s. André, Apôtre. *Fete en Halle.*

*Depuis le premier jour de Novembre
jusqu'au dernier, les jours sont diminués de
37 minutes le matin, & d'autant le soir.*



D É C E M B R E.

*Le Soleil se lève à 7 heures 46 minutes,
& se couche à 4 heures 14 minutes.*

- 1 Mardi s. Eloy, Evêque. *Plaid d'Arret.*
2 Mercredi ste. Bibianne, Vierge.

☺ *Pleine Lune le 2, à 4 heures 48
minutes du soir.*

- 3 Jeudi s. François Xavier.
4 Vendredi ste. Barbe, Vierge. *Audience
Prévotale.*

- 5 Samedi s. Sabhas, Abbé.
6 DIM. s. Nicolas, Evêque.
7 Lundi s. Ambroise, Evêque. *Plaid
d'Hestel.*

- 8 Mardi *la Conception de la Sainte
Vierge.*

- 9 Mercredi ste. Léocadie, Vierge.

☾ *Dernier Quartier le 9, à 6 heu-
res 26 minutes du soir.*

- 10 Jeudi s. Melchiade, Pape. *Audience.*
11 Vendredi s. Damase, Pape. *Audience
Prévotale.*

- 12 Samedi ste. Constance, Martyre.

- 13 DIM. ste. Luce, Vierge.

- 14 Lundi s. Nicaise, Archevêque. *Franche
Foire des chevaux & Fete en Halle.*

- 15 Mardi ste. Chrétienne, *Plaid d'Arret.*

- 16 Mercredi s. Evrard. *Quatre-Temps.*

☾ Nouvelle Lune le 16 , à 4 heures
52 minutes du soir.

- 17 Jeudi s. Lazare , Evêque. Audience.
18 Vendredi s. Gatien. Quatre-Temps.
Audience Prévotale.
19 Samedi s. Timoléon , Martyr. Quatre-
Temps.
20 DIM. s. Philogone , Evêque.
21 Lundi s. Thomas , Apôtre. * Fete en
Halle.
22 Mardi s. Flavien. Plaids d'Hestel.
23 Mercredi ste. Victoire , Vierge.
24 Jeudi s. Delphin. Vigile & jeûne. Plaids
d'Hestel.

☽ Premier Quartier le 24 , à 1 heure
20 minutes du soir.

- 25 Vendredi NOEL.
26 Samedi s. Etienne.
27 DIM. s. Jean l'Evangeliste , Apotre.
28 Lundi les ss. Innocens. Fete en Halle.
29 Mardi s. Thomas de Cantorbery.
30 Mercredi s. Sabin , Evêque.
31 Jeudi s. Sylvestre , Pape. Fete en
Halle.

Depuis le premier de Décembre jus-
qu'au 22 , les jours sont diminués de 9
minutes le matin & d'autant le soir. Et
depuis le 21 jusqu'au dernier, ils sont crus
de 8 minutes le matin, & d'autant le soir.



NAISSANCES
DES ROIS, REINES,
PRINCES ET PRINCESSES
DE L'EUROPE.

FRANCE.

CE Royaume, fondé vers l'an
420, par Pharamon, & dont le
lustre a toujours augmenté pendant
1368 ans, a eu 67 Rois en trois
Races. Paris en est la Capitale.

Lille, Capitale de la Flandre
Française, en est éloignée de 50
lieues.

Louis XVI, né à Versailles le 23
Août 1754, marié à Versailles le
16 Mai 1770, & sacré à Rheims

le 11 Juin 1775, Roi de France
& de Navarre.

Marie - Antoinette - Joseph - Anne ,
Archiduchesse d'Autriche , sœur
de l'Empereur , Reine de France
& de Navarre , née le 2 Novem-
bre 1755.

Louis - Joseph - Xavier - François ,
Dauphin de France , né le 22 Oc-
tobre 1781.

Louis Charles , Duc de Normandie ,
né le 27 Mars 1785.

Marie-Thérèse-Charlotte de Fran-
ce (Madame) , né le 19 Decem-
bre 1778.

N.... Madame Sophie de France ,
né le 9 Juillet 1786.

Louis Stanislas-Xavier de France ,
(Monsieur) , frère du Roi , né le
17 Novemvre 1755.

Marie - Joseph - Louise de Savoie ,
(Madame) Epouse de Monsieur ,
née le 2 Septembre 1753.

Charles-Philippe de France , Comte
d'Artois , frère du Roi , né le 9
Octobre 1757.

Marie - Thrérese de Savoie , Com-

telle d'Artois, née le 31 Janvier
1756.

N..... de France, Duc d'Angou-
lême, Grand Prieur de France,
fils de M. le Comte d'Artois, né
le 6 Août 1775.

N.... de France, Duc de Berry, fils
de M. le Comte d'Artois, né le
24 Janvier 1778.

Marie-Adelaïde-Clotilde-Xavière
de France, sœur du Roi. *Voyez*
Savoie.

Madame Elisabeth-Philippine-Ma-
rie-Helène, sœur du Roi, née
le 3 Mai 1764.

Madame Marie-Adelaïde de France,
tante du Roi, née le 23 Mars
1732.

Madame Victoire-Louise-Marie-
Thérèse de France, tante du
Roi, née le 11 Mai 1733.

MAISON D'ORLÉANS.

Louis - Philippe - Joseph, Duc
d'Orléans, né le 13/ Avril 1747.

Louise - Marie - Adelaïde de Bour-
bon, fille de M. le Duc de Pen

thièvre , Duchesse d'Orléans ,
née le 13 Mars 1753.

Louis-Philippe , Duc de Chartres ,
fils du Duc d'Orléans , né le 6
Octobre 1773.

Antoine-Philippe , Duc de Mont-
pensier , fils du Duc d'Orléans ,
né le 3 Juillet 1775.

N. d'Orléans , Comte de Beaujo-
lois , fils du Duc d'Orléans , né
le 7 Octobre 1779.

N. d'Orléans , fille du Duc d'Or-
léans , (Mademoiselle) , née le
23 Août 1777.

MAISON DE CONDÉ.

Louis-Joseph de Bourbon , Prince
de Condé . veuf de Charlotte-
Godefride-Elisabeth de Rohan-
Soubise , né le 9 Août 1736.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon-
Condé , Duc de Bourbon , né le
13 Avril 1756.

Louise - Marie - Thérèse - Batilde
d'Orléans , Duchesse de Bourbon ,
née le 9 Juillet 1750.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon

38 *Naissances des Rois , Reines ,*

Condé, Duc d'Enghien, né le 2
Août 1772.

Louise-Adélaïde de Bourbon-Con
dé, fille du Prince de Condé, Ab
bessé de Remiremont, née le 5 Oc
tobre 1757.

MAISON DE CONTI.

Louis-François-Joseph de Bour
bon, Prince de Conti, né le 1
Septembre 1734.

Fortunée-Marie d'Est de Modène,
Princesse de Conti, née le 24
Novembre 1731.

Louis-Jean-Marie de Bourbon,
Duc de Penthièvre, veuf de Ma
rie-Thérèse-Félicité d'Est, né le
16 Novembre 1725.

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-
Carignan, veuve de Louis-Ale
xandre-Joseph-Stanislas de Bour
bon, Prince de Lamballe, née le
8 Septembre 1749.

Il n'y a dans ce Royaume que la
Religion Catholique, Apostolique
& Romaine, depuis la suppression du
Calvinisme en 1685.

E S P A G N E.

Ce Royaume, dont Madrid est la Capitale, distante de Paris de 246 lieues, a commencé en 414, & a eu 86 Rois.

CHARLES III, Roi en 1759, né le 20 Janvier 1716.

Charles-Antoine, Prince des Asturies, né le 11 Novembre 1748.

Louise - Marie - Thérèse de Parme, Princesse des Asturies; née le 9 Décembre 1751.

Ferdinand-Marie, fils du Prince des Asturies, né le 15 Octobre 1784.

Marie - Amélie, Infante, fille du Prince des Asturies, née le 9 Janvier 1779.

Marie - Louise - Josephine, Infante, fille du Prince des Asturies, née le 6 Juillet 1782.

Antoine - Paschal, Infant, né le 31 Décembre 1755.

Marie - Joseph, Infante, née le 16 Juillet 1744.

Ferdinand-Marie-François-de-Paul, Infant d'Espagne, né le 13 Octobre 1784.

Gabriel-Antoine-François Xavier,
Infant d'Espagne, fils du Roi, né
le 12 Mai 1752.

Marie-Anne-Victoire-Joseph, In-
fante de Portugal, née le 15 Dé-
cembre 1763.

Pierre-Charles, &c. Infant, né le
18 Juin 1786.

NAPLES ET SICILE.

Naples, distante de Paris de 357
lieues, en est la Capitale.

La Sicile est une Isle de la Médi-
terranée; elle est séparée du Royau-
me de Naples par le détroit de
Messine, Palerme en est la Capitale,
distante de Paris de 499 lieues.

FERDINAND IV, Roi en 1759, né
le 12 Janvier 1751.

Marie-Charlotte, Archiduchesse
d'Autriche, Reine, née le 13
Août 1752.

François-Janvier, Prince de Na-
ples & des deux Siciles, fils du
Roi, né le 19 Août 1777.

Charles-Janvier-François, Prince
de Naples & des deux Siciles,
né le 25 Avril 1780.

Charles-Janvier, Prince de Naples
& des deux Siciles, né le 26 Août
1788.

Marie-Thérèse, Princesse de Na-
ples, fille du Roi, née le 6
Juin 1772.

Louise Marie-Amélie, Princesse de
Naples, née le 27 Juillet 1773.

Marie-Christine, Princesse de Na-
ples, née le 17 Janvier 1779.

Marie-Amélie, Princesse de Naples
& de Sicile, née le 26 Avril
1782.

Marie-Antoinette, Princesse de Na-
ples, née le 14 Décembre 1784.

Marie-Clotilde, Princesse de Naples,
née le 18 Février 1786.

Marie-Henriette, Princesse de Na-
ples, née le 31 Juillet 1787.

P A R M E.

Duché dont Parme est la Ca-
pitale, distante de Paris de 306
lieues.

FERDINAND-MARIE-LOUIS, Duc
de Parme, Plaisance & Guastal-
la, en 1765, né le 20 Janvier
1751.

42 *Naissances des Rois , Reines ,*

Marie - Amélie , Archiduchesse
d'Autriche , sœur de l'Empereur ,
Duchesse de Parme , née le 26
Février 1746.

Louis , Prince de Parme , né le 5
Juillet 1773.

Caroline - Marie - Thérèse Princesse
de Parme , née le 22 Novembre
1770.

Marie - Antoinette - Josephine - Anne -
Louise - Vincent - Marguerite - Ca-
therine , Princesse de Parme , née
le 28 Novembre 1774.

Charlotte - Marie - Ferdinande , Prin-
cesse de Parme , née le 1 Septem-
bre 1777.

P O R T U G A L .

Lisbonne en est la Capitale , dis-
tante de Paris de 332 lieues.

DONA - MARIE - FRANÇOISE , Prin-
cesse du Brésil , Reine en 1777 ,
née le 17 Décembre 1734.

Joseph François Xavier , Prince du
Brésil , né le 21 Août 1761.

Dona - Marie - François - Bénédicte
de Portugal , épouse du Prince
du Brésil , née le 25 Juillet 1746.

Jean Marie-Louis-Joseph-François
Xavier-de-Paule-Antoine-Domi-
nique-Raphaël, né le 13 Mai
1767.

Dona-Marie-Anne de Portugal,
née le 8 Octobre 1736.

ITALIE.

Rome est la Capitale de l'Etat
Ecclésiastique, distante de Paris de
378 lieues.

PIE VI, [Jean-Ange Braschi,] né
à Césenne le 27 Décembre 1717,
élu Pape le 15 Février 1775.

TOSCANE.

Florence, distante de Paris de
373 lieues, en est la Capitale.

PIERRE-LÉOPOLD, Archiduc d'Au-
triche, Grand-Duc en 1765, né
le 5 Mai 1747.

Marie-Louise, Infante d'Espagne
Grande-Duchesse, née le 14
Novembre 1747.

MODENE.

Modène, distante de Paris de
245 lieues, est la Capitale de ce
Duché.

HERCULE-RENAUD D'EST, Duc

44 *Naissances des Rois , Reines ,*
de Modène , né le 22 Novembre
1727.

Marie Thérèse Cibo , Duchesse de
Modène , née le 29 Juin 1725.

Marie - Beatrix , fille du Duc de
Modène , née le 7 Avril 1750

Mathilde de Modène , sœur du Duc
de Modène , née le 7 Fèv. 1729.

M A L T H E .

Isle située dans la Méditerranée ,
entre les côtes d'Afrique & de Si-
cile.

EMMANUEL de ROHAN DE POL-
DUC , né le 19 Avril 1725 , élu
Grand-Maitre le 12 Nov. 1775

S A V O I E .

Chambéry est la Capitale de ce
Duché , distante de Paris de 144
lieues

Le Piémont appartient aussi au
Roi de Sardaigne. Turin en est la
Capitale , distante de Paris de 185
lieues.

Il en est de même de la Sardaigne,
grande Isle de la Méditerranée ,
Royaume , dont la Capitale est
Cagliari.

VICTOR - AMÉDÉE III, Roi de Sardaigne en 1773, né le 26 Juin 1726.

Charles - Emmanuel, Prince de Piémont, né le 24 Mai 1751.

Marie-Clotilde de France, Princesse de Piémont, née le 23 Septembre 1759.

Victor-Emmanuel de Savoie, Duc d'Aost, né le 24 Juillet 1759.

Maurice - Joseph - Marie, Duc de Montferrat, né le 13 Septembre 1762.

Charles - Félix - Joseph - Marie Duc de Gênois, né le 6 Avril 1765.

Joseph - Benoît - Marie - Placide, Comte de Maurienne, né le 6 Octobre 1766.

Benoît, Duc de Chablais, frère du Roi, né le 21 Juin 1741.

Marie - Anne - Charlotte de Savoie, épouse du Duc de Chablais, née le 17 Décembre 1757.

Marie - Félicité de Savoie, sœur du Roi, née le 20 Mars 1730.

Joseph-Thérèse de Lorraine, Princesse Douairière de Carignan,

46 *Naissances des Rois , Reines ,*

née le 26 Août 1753.

Charles - Emmanuel - Ferdinand ,
Prince de Carignan , né le 24
Octobre 1770.

Charlotte - Marie , tante du Prince
de Carignan , née le 17 Août 1742.

ALLEMAGNE.

Cet Empire a eu 55 Empereurs.

Vienne est la Capitale de cet Em-
pire , distante de Paris de 260 lieues

JOSEPH II de Lorraine , Empereur ,
Roi de Hongrie & de Bohême ,
& Archiduc d'Autriche , né le
13 Mars 1741.

Pierre - Léopold , Archiduc d'Au-
triche , Grand-Duc de Toscane ,
né le 5 Mai 1747.

Marie-Louise , Infante d'Espagne ,
Grande-Duchesse de Toscane ,
née le 24 Novembre 1745.

François-Joseph-Charles-Jean , Ar-
chiduc d'Autriche , Grand-Prince
de Toscane , fils du Grand-Duc ,
né le 12 Février 1768.

Ferdinand - Joseph - Jean , Archiduc
d'Autriche , fils du Grand-Duc ,
né le 6 Mai 1769.

- Charles-Louis, fils du Grand-Duc,
né le 5 Septembre 1771
- Alexandre-Léopold, fils du Grand-
Duc, né le 14 Août 1772.
- Joseph-Antoine, fils du Grand-
Duc, né le 9 Mars 1776.
- Antoine-Victor, fils du Grand-
Duc, né le 31 Août 1779.
- Jean-Baptiste-Joseph, fils du Grand-
Duc, né le 20 Janvier 1767.
- Marie-Thérèse-Joseph-Charlotte,
Archiduchesse d'Autriche, fille
du Grand-Duc, née le 14 Janvier
1767.
- Marie-Anne-Ferdinande, Archi-
duchesse d'Autriche, fille du
Grand-Duc, née le 21 Avril 1770.
- Marie-Clémentine, Archiduchesse
d'Autriche, fille du Grand-Duc,
née le 24 Avril 1777.
- Marie-Amélie, Archiduchesse
d'Autriche, fille du Grand-Duc,
née le 14 Octobre 1780.
- Ferdinand-Charles, Archiduc d'Au-
triche, frère de l'Empereur, né
le 1 Juin 1754.
- Marie-Béatrix d'Est, fille du Prin

48 *Naissances des Rois, Reines,*

ce hereditaire de Modène, épouse de l'Archiduc Ferdinand, né le 7 Avril 1750.

Joseph - Charles, fils de l'Archiduc Ferdinand, né le 6 Octobre 1779.

Ferdinand, fils de l'Archiduc Ferdinand, né le 25 Avril 1781.

Maximilien Joseph, fils de l'Archiduc Ferdinand, né le 14 Juillet 1782.

Marie - Thérèse, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Archiduc Ferdinand, née le 1 Novembre 1773.

Marie - Léopoldine, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Archiduc Ferdinand, née le 10 Décembre 1776.

Antoinette - Louise, fille de l'Archiduc Ferdinand, née le 21 Octobre 1784.

Maximilien - François, Archiduc d'Autriche, frère de l'Empereur, né le 8 Décembre 1756.

Marie - Anne, Archiduchesse d'Autriche, sœur de l'Empereur, née le 6 Octobre 1738.

Marie-Christine , Archiduchesse
d'Autriche, Duchesse de Saxe-
Teschen, sœur de l'Empereur,
née le 13 Mai 1742.

Marie-Elisabeth , Archiduchesse
d'Autriche, sœur de l'Empe-
reur, née le 13 Août 1743.

Marie-Amélie , Archiduchesse
d'Autriche, Duchesse de Parme,
sœur de l'Empereur, née le 26
Février 1746.

*Ce sont les neuf Electeurs , qui ,
par la Bulle d'or de Charles IV, de
l'an 1376 , élisent les Empereurs*

Cet Electorat consiste en ce qu'on
appelle Electorat de Mayence , pro-
prement dit, qui est situé des deux
côtés du Rhin , & en Domaines
séparés qui sont situés en Wété-
ravia , en Hesse & en Thuringe.
Mayence , ancienne & grande Ville
en est la Capitale , distante de Paris
de 105 lieues.

MAYENCE.

FRÉDÉRIC-CHARLES-JOSEPH , Ba-
ron d'Erthal, Electeur, né le
3 Janvier 1719.

Cet Etat est Catholique; il y a cependant des Calvinistes.

TREVES.

L'Electorat de Trèves est partagé en 25 Bailliages assez considérables. Trèves, qui passe pour la plus ancienne Ville de l'Allemagne, & qui est médiocrement peuplée, en est la Capitale, distante de Paris de 75 lieues.

CLÉMENT de Saxe, Electeur, né le 28 Septembre 1739.

COLOGNE.

L'Electorat de Cologne s'étend le long du Rhin. Cologne, Ville ancienne & très-commerçante, est la Capitale de ce Duché, distante de Paris de 100 lieues.

BOHEME.

Ce Royaume, qui, pendant 429 ans, ne porta que le titre de Duché, depuis son érection en Royaume en 1061, a eu 41 Rois. Cette Couronne appartient à l'Empereur. Prague en est la Capitale, distante de Paris de 225 lieues.

BAVIÈRE, PALATINAT.

Bavière, Duché, dont Munich est la Capitale, distante de Paris de 122 lieues.

CHARLES-THÉODORE, Prince de Sultzbac; Electeur en 1777, né le 11 Décembre 1724.

Marie-Elisabeth-Aloïse de Sultzbach, Electrice, née le 17 Janvier 1721.

Marie-Anne de Saxe, Electrice Douairière de Bavière, née le 29 Août 1728.

Marie-Anne de Sultzbach, Duchesse Douairière de Bavière, née le 22 Juin 1722.

S A X E.

Cet Electorat est fort étendu. Dresde, Ville fort peuplée & une des plus belles de l'Allemagne, en est la Capitale, distante de Paris de 214 lieues.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, Electeur, né le 23 Décembre 1750.

Marie-Amélie-Auguste de Deux Ponts, Electrice, née le 10 Mai 1752.

Marie-Auguste, Princesse de Saxe,
née le 21 Juin 1782.

Antoine-Clément, frère de l'Electeur,
né le 27 Décembre 1755.

Maximilien, frère de l'Electeur,
né le 13 Avril 1759.

Thérèse-Marie, sœur de l'Electeur,
né le 27 Février 1761.

HANOVRE.

L'Electorat d'Hanovre consiste
en trois Principautés, qui apparte-
noient autrefois à la Maison de
Brunswick. Sa Capitale est Hanovre,
distante de Paris de 460 lieues.

GEORGE-GUILLAUME de Brunf-
wick, Electeur.

Voyez Angleterre.

POLOGNE.

On connoît des Rois de ce
Royaume depuis 551 ans : le Chris-
tianisme y a commencé en l'an 965 ;
il y a eu depuis 55 Rois Warsovie
en est la Capitale, distante de Paris
de 345 lieues.

STANISLAS II, Roi en 1764, né le 17
Janvier 1732.

Ce Royaume est électif ; la Reli-

gion dominante est la Catholique.

ANGLETERRE.

Ce Royaume a commencé en 449, & a eu 59 Rois. Londres en est la Capitale, distante de Paris de 94 lieues.

L'Ecoffe, & l'Irlande dont les Capitales sont Edimbourg & Dublin font aussi partie du Royaume d'Angleterre

GEORGES III de Brunswick, Roi en 1760, né le 4 Juin 1738.

Sophie-Charlotte, Princesse de Mecklembourg-Strelitz, Reine, née le 16 Mai 1744.

Georges-Frédéric-Auguste, Prince de Galles, né le 12 Août 1762.

Frédéric, fils du Roi, Prince & Evêque d'Osnabruck, né le 16 Août 1763.

Guillaume-Henri, fils du Roi, né le 21 Août 1765.

Edouard, fils du Roi, né le 2 Novembre 1767.

Ernest-Auguste, fils du Roi, né le 5 Juin 1771.

Augustin-Frédéric, fils du Roi, né

54 *Naissances des Rois, Reines,*

le 27 Janvier 1773.

Adolphe-Frédéric, fils du Roi, né

le 24 Février 1774.

Charlotte-Auguste-Mathilde, fille

du Roi, née le 29 Septembre

1766.

Auguste-Sophie, fille du Roi, née

le 8 Novembre 1768.

Elisabeth, fille du Roi, née le 22

Mai 1770.

Frédérique, fille du Roi, née le 25

Avril 1776.

Sophie, fille du Roi, née le 3 No-

vembre 1777.

Amélie, fille du Roi, née le 7 Août

1783

Guillaume-Henri, Duc de Glocest-

ter, frère du Roi, né le 25 No-

vembre 1743.

Henri-Frédéric, Duc de Cumber-

land, frère du Roi, né le 7 No-

vembre 1745.

DANEMARCK.

Ce Royaume reçut le Christia-

nisme en 930: il a eu depuis lors

28 Rois. Copenhague en est la Ca

pitale, distante de Paris de 267 lieues.

CHRISTIAN VII, Roi de Danemarck & de Norvège en 1766, né le 29 Janvier 1749.

Frédéric, Prince Royal de Danemarck, fils du Roi, né le 28 Janvier 1768.

Louise-Auguste, Princesse de Danemarck, fille du Roi, née le 7 Juillet 1771.

Frédéric, Prince de Danemarck, frère du Roi, né le 11 Octobre 1753.

Sophie-Frédérique, épouse du Prince Frédéric, née le 24 Août 1758.

Guillemine-Caroline, sœur du Roi, mariée au Prince de Hesse, née le 10 Juillet 1747.

Louise, Princesse de Danemarck, sœur du Roi, née le 30 Janvier 1750.

Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbutel, Reine Douairière, née le 4 Septembre 1729.

S U É D E

Stockolm en est la Capitale, distante de Paris de 385 lieues.

GUSTAVE III, Roi en 1771, né le 24 Janvier 1746.

Sophie Madeleine de Danemarck, Reine, née le 3 Juillet 1746.

Gustave-Adolphe, Prince Royal de Suède, fils du Roi, né le 1^{er} Novembre 1778.

Charles, Prince de Suède, Duc de Sudermanie, frère du Roi, né le 7 Octobre 1748.

Edwige - Elisabeth - Charlotte de Holsten - Eutin, Princesse de Suède, née le 22 Mars 1759.

Frédéric - Adolphe, Prince de Suède, né le 18 Juillet 1750.

Sophie - Albertine, Princesse de Suède, née le 8 Octobre 1753.

H O N G R I E.

Presbourg, distante de Paris de 302 lieues, en est la Capitale.

JOSEPH II de Lorraine, Archiduc d'Autriche, Roi de Hongrie.

P R U S S E.

Outre l'Electorat de Brandebourg,

le Roi de Prusse possède la Prusse, la Poméranie ultérieure, le Duché de Magdebourg, &c. Berlin, distante de Paris de 200 lieues, en est la Capitale.

FRÉDÉRIC - GUILLAUME II, Roi de Prusse & Electeur de Brandebourg en 1786, né le 25 Septembre 1744.

Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt, Reine & Electrice, née le 16 Octobre 1751.

Frédéric-Guillaume, fils du Roi, né le 3 Août 1770.

Frédéric - Henri, fils du Roi, né le 4 Novembre 1773.

Frédéric - Henri - Charles, fils du Roi, né le 30 Décembre 1781.

Frédéric - Guillaume - Charles, fils du Roi, né le 3 Juillet 1783.

Frédéric - Louis - Charles, né le 3 Juillet 1783.

Frédérique - Sophie, née le 7 Août 1751.

Frédérique - Charlotte - Ulrique - Catherine, fille du Roi, née le 7 Mai 1767.

Frédérique - Louise - Willhelmine,
fille du Roi, née le 18 Novem-
bre 1774.

Frédérique-Christine, fille du Roi,
née le 2 Mai 1780.

Elisabeth-Christine de Brunswick-
Wolfenbittel, Reine & Elec-
trice Douairière, née le 8 No-
vembre 1715.

Frédéric-Henri de Prusse, oncle du
Roi, né le 18 Janvier 1726.

Guillemine-de-Hesse-Cassel, épouse
du Prince Frédéric-Henri, née
le 23 Février 1726.

Auguste Ferdinand de Prusse, oncle
du Roi, né le 23 Mai 1730.

Anne-Elisabeth Louise de Schwedt,
Epouse du Prince Auguste-Fer-
dinand, née le 22 Avril 1738.

Frédéric-Christien, fils du Prince
Auguste - Ferdinand, né le 11
Novembre 1771

Louis - Christian, fils du Prince
Auguste - Ferdinand, né le 18
Novembre 1772.

Frédéric - Guillaume, fils du Prince
Auguste - Ferdinand, né le 19

Septembre 1779.

Frédérique - Elisabeth , fille du Prince Auguste-Ferdinand , née le 1 Novembre 1761.

Frédérique-Louise-Dorothée-Philippine, fille du Prince Ferdinand , née le 24 Mai 1770.

Frédérique-Louise de Prusse, Douairière du Margraviat de Brandebourg-Anspach , tante du Roi , née le 28 Septembre 1714.

Henri - Frédéric , Margrave de Brandebourg-Schwedt , né le 21 Août 1709.

Frédérique-Charlotte-Léopoldine-Louise sa fille , Abbessé d'Herforden , née le 18 Août 1745.

La Prusse n'est reconnue universellement en qualité de Royaume , que depuis le Traité d'Utrecht en 1713. La Religion dominante est le Luthéranisme.

R U S S I E.

Pétersbourg , située sur la rivière de la Newva , en est la Capitale , distante de Paris de 405 lieues.

CATHERINE - ALEXIEWNA , Impé-

60 *Naissances des Rois, Reines,*

ratrice de Russie en 1762, née le
2 Mai 1729.

Paul - Pétrowitz, son Fils, Grand-
Duc de Russie, né le 1 Octobre
1754.

Marie - Frederowna de Wurtem-
berg Stuttgard, Grande-Duchef-
se de Russie, née le 25 Octobre
1759.

Alexandre, Fils du Grand-Duc de
Russie, né le 23 Décembre 1777.

Constantin, Fils du Grand-Duc de
Russie, né le 8 Mai 1779.

Alexandrine, Fille du Grand-Duc
de Russie, née le 9 Août 1783.

Hélène, fille du Grand - Duc de
Russie, née le 24 Décembre 1784.

Marie-Paulowna, née le 15 Février
1786.

Catherine, fille du Grand-Duc, née
le 20 Mai 1788.

TURQUIE.

Empire fondé par Ottoman en
1298, dont Constantinople est la
Capitale, distante de Paris de 544
lieues.

ACHMET IV, proclamé Grand-

Sultan le 21 Janvier 1774, né le
20 Mars 1725.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Bruxelles en est la Capitale, dis-
tante de Paris de 65 lieues

MARIE-CHRISTINE-JOSEPH de Lor-
raine, Archiduchesse d'Autriche,
sœur de l'Empereur, Duchesse de
Saxe Teschen, Gouvernante, née
le 13 Mai 1742.

Albert - Casimir, Prince de Saxe-
Teschen, son époux, né le 11
Juillet 1738.

H O L L A N D E.

En 1578, commença cette Répu-
blique, sa Ville capitale est Am-
sterdam.

GUILLAUME, Prince de Nassau-
Dietz, Stadhouder, né le 8 Mars
1748.

Frédérique - Sophie - Guillemine,
sœur du Roi de Prusse, épouse
du Stadhouder, née le 7 Août
1751.

Guillaume - Frédéric, fils du Stad-
houder, né le 24 Août 1772.

Guillaume-Georges, fils du Stad-

houder, né le 15 Février 1774.
Frédérique - Louise - Guillelmine,
fille du Stadhouder, né le 28
Novembre 1770.

V E N I S E.

Distante de Paris de 262 lieues.
République connue dès l'an 452.
PAUL-RENIER, né le 21 Novem-
bre 1710, élu Doge le 14 Jan-
vier 1779.

G E N E S.

Distante de Paris de 222 lieues :
cette République existe depuis plus
de 800 ans.
JEAN-CHARLES BALAVICI, élu Doge
en 1785.

S U I S S E.

Cette République a commencée
en 1315; elle est composée de 13
cantons qui portent presque tous le
nom de leur Ville capitale.

G E N E V E.

Distante de Paris de 132 lieues :
République en 1518,

L U Q U E S.

Distante de Paris de 229 lieues :
République dès l'an 390.

S A I N T - M A R I N .

Cette République est gouvernée
par deux Capitaines, qu'on change
deux fois l'année.

R A G U S E .

République distante de Paris de
179 lieues.





FONDATION
DE LA VILLE DE LILLE.

Extrait d'un ancien Manuscrit.

Y 'An de notre Seigneur, mil cinc
L quante cinq, regnant lors Clo
taire 4.^{me} de ce nom, filz de Chil
péric, & de Frédégonde, 10.^{me}
Roi de Franche; advint que lors
ayant guerre contre les Saxons, Fri
sons, Senes & Dannois, fuct telle
ment oppressé de seldictz ennemis,
qu'il fuct contrainct se retirer &
toute son armée au pays d'Ardennes,
où il fuct en extrême dangier, &
estant en ceste nécessité, ledict Roi
Clotaire advisa avec son Conseil,
de à toute diligence demander se
cours à tous ses amis, & entre les
autres vers ung noble & puissant
nommez Brullant de Montignieres,

Sr. dudiect Montignieres, que l'on diect de Mons-en-Peuele, lequel Brullant entendant la requête dudiect Roi & le dangier où il estoit, fit incontinent armer ses gens & subjeetz, & envoyer par-tout vers ses parens & amis leur priere, & requerre de avecq lui & les siens, eulx trouver pour aller secourir le Roi, à laquelle requête & mandemens, se mirent sus en armes, Merous de Mérignies, Phalempin de Phalempin, Prouies de Prouin, Quotard de Qos, Clamare d'Esquermes, Ferrart de Ferrieres, Marcus de Marcque, Roncquart de Roncques, Hellemes de Hellemes, Tarcature de Torcquin, & plusieurs aultres Gentilshommes, qui se accoustrèrent tous de blancq, afin que tant mieulx fussent recognut quand ils seroient arrivez avec lediect Roi Clotaire, & fit faire lediect Brullant de Montignieres, quatre Bannieres blanches, & tous assemblez en une compaignie, marcherent en grosse diligence vers Ardennes à Bannières dé-

ployées, deux deuant & deux der-
rière; & eux arriués avecq le Roi,
ledict Brullant avecq sa Compaignie,
aprest estre mis en bon ordre, allè-
rent avecq le Roi, assaillir lesdicts
ennemis par telle fureur & impé-
tuosité, qu'ils furent tous desconfiés,
tellement que leurs accoustremens &
Bannières blanches, furent toutes rou-
ges de sang des ennemis, & depuis
lors, en auant ledict Brullant porta sēs
Bannières rouges, au lieu que par-
auant les auoit porté toujours blan-
ches en mémoire perpétuelle de
ladiete victoire; après laquelle les
dépouilles prises & les morts en-
terrés, ledict Roi & la Compaignie
dudict Brullant & tout le reste de
l'armée, se mirent au retours uers
Franche, & pria le Roi audict Brul-
lant qu'il volst demeurer avecq lui
en sa Cour & qu'il le feroit son Con-
nestable & grand-Maistre de son
Hostel, ce qu'il refusa, lui priant
seulement qu'il peust édifier en
Flandres une Ville ou Chastel, en
ung lieu où se tenoient toujours les

larrons & mœurdriers, qui tuoient & desroboient passans; ce que le Roi lui accorda, pourveu qu'il en obtint aussi le congié de Baulduin, Comte de Flandres, & lui en délivra & bailla son Scel, & en escriuit ad ces fins audit Comte Baulduin, & après ledict congié obtenu, ledict Brullant fist basir une grosse tour & forteresse, au lieu où est assise à ceste heure l'Eglise de St. Maurice, & ainsi que ledict Brullant se tenoit en ladicte tour, pour garder le passage contre lesdicts garçons, il fust requis de Nupart d'Annappes, de vouloir fonder sa Ville audict Annapes; pareillement fust requis de Clamar d'Esquermes, de vouloir faire audict Esquermes, mais finablement tout considéré, mesme que auprès de ladicte tour, il y auroit une petite isle & une eauwe coye, ledict Brullant délibéra de y faire ladicte Ville & y faire les rues & portes, & le nomma Lille, & y créa Rouart, Mayeur & Eschevins, avecq une petite cloche pour as-

sembler la Loi & leur donna franchise, & si fust ordonné que le pays d'alentour se nommeroit Châtellenie; pareillement ordonna ledict Brullant pour Chastellain, maistre & conducteur de ladicte Châtellenie, ledict Phalempin de Phalempin; & voulut le Roi qu'il porta pour ses armes, une fleur de Lys d'or en camp d'asur; sur quoi ledict Brullant lui requist qu'il peust porter une fleur de Lys blanche en camp de gueules, en mémoire & souvenanche, que lorsqu'il alla secourir le Roi, ce qu'il lui accorda ensemble ledict Comte Baulduin, & depuis ladicte Ville a toujours porté lesdictes armes.





A S S E M B L É E
DES NOTABLES,

Du mois de Novembre 1788.

*DISCOURS du Roi , à l'ouverture
de l'Assemblée des Notables , tenue
à Versailles , le 6 Novembre 1788.*

MESSIEURS ,

Les preuves que j'ai eues de vos lumières , de vos talens & de votre zèle pour le bien public , m'ont engagé à vous rassembler de nouveau auprès de moi. J'ai fixé au commencement de l'année prochaine , l'Assemblée des Etats-Généraux de mon Royaume ; mon cœur attend avec impatience le moment où , entouré de Représentans de mes fidèles Sujets , je pourrai concerter avec eux

les moyens de réparer les maux de l'Etat, &, en maintenant l'autorité que j'ai reçue de mes Ancêtres, assurer pour jamais le bonheur de mes Peuples qui en est inséparable, & qui sera toujours mon unique but. Avant de convoquer les Etats Généraux, j'ai voulu vous consulter, Messieurs, sur la forme que je dois préférer pour les rendre plus utiles à tout mon Royaume. J'ai ordonné qu'on mît, sous vos yeux, tous les renseignemens propres à vous éclairer dans l'examen des différens objets dont vous allez vous occuper. Je suis assuré d'avance que, par le zèle & la célérité que vous porterez dans votre travail, vous répondrez à ma confiance & à l'attente publique.

DISCOURS du Garde des Sceaux.

MESSIEURS,

Les Assemblées de Notables furent toujours déterminées par de grands motifs & par de puissantes

confidérations. C'est sur-tout dans des circonstances importantes qu'un Monarque qui ne veut que le bien, qui ne recherche que la vérité, aime à s'environner de lumières & à se procurer des conseils. Ainsi se sont montrés ceux de nos Souverains dont l'Histoire a consacré les noms à la postérité, pour servir de modèles à leurs Successeurs. Ainsi se montra le Prince dont le nom déjà si cher aux François, semble le devenir encore davantage, depuis que le Roi nous en a retracé les vertus. De tous les événemens de son règne, la plus mémorable, sans doute, sera la convocation des Etats Généraux. Quel bienfait plus signalé la Nation pourroit-elle recevoir de sa justice & de sa bonté! Mais la tendre sollicitude de Sa Majesté ne se borne point à les assembler: Elle désire applanir d'avance les difficultés possibles à prévoir, connoître la manière la plus parfaite, la plus utile pour ses Peuples, de parvenir à cette convocation; & au lieu d'^re

se livrer seul ou dans son Conseil ordinaire, à cet examen que le long intervalle écoulé depuis la dernière tenue des Etats-Généraux en 1614, & l'accroissement que le Royaume a reçu depuis cette époque, rend encore plus important. Sa Majesté veut que vous l'éclairiez sur les moyens les plus sûrs & les plus efficaces de consommer la plus grande opération de son administration & la plus intéressante à ses yeux, puisqu'elle a pour but la félicité générale. Elle vient avec plaisir s'investir au milieu de vous, de l'opinion publique, & puiser une partie de sa force & de son bonheur dans le concours de vos lumières & de vos sentimens; l'heureuse épreuve qu'Elle en a déjà faite soutient sa confiance, & vous la justifierez. Afin que vous puissiez mesurer d'un coup-d'œil toute l'étendue de la carrière que vous avez à parcourir, afin que vous soyez en état de fixer des idées certaines sur tous les différens points de dis-

cussion, Sa Majesté a autorisé le Ministre de ses finances à vous développer tout l'ensemble des questions sur lesquelles vous avez à vous expliquer. Cette marche aussi simple que naturelle, facilitera votre travail, en réglera l'ordre & vous fournira les moyens de répondre plus promptement à la juste impatience du Monarque de connoître vos opinions. C'est ainsi, Messieurs, que vous jouirez de la gloire d'avoir préparé cette Assemblée vraiment constitutionnelle, où, par l'effet d'un heureux concours, la Nation va reprendre une nouvelle vigueur, & acquérir un nouveau lustre. Empressez-vous de remplir une fonction aussi honorable; déjà tous les regards se tournent vers vous & le François se rappelle avec reconnaissance les preuves récentes que vous lui avez données de votre zèle & de votre attachement aux vrais intérêts de l'Etat. Ministres des Autels, vous dont la France respecte les vertus, honore les lumières.

vous vous distinguerez par des connoissances dûes à l'habitude du travail; & par cet esprit de conciliation que vous puidez sur-tout dans les principes de cette Religion sainte dont vous êtes les Pontifes. Et vous, Noblesse guerrière, si précieuse au Souverain & à la Patrie, par une naissance illustre & des services héréditaires, vous vous montrerez, par la sagesse de vos avis, aussi recommandable lorsqu'il s'agit de veiller, dans l'intérieur, à la cause générale, que lorsque vous la défendez au dehors, par votre valeur, au péril de votre repos & même de votre sang. Premiers Magistrats du Royaume, vous qui préndez ces Corps antiques, dignes organes & vénérables dépositaires des Loix, que ne doit-on pas attendre de vos lumières profondes, de votre expérience consommée & de votre dévouement aux maximes sur lesquelles repose le bonheur nécessairement lié & inséparable du Prince & de ses Sujets! Vous enfin, les

Chefs de cette classe nombreuse qui, par son travail, son industrie & son activité, est le véritable soutien des Empires, vous ne tromperez pas son attente, & le fruit de vos réflexions sera toujours dirigé vers tout ce qui peut tendre à l'avantage commun. Oui, Messieurs, dans quelque rang que la Société vous place, des rapports intimes vous attachent à toutes les parties constitutives de l'Etat: le bonheur public vous appelle & vous réunit en ce moment. Le bonheur public! il présidera seul aux discussions importantes dont vous allez être occupés. Uniquement fixés sur lui, vous le saisirez avec précision, vous vous efforcerez d'écarter du plan des Etats-Généraux, & de prévenir ces discussions frivoles, qui autrefois & sur-tout en 1614, consumèrent vainement des momens précieux pour la Patrie. Vous ne perdrez point de vue cette idée si simple & si touchante, que vous ne formez tous qu'une même famille; que

cette famille ne peut avoir qu'un même intérêt, un même honneur; que si le Chef auguste qui la préside, se doit essentiellement & tout entier au bonheur de tous; s'il est le conciliateur naturel, le protecteur né de tous les droits mis sous sa tutèle, il a les titres les plus sacrés à votre respect, à votre amour. Ainsi, quand sa confiance vous appelle & vous admet, en quelque sorte, à son Conseil intime, vos lumières & votre zèle dont il a droit de tout attendre, seront le tribut de la piété filiale qui s'empresse de répondre aux tendres épanchemens d'un père.

*DISCOURS du Directeur - Général des
Finances.*

MESSIEURS,

JE n'ajouterai rien à ce que vient de dire M. le Garde-des-Sceaux, sur l'importance des délibérations qui vont vous occuper. Etre appel-

lés à poser la première base de l'Assemblée nationale, dont la France attend sa force & sa prospérité; le Roi, son repos & son bonheur, c'est une des plus augustes fonctions dont on puisse être investi par son Souverain. Le Roi, qui attend d'être éclairé par vos recherches, par vos discussions & par votre vœu, ne peut, en ce moment, qu'animer votre zèle & votre amour pour le bien public. C'est vous, Messieurs, qui devez l'aider à prendre la meilleure voie. Il fait quel respect on doit avoir pour les antiques usages d'une Monarchie; c'est par leur filiation que tous les droits constitutifs acquièrent un nouveau degré de force, & assurent le maintien de l'ordre public, en opposant de salutaires obstacles à l'amour inconsidéré des innovations. Mais Sa Majesté est également pénétrée de ces premiers principes de justice, qui n'ont ni date, ni époque, ni dernier terme, & qui lui imposent le devoir de chercher à connoître, par une juste représentation, le vœu de ses

ſujets. Vous appercevrez, Meſſieurs, combien de choſes ſont changées depuis l'époque des derniers Etats-Généraux. L'accroiffement conſidérable du numéraire a introduit comme une nouvelle ſorte de richelles; & l'immenſité de la dette publique nous montre une claſſe nombreuſe de citoyens étroitement unis à la profpérité de l'Etat, mais par des liens inconnus dans les temps anciens de la Monarchie. Le commerce, les manufactures & les arts de tout genre, parvenus à un terme dont on n'avoit pas même autrefois conçu l'idée, vivifient aujourd'hui le Royaume par tous les moyens qui dépendent d'une active induſtrie; & nous ſommes entourés de précieux citoyens dont les travaux enrichiſſent l'Etat, & à qui l'Etat, par un juſte retour, doit de l'eſtime & de la confiance. Enfin, l'accroiffement des lumières & l'affranchiſſement graduel d'une multitude de préjugés, nous a fait connoître l'honorable opinion que nous devons avoir de tous ceux

qui , dans les campagnes , s'adonnent paisiblement aux travaux féconds de l'agriculture , & qui n'affoiblissent notre reconnoissance que par la constante uniformité de leurs bienfaits. Au milieu de ces divers citoyens recommandables à tant de titres , le Roi distingue toujours ce qu'il doit particulièrement aux deux premiers Ordres de son Royaume. L'un réunit à des droits consacrés par le temps , le mérite unique & précieux d'influer sur l'ordre moral par ses instructions & par ses exemples , & de veiller assiduellement à la garde de ces barrières , plus sûres encore aujourd'hui que toutes les précautions de notre prudence. Enfin , lorsque Sa Majesté fixe ses regards sur cette généreuse Noblesse , unie à la France & à ses Rois par tant de glorieux services , Elle éprouve un sentiment de reconnoissance d'autant plus cher à son cœur , qu'il est en Elle héréditaire , & comme transmis de siècle en siècle par les annales de l'Histoire , & par tous les fastes de la Monarchie. Sa

Majesté cedant à l'impression de tant de motifs différens, & attentive à tous les droits qu'Elle voudroit à la fois satisfaire, a senti que, dans une si grande circonstance, elle pouvoit tirer un important secours des lumières d'une Assemblée si digne de sa confiance, d'une Assemblée dont l'opinion pût devenir à la fois son conseil & son premier garant, & la préserver du moins des regrets, si, après avoir pris toutes les précautions que sa sagesse lui a suggérées, Elle ne pouvoit répondre à tous les vœux, Elle ne pouvoit concilier qu'imparfaitement les droits des uns, avec les justes prétentions des autres, & les sentimens de son cœur avec les règles de la raison & de la prudence, alors, mais avec peine, Elle attendroit de la suite des temps & de la perfection que les Etats-Généraux pourroient donner eux-mêmes à leur constitution. ce contentement général & cette satisfaction unanime dont Elle seroit si pressée de jouir. Vous secondez sûrement, Messieurs, les

nobles & touchantes intentions de votre Souverain ; vous aiderez par vos travaux , le meilleur & le plus juste des Princes ; & vous ferez , s'il est permis de s'exprimer ainsi , vous ferez les Précurseurs de cette confiance qu'il a droit d'attendre de la Nation assemblée , & vous applanirez les voies à ce qu'il désire par-dessus tout , l'amour & le bonheur de ses Sujets. Vous n'avez sûrement besoin d'aucun guide , & c'est vous, Messieurs , qui aiderez les Ministres du Roi à lui offrir des conseils éclairés ; mais Sa Majesté ayant bien voulu me charger plus particulièrement de recueillir les renseignements qui peuvent vous être utiles , je vais selon les ordres du Roi , vous rendre compte de la méthode qui a été suivie dans cette recherche. Vraisemblablement , Messieurs , vous chercherez d'abord à acquérir une exacte information des détails relatifs à la dernière tenue des Etats en 1614 , & vous désirerez de connaître non-seulement les dispositions

dont on nous a transmis la mémoire , mais encore leurs rapports avec les précédens usages ; vous voudrez sûrement que les principes d'équité générale servent au moins d'interprètes aux choses obscures , & vous voudrez que ces principes vous aident à concilier non-seulement la diversité des exemples , mais encore les oppositions que vous appercevriez entre l'esprit des anciennes formes & les différentes applications qu'on en auroit faites. Enfin , vous peserez encore dans votre sagesse , qu'elle doit être l'influence d'un intervalle de près de deux siècles , pris dans une période où les opinions politiques & morales ont éprouvé les plus grandes révolutions , & vous trouverez peut-être que , pour conserver strictement & sans aucune exception , sans aucune modification quelconque , toutes les formes de 1614 , il faudroit retracer & consacrer plusieurs vestiges de mœurs qui ne subsistent plus. Il est donc vraisemblable , qu'en rendant

un juste respect à tout ce qui vous paroîtra constitutionnel, vous voudrez cependant qu'une méditation réfléchie, & qu'un examen impartial vous servent aussi de guide. C'est donc pour vous aider, Messieurs, dans toutes les routes que vous jugerez à propos de suivre, qu'on a classé avec ordre les renseignemens propres à vous éclairer, & il est nécessaire de vous rendre compte de la méthode qui a été observée à cet égard. On a présumé que vous voudriez peut-être diviser vos examens en quatre sections. La première seroit relative à la composition des Etats-Généraux. La seconde, à la forme des convocations. La troisième, à l'ordre des élections. La quatrième, à la manière de régler la tenue des diverses Assemblées, qui doivent délibérer sur les instructions des Députés aux Etats-Généraux. En vous occupant de la première section, c'est-à-dire, de la composition des prochains Etats-Généraux, vous jugerez peut-être

convenable de déterminer d'abord le nombre général des Députés dont cette Assemblée nationale doit être composée ; & pour vous guider dans votre délibération , on a formé le recensement du nombre des Députés aux précédens Etats-Généraux , & l'on vous présentera de plus des notions exactes sur l'étendue & la population de tout le Royaume , & particulièrement sur l'étendue & la population des Provinces qui , réunies à la Monarchie postérieurement à l'année 1614 , n'eurent point de Députés aux Etats Généraux tenus à cette époque. Vos réflexions se porteront ensuite sur le nombre des Représentans de chaque Ordre en particulier , & l'on mettra sous vos yeux les proportions établies en 1614 , & dans les précédentes tenues des Etats. Il est vraisemblable qu'en vous occupant de cet objet , vous serez conduits à prendre connoissance de la manière dont les Etats-Généraux ont délibéré anciennement , & peut-être encore de la manière

dont il vous paroîtroit déirable qu'ils le fissent ; car la fixation du nombre respectif de trois Ordres, est plus ou moins intéressante, selon les règles observées dans les Etats-Généraux. Cette fixation est d'une conséquence majeure lorsque les trois Ordres se réunissent pour délibérer en commun ; elle est moins importante lorsqu'ils opèrent séparément, & forment constamment une voix distincte. Votre sentiment sur les questions qui se rapportent à la composition des Etats - Généraux, étant une fois arrêté, vous rechercherez sans doute quelle est la manière la plus convenable de procéder à leur convocation. Vous auriez à considérer si les lettres de convocation doivent être adressées aux mêmes mandataires pour tous les Ordres indistinctement, & si l'autorité de présider aux élections doit être pareillement établie d'une manière uniforme, où s'il est préférable que ces fonctions soient attribuées, pour les élections du Clergé à l'Ar

chevêque Métropolitain ou à l'Evêque Diocésain; pour les élections de la Noblesse aux Sénéchaux & aux Baillis d'Epée, ou aux Gouverneurs & Lieutenans - Généraux de S. M. dans les Provinces; & pour les élections du Tiers-Etat, aux Baillis de Robes & aux Maires & Echevins des Villes. Enfin vous examinerez encore, Messieurs, les différentes modifications dont cette marche est susceptible. La forme des citations devant telle personne choisie par le Roi pour présider aux élections, vous paroîtra encore digne d'attention, puisque si elles devoient être faites non personnellement, mais dans le chef-lieu du bénéfice pour le Clergé, ou dans le fief & la justice du seigneur pour la Noblesse, il faudroit examiner si les mêmes personnes peuvent être électeurs ou élus en plus d'un endroit, & de quelle manière cette faculté peut être conférée, & de quelle manière elle peut être exercée. Après avoir arrêté, Messieurs, votre attention sur

la composition des Etats-Généraux & sur les formes de convocation, vous serez amenés naturellement à vous occuper de tout ce qui est relatif aux élections, & cette partie de vos délibérations vous paroîtra peut être la plus étendue & la plus susceptible de modifications différentes. Les élections de tous les Députés aux Etats Généraux, peuvent être faites par les trois Ordres réunis, ils peuvent l'être divisément, chaque Ordre choisissant ses Représentans. L'idée n'est jamais venue que le Clergé ne choisisse pas un Ecclésiastique pour Député, la Noblesse un homme de son Ordre. La même règle n'a pas été imposée par l'usage au choix du Tiers-Etat; vous croirez donc, Messieurs, devoir examiner attentivement une si importante question; &, par une singularité qui honorera notre siècle & la Nation françoise, c'est dans une Assemblée dont presque tous les Membres jouissent des privilèges de la Noblesse, que cette ques-

tion sera traitée avec le plus d'impartialité. Les formes d'élection par scrutin ou de toute autre manière, la détermination de la pluralité ou de la supériorité des suffrages nécessaires pour être légitimement élu, sont des examens qui fixeront encore votre attention. Vous aurez sur-tout à réfléchir sur la règle de proportion qui seroit la plus convenable pour la détermination du nombre des Députés de chaque partie du Royaume. Vous aurez à considérer si les subdivisions, connues sous le titre de Gouvernemens, de Généralités, de Provinces, de Diocèses, d'Elections, de Bailliages, de Paroisses, doivent, en raison seule d'une parité de dénomination, avoir le même nombre de Députés; vous examinerez, par exemple, s'il est bien que le Bailliage de Gex, composé de douze mille habitans, celui d'Auxois de quarante mille, aient, comme en 1614, le même suffrage & la même influence que la Sénéchaussée de Poitou ou le grand Bailliage de Berry,

quoique ces deux districts contiennent aujourd'hui, l'un six cens mille ames, & l'autre trois cens mille. Vous discuterez donc, Messieurs, jusqu'à quel point il est nécessaire de prendre en considération l'étendue de chaque district, le nombre de ses habitans & la quotité de ses contributions. C'est pour jeter un nouveau jour sur ces diverses questions qu'on a classé dans un ordre exact l'étendue superficielle & la population de chaque Généralité, de chaque Election, de chaque Bailliage, & enfin la population de chaque Ville principale & de chaque Paroisse. On est occupé d'un nouveau travail considérable, destiné à désigner les contributions de chaque Généralité, mais il ne sera terminé qu'à l'époque des Etats-Généraux; ainsi, l'on ne peut se rapporter, dans ce moment, qu'aux notions déjà répandues sur cette matière. L'on a de plus rassemblé, sous un titre particulier, les renseignements propres à vous éclairer

sur la manière dont les élections se font faites à l'époque des diverses tenues d'Etats. Les instructions des Députés aux Etats-Généraux, forment la quatrième section dans la division qui vous a été indiquée, & vous aurez à déterminer l'ordre & la règle des assemblées de délibération qui doivent précéder ces instructions. Les éclaircissémens qui peuvent être relatifs à cette partie de vos examens, seront pareillement extraits des procès-verbaux, & classés séparément comme toutes les autres informations qui seront mises sous vos yeux. Tous les titres originaux seront déposés entre les mains de deux Secrétaires de l'Assemblée des Notables, & si vous avez besoin de quelques autres pièces, vous les chargerez d'en faire la recherche, & ils seront secondés, à cet égard, par l'autorité du Roi. Enfin, Messieurs, pour vous procurer tous les secours que l'on peut tirer d'une conversation instructive & rendre en même-temps votre travail plus fa-

cile , il y aura constamment à Versailles , deux ou trois personnes appellées par l'ordre du Roi , lesquelles joignent à leurs connoissances sur le Droit public françois en général , le mérite particulier de s'être occupées , depuis quelque temps , de recherches relatives aux importans objets qui vont fixer votre attention. Sa Majesté a de plus ordonné qu'une des personnes les plus instruites de la nomenclature des manuscrits contenus dans les archives de sa bibliothèque , se tint assidument près de vous , Messieurs. On a eu bien peu de temps , Messieurs , comme vous êtes à portée d'en juger , pour former toutes les collections & rassembler tous les renseignemens qui vous seront nécessaires ; cependant on y a mis tant d'activité , qu'il ne vous manquera peut-être aucune instruction essentielle , & celles que vous voudrez encore , on vous les procurera avec la même célérité. On a fait de tous les extraits , & même de la

plûpart des pièces originales, fix copies, afin que chacun des Bureaux dont votre Assemblée sera composée, soit en état de se livrer tout de suite aux examens & aux discussions qui peuvent vous conduire à un avis éclairé. Il sera remis, de la part du Roi, à chacun des Bureaux, une liste précise des questions qui semblent les plus propres à guider vos recherches; mais comme cette liste ne sera qu'un indice soumis à vos propres réflexions, vous penserez peut-être, Messieurs, que la première séance de chaque Bureau devrait être employée à examiner si l'ordre & le genre de ces questions peuvent véritablement diriger votre marche. Tous les Bureaux donneroient leur avis à cet égard, & après vous être entendus par des députés, pour déterminer & fixer d'une manière uniforme, les points successifs sur lesquels vous devez délibérer, chacun des Bureaux procéderoit à leur examen. Vous appercevrez, Mes-

sieurs, la nécessité d'avoir un comité composé d'un certain nombre de Députés, lequel devra s'assembler pour comparer les avis de chaque Bureau, & former un résultat commun. Vous jugerez aussi que ces rapprochemens d'opinions ne doivent pas être renvoyés à la fin de vos discussions, puisque s'il n'y avoit pas un premier accord entre vous sur les principes les plus importants, vous vous trouveriez trop éloignés les uns des autres au dernier terme de votre travail. C'est dans le cours de vos discussions, c'est après le rapport du comité formé par les députés de chaque Bureau, que vous connoîtrez, Messieurs, s'il est des questions où il soit nécessaire de vous réunir dans une assemblée générale. L'accord qui a existé entre vous, Messieurs, l'année dernière, & ce lien naturel que forment entre les bons esprits, la justice & la raison, donnent lieu d'espérer que vous arriverez à un vœu commun & que vous donne-

rez ainsi comme un premier mouvement à l'établissement & à l'affermissement successif de cet harmonie générale, de laquelle on verroit naître tant de force & tant de bonheur. Maintenant, Messieurs, pour rassembler d'une manière encore plus méthodique les objets qui viennent d'être soumis à votre attention, je vais lire la liste précise des questions qui ont paru au Roi & à son Conseil, devoir servir de premier guide à vos délibérations. Sa Majesté, cependant, ne vous astreint point à suivre strictement cette marche. On a cherché seulement à placer des points fixes de distance en distance, vous remplirez leurs intervalles, & vous les déplacerez même si vous le jugez convenable. Il y a parmi les objets soumis à votre délibération, des questions qui ne sont pas susceptibles de doute, mais on a cru cependant devoir les indiquer, afin de ne pas déranger l'ordre des réflexions auxquelles une si importante matière donne naissance.

PREMIERE DIVISION.

Composition des Etats-Généraux.

Quel doit être le nombre des Députés aux Etats-Généraux ? Quel doit être le nombre respectif de chaque Ordre ?

CONVOICATIONS.

A qui le Roi doit-il préférer d'adresser ses lettres de convocation ? Quelle règle & quelle forme doivent être adoptées pour les citations des Electeurs ? Qui doit présider les Elections ? Cette double fonction de citer & de présider doit-elle être attribuée par le Roi aux mêmes personnes pour les trois Ordres, ou chaque Ordre doit-il être convoqué, cité & présidé par des personnes d'un état différent ?

ELECTIONS.

Quelles conditions seront nécessaires pour être électeurs & éligibles dans l'ordre du Clergé ? Dans quelle proportion seront admis aux Etats-Généraux les divers Ordres qui composent le Clergé ? Les Commandeurs-Baillis & Chevaliers de Malte,

seront-ils admis aux Etats-Généraux? A quel titre de propriété le seront-ils? & dans quel Ordre, soit de la Noblesse, soit du Clergé, doivent-ils avoir place? Quelles conditions seront nécessaires pour être électeur ou éligibles dans l'ordre de la Noblesse? Les propriétaires de fiefs seront-ils seuls admissibles aux Etats-Généraux? Les Gentilshommes possédans une propriété quelconque, auront-ils le même droit? Et quelle devra être l'étendue de la propriété seigneuriale ou rurale nécessaire, soit pour être éligible, soit pour être électeur? Sera-t'il convenable d'exiger un certain degré de noblesse, soit pour être électeur, soit pour être éligible? Quelle seroit alors la participation aux Etats-Généraux, des Nobles d'une création moderne? A quelles conditions pourra-t'on être électeur ou éligible dans l'ordre du Tiers-état? La valeur de la propriété, susceptible de discussion, doit-elle être prise pour mesure, ou faut-il choisir pour règle la quotité

des impositions ? Cette mesure de propriété ou de contribution doit-elle varier selon la richesse des Provinces ? Les membres du Tiers, même les plus riches, tels que les Négocians, les Chefs de Manufactures & les Capitalistes, n'ayant pas toujours des propriétés foncières, la mesure de l'imposition territoriale peut-elle être généralement applicable à la faculté d'élire ou d'être élu dans le Tiers-Etat ? Le Tiers-Etat doit-il avoir la faculté de choisir pour ses Députés, des personnes d'un autre Ordre que le sien, & jouissant de privilèges auxquels il ne participe pas ? Les personnes qui sont aux gages des Seigneurs ecclésiastiques ou laïques, ou dans leur dépendance de quelque autre manière, cesseroient-ils, par cette raison, d'être éligibles par le Tiers-Etat ? Y a-t'il quelque proportion à observer pour le nombre respectif des Députés des villes & des Députés des campagnes ? Le nombre des Députés doit-il être déterminé en raison des

gouvernemens, des généralités, des provinces, des élections, des diocèses, des bailliages, du nombre des paroisses, de la mesure décrite d'un arrondissement, de l'étendue de sa population, de sa somme contributive, ou de toute autre manière quelconque? Convient-il, dans cette subdivision, de séparer les villes des bourgs & des campagnes? Pourra-t'on être électeur ou éligible dans les divers districts où l'on aura des propriétés, soit transmissibles, soit usufructières, & de quelle manière une telle faculté seroit-elle conférée? Les Elections doivent-elles se faire à haute voix ou au scrutin? Et quelles sont les autres formes dont l'observation mérite d'être recommandée?

I N S T R U C T I O N S.

Quel ordre & quelles règles seroit-il convenable de prescrire dans les Assemblées où les instructions des Députés aux Etats - Généraux seront délibérées & rédigées. A tous ces objets de délibérations, Mes-

sieurs, vraisemblablement vous en ajouterez d'autres, sur-tout à mesure que vous entrerez dans la discussion dont le Roi vous a confié l'examen. On ne vous propose ici qu'un premier indice; la réunion de vos lumières fera le reste, & le Roi recevra de vous, Messieurs, toutes les instructions qu'il a droit d'attendre de votre sagesse. Les regards de la Nation vont être attachés sur vous; mais vous avez pour encouragement & l'estime publique & l'entière liberté que le Roi vous laisse. Jamais d'ailleurs on ne doit compte que de la pureté de ses motifs; & tôt ou tard tout plie, tout fléchit devant la raison & devant l'esprit de justice. Il y a quelque chose de si majestueux dans la recherche pure & sincère du bien public, elle semble entourée de tant d'appuis connus & inconnus, qu'il y auroit de la foiblesse à ne pas s'y livrer avec confiance. Le Roi est impatient de connoître enfin, avec sûreté, ce qu'il peut faire de mieux pour le

bonheur de les peuples. Commencez, Messieurs par fixer les incertitudes; elles tiennent à un sentiment digne de votre hommage & de votre reconnoissance. L'Administration de toutes les parties d'un si vaste Royaume, au moment où toutes les questions sont agitées, offre tant de difficultés, tant de principes qui se choquent & se contrarient, que les forces d'un Monarque n'y peuvent suffire; & il remplit, aux regards de son peuple & de la postérité, tout ce qu'on peut attendre de sa bienfaisance & de sa vertu, lorsqu'il rassemble autour de lui, tantôt les Députés de la Nation entière pour concerter avec eux le grand ouvrage du bien public, & tantôt, comme aujourd'hui, un nombre considérable de personnes distinguées dans les divers états de la Société, afin de recevoir d'elles des conseils & des avis éclairés. C'est un grand but, Messieurs, qui vous appelle, & vous irez en avant avec promptitude, car il presse à votre Sou-

verain, il presse à toute la Nation de voir arriver ce beau jour où, après une si longue surseance, les Députés de tous les Ordres de l'Etat viendront former la plus auguste des alliances, en réunissant leurs volontés, leur zèle & leurs lumières, pour assurer la confiance des peuples, la prospérité de l'Etat, & le bonheur du Monarque.

La liste des Notables offre 147 Membres, y compris deux Secrétaires-Greffiers de l'Assemblée; ils sont divisés en six Bureaux, présidés, le premier, par Monsieur; le second, par Monseigneur le Comte d'Artois; le troisième, par le Duc d'Orléans; le quatrième, par le Prince de Condé & le Duc d'Enghin; le cinquième, par le Duc de Bourbon; & le sixième, par le Prince de Conti.

*DISCOURS de MONSIEUR, Frère
du Roi.*

SIRE,

Nous recevons aujourd'hui la récompense la plus honorable que Votre Majesté pût nous donner des travaux auxquels Elle nous a ordonné de nous livrer l'année passée; Elle nous appelle une seconde fois auprès d'Elle, Elle veut bien encore nous consulter. Le premier de nos sentimens doit être la reconnoissance, & j'ose, au nom des Gentilshommes assemblés ici par l'ordre de Votre Majesté, en déposer l'hommage à ses pieds. Notre devoir, en ce moment, est de justifier une confiance aussi flatteuse, & notre unique ambition est de nous en montrer dignes. Zèle, respect, amour, tels sont les motifs qui nous animeront; puissent ils être agréables à Votre Majesté, & puissent nos efforts nous mériter de nouveaux témoignages de son approbation!

*DISCOURS de M. l'Archevêque de
Narbonne.*

SIRE,

l'Honneur d'être admis une se-
conde fois en présence de Votre
Majesté est une des récompenses
les plus précieuses que pouvoient
mériter le zèle, la franchise, la
loyauté de vos fidèles Notables.
Daignez permettre, Sire, aux Mem-
bres du premier Ordre de votre
Royaume, de vous en témoigner
leur plus respectueuse reconnoi-
sance, de porter aux pieds de votre
Trône l'hommage des vœux ardents
qu'ils ne cessent de former, pour
que Votre Majesté trouve, dans
l'anguste Assemblée dont Elle nous
ordonne de lui indiquer la forme,
les ressources, les consolations qu'un
père tendre & chéri a droit de se
promettre du dévouement & du
libre essor de ses enfans réunis.

*DISCOURS de M. le premier Président
du Parlement de Paris.*

SIRE,

VOS Sujets sont accoutumés à reconnoître dans tous vos desseins le caractère de la sagesse & celui de la bienfaisance. Une première fois Votre Majesté a assemblé les Notables de son Royaume pour les consulter avec confiance sur l'état de ses finances. Effrayés à l'aspect d'un immense déficit, ils ont prévu que les Etats-Généraux seroient seuls capables de pourvoir à de si grands maux. Dès ce moment; la Magistrature s'est portée avec zèle vers ce grand moyen de restauration: le Parlement a supplié Votre Majesté de convoquer les Etats; & bientôt tous vos Sujets, conduits par le sentiment du bien général, ont élevé une voix universelle pour porter le même vœu aux pieds du Trône; vœu si intéressant lorsqu'il est una-

nime, si puisant lorsqu'il est l'expression de la nécessité, si pressant lorsque le péril de la chose publique le commande; vœu enfin auquel un bon Roi ne sauroit fermer son cœur. Vous l'avez écouté, SIRE, vous l'avez couronné en accélérant le moment où il doit être tout-à-fait accompli, parce que vous êtes, SIRE, aussi juste, aussi tendre envers la Nation entière, que vous l'êtes chaque jour pour chacun de vos Sujets. Il étoit digne de Votre Majesté de nous apprendre, par cette heureuse résolution, qu'il est dans l'ame des Rois pour les grands objets une justice, une bonté, une vertu, une sagesse d'un ordre supérieur, que ses vues sont aussi vastes que les plus grands Empires, aussi profondes que la science du gouvernement, aussi sublimes que l'art de rendre les hommes heureux; qu'elles embrassent l'ordre public dans toutes les parties, qu'elles pénètrent tous les besoins, préparent toutes les ressources, & ne choisissent dans

les moyens qu'elles employent que ceux qui portent l'empreinte de la *régularité* & de la *convenance*. Ce sont SIRE, ces deux caractères que vous nous ordonnez aujourd'hui de chercher dans la manière de procéder à la formation des Etats-Généraux. Déjà, par l'examen des monumens que renferment les dépôts de la Justice, votre Parlement, SIRE, a apperçu ces deux caractères dans la forme pratiquée en 1614; & il s'est prescrit de la réclamer. Elle paroîtra à Votre Majesté mériter toute son attention, non-seulement à cause des formalités légales dont elle est accompagnée, pour conserver les droits de tous & les droits de chacun, mais parce que son origine est ancienne, & qu'en même temps qu'elle fixe le dernier état, elle paroît prouver le véritable usage de la Monarchie. Votre intention, SIRE, est de prendre la voie la plus capable de constituer de vrais & légitimes représentans de la Nation, & qu'il leur

soit conféré des caractères certains, des titres reconnus & des pouvoirs efficaces. Qu'il seroit cruel pour l'Assemblée auguste & majestueuse de la Nation de trouver dans sa propre constitution des obstacles à son activité pour le bien qu'elle se proposera. Puissent, au contraire, la sagesse du Souverain, l'ardeur des Princes pour le bien public, les lumières du Clergé, l'héroïsme de la Noblesse, le patriotisme des Citoyens, n'avoir à s'occuper, de concert, que du bonheur de la France; que de poser les bases fixes où puissent s'attacher le génie des Peuples, l'habitude de leurs idées, la répétition ordinaire de leurs actions, le cours des opinions raisonnables, la croyance des hommes sages, le nœud de la foi publique, & tout ce qui doit se rapporter se réunir & se combiner pour concourir à la félicité universelle! Puisse enfin l'esprit de la Nation, par l'unité des vues & des principes, déployer toute son excellence

& son énergie, & monter à l'Univers, dans ce noble spectacle; l'Empire François avec toute la supériorité de ses lumières, & toute la plénitude de sa splendeur!





AVIS AU PUBLIC.

LE public est averti qu'en exécution des Ordonnances du **MA-
GISTRAT** de cette Ville, le *Sr. Prévôt*, Chirurgien-juré de ladite Ville, demeurant au marché aux Entes, le *Sr. Decroix*, Apothicairre, rue de la Madeleine, & le *Sr. Waroquier*, fils, Chirurgien & Accoucheur, place Sainte Catherine, sont Dépositaires, le premier de la Seringue fumigatoire, & tous trois des Boîtes contenant les secours à administrer aux personnes noyées & à celles suffoquées par la vapeur du charbon ou autres vapeurs méphitiques.





PROCÈS-VERBAUX

*Des Secours administrés aux
Noyés.*

LE 27 Mars 1788, vers les trois heures & demie de relevée, Antoine-Joseph Verdière, âgé de 7 ans, fils d'Eugène, Journalier de profession, voulant retirer un cerceau qu'il avoit fait rouler dans le Bassin de la Haute-Deûle, tomba dans l'eau, & y resta submergé environ un demi-quart d'heure; étant reparu sans mouvemens à la superficie de l'eau, il fut apperçu par l'enfant d'un Batelier, qui appella du secours à grands cris; le nommé Bon-Joseph Boudrier & Ferdinand Boudrier, son frère, descendirent sur le puisard & parvinrent à le retirer, il étoit sans mouvemens, le visage & les lèvres noires, & sans connoissance; tous les assistans

le jugèrent mort, ils le transportèrent néanmoins à un Cabaret voisin sous l'enseigne du Puits-sans-Vin, où on le déshabilla pendant qu'on étoit allé chercher le Sr. Warocquier, Chirurgien, chargé d'une des Boîtes contenant les secours; ledit Sieur ne se trouvant pas chez lui, l'on vint m'avertir, je me rendis aussi-tôt audit Cabaret, où je trouvai l'enfant sans connoissance quoiqu'on lui eût fait avaler un peu d'eau-de-vie qui l'avoit fait vomir, je lui fis frotter les pieds devant le feu; je lui passai sous le nez à plusieurs reprises, un morceau de papier imbibé d'alkali fluor, ce qui le ranima, lui fit reprendre le mouvement & la connoissance; il s'inquiéta alors de son cerceau qu'il craignoit avoir perdu; l'enfant ayant repris sa chaleur naturelle, le Sr. Warocquier, qui étoit survenu, convint avec moi de la conduite que les père & mère de l'enfant devoient tenir lorsque la fièvre lui seroit survenue, & dans ce cas il lu;

seroit fait une saignée le lendemain , ce que le Sr. Warocquier a exécuté. L'enfant ayant eünyé une fièvre violente comme nous l'avions prévu.

Signé , L. Decroix , Apothicaire , chargé d'une des boîtes contenant les secours pour les Noyés & les Asphyxiés.

LE premier Décembre 1738 , vers six heures du soir , le nommé *Lafond* , Soldat au Régiment du Colonel - Général , Compagnie de *Duchillon* , tomba dans la Rivière de la Basse-Deüle , près la Porte-d'Eau ; il appella à son secours. La Sentinelle de la Porte d'Eau l'ayant entendu , en avertit la Garde ; ils se mirent à crier aussi-tôt : *Mariniers , au secours , un homme se noie* ; mais une demi-heure se passa avant qu'il fût secouru , parce que la rigueur de la saison tenoit le monde enfermé chez soi , pendant lequel temps *Lafond* nageoit souvent sous la glace. *François Lesecq , Antoine Lesecq ,*

Augustin Lesecq & Philippe Nocart, tous quatre Bateliers de profession, qui étoient à se chauffer ensemble dans le même Bateau; en sortirent aussi-tôt qu'ils furent avertis, & se munirent d'une corde, d'un crochet & d'une échelle; *François Lesecq* descendit près du trou que la chute de *Lafond* avoit formé; il n'y aperçu qu'une partie de l'habillement, car le froid & la fatigue avoit réduit le noyé dans un état d'anéantissement; le corps étant plongé dans l'eau, il l'ammena à la superficie avec le crochet, lui saisit ensuite la main, & aidé des trois autres, ils le tirèrent hors de l'eau; ils le trouvèrent roide comme une planche, & quoiqu'ils le jugèrent mort, ils le transportèrent au Cabaret voisin sous l'Enseigne du *Petit-Metz*, occupé par *François Auguste Noblet*, qui fit aussi-tôt un grand feu; on déshabilla le noyé pendant que l'on vint m'avertir; on l'enveloppa dans deux couvertures de laine; on lui frotta les bras, les jambes & les pieds avec les pièces de

flanelle chaude de la Boîte des secours ; on tenta d'abord de lui faire avaler un peu d'Eau-de-vie , mais sans succès ; un moment après on fit une seconde tentative , la déglutition eut lieu , il en avala un peu , ce qui lui procura un vomissement ; on lui passa plusieurs fois l'Alkali-Fluor sous le nez ; il eu un frisson violent , sans proférer aucune parole ; on lui fit avaler un grain d'Émétique dissoute dans une cuillerée d'eau , ce qui le fit vomir copieusement ; on continua toujours les frictions avec les flanelles chaudes : ses bras , ses jambes devinrent enfin flexibles ; il commença à se plaindre , balbutia , la parole lui revint & s'écria : Mon Dieu , sans vos soins j'étois un homme perdu. L'Adjudant du Régiment du Colonel - Général étant survenu , on transféra *Lafond* , dans une voiture , à l'Hôpital-Militaire , où on le saigna. L'on espère que son rétablissement ne sera pas long.

Signé , L. Decroix , chargé d'une des Boîtes , contenant les secours

pour les Noyés & les Asphyxiés.

NOTA. Ce Soldat a été entièrement rétabli & en état de faire son service au bout de trois jours, & ceux qui l'avoient secourus ont reçu du MAGISTRAT les récompenses dûes à leur zèle.





PEINTURES,
SCULPTURES, ARCHITECTURES
ET MATHÉMATIQUES.

Exposition des Tableaux.

Les Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs & autres Artistes, ont été admis cette année (1788) comme les précédentes, à exposer leurs ouvrages pendant le temps de la Foire, dans le grand Sallon de l'Académie, aux Ecoles publiques & gratuites de Dessin, d'Architecture & de Mathématiques, rue de l'Hôpital-Comtesse.

L'exposition a eu lieu, & le Sallon a été ouvert au Public depuis le Samedi 30 Août, jusqu'au Vendredi 6 Septembre inclusivement, le matin à neuf heures jus-

qu'à une heure , & l'après-midi depuis trois heures jusqu'à six.

Le Peuple y a été reçu le Lundi 1 & le Vendredi 4 Septembre.

Les Ouvrages au nombre de cent six , qui ont été exposés , ont fait l'objet d'un Catalogue , qui a été imprimé & distribué pendant toute la durée du Salon.

Ils ont mérité pour la plupart , l'approbation du Public ; & ceux de quelques Artistes ou Académiciens ou Aggrégés , y ont reçu particulièrement les éloges des connoisseurs & amateurs des beaux Arts ; on y a vu avec plaisir les progrès de quelques Elèves de l'Ecole de la Ville , dont les ouvrages annoncent le talent , & font naître les plus grandes espérances.





DISTRIBUTION DES PRIX.

LE 17 Octobre 1788, veille de la fête de Saint Luc, LES MAGISTRATS se sont rendus dans la Salle de l'Académie, pour y distribuer les Prix & Médailles aux Élèves.

Dans la grande Composition du Modèle & Sujets d'Histoire, a remporté la Médaille & la Pension, le Sr. *Denoyelle*. Les Srs. *Braemt* & *Lorthioir*, ont obtenu à mérite égal la deuxième place.

Dans la Classe du Modèle: ont remporté la Médaille, le Sr. *Deroubaix*; *Braemt* le deuxième Prix, & *Loiselet*, le cadet, le troisième.

Dans la Classe de la Bosse: ont remporté la Médaille, le Sr. *Du-trieux*; le deuxième Prix *Vanhult*, & le troisième *Bresou*.

Dans la première Classe du Dessin: ont remporté, le premier Prix, le Sr. *Gochin*, le deuxième L. *Watteau*, le troisième *Jouvenet*. Ornaments: le Sr *Ad. Monier*, a remporté le premier Prix, le second le Sr. *Charles*, & le troisième le Sr. *Jouvenet*.

Dans la seconde Classe: ont remporté le premier Prix, les Srs. *Corbet*, le deuxième *Levaché*, le troisième *Lorthioir*. Ornaments: le Sr. *Paillet* a remporté le premier Prix, le deuxième le Sr. *Lorthioir*, & le troisième le Sr. *Ch. Devinck*.

Dans la troisième Classe: ont remporté le premier Prix, le Sr. *Delau*, le deuxième *Demailly*, le troisième *Alex. Watteau*. Ornaments: le Sr. *Demailly* a remporté le premier Prix, le deuxième le Sr. *Delau*, & le troisième le Sr. *Houffoy*.

Dans la première Classe d'Architecture, ont remporté la Médaille, le Sr. C. F. *Daix*, le deuxième Prix F. J. *Obin*, & le troisième Prix A. C. J. *Deroubaix*.

Dans la seconde Classe : ont remporté, le premier Prix le Sr. L. J. *Watteau*, le deuxième A. J. *Masse*, & le troisième H. J. *Crucq*.

Dans la Classe de Mathématiques, a remporté la Médaille, le Sr. H. C. J. *Mahieu*; premier Accessit, le Sr. L. *Dehez*, le deuxième, le Sr. A. J. *Dublar*, le troisième les Srs. G. J. *Zevort* & J. N. *Herlis*, tous de Lille.

Le Prix d'Hydrostatique, a été décerné au Sr. H. C. J. *Mahieu*. Le premier Accessit au Sr. J. N. J. *Herlis*, le deuxième, au Sr. L. *Dehez*, le troisième aux Srs. J. *Dublar* & G. J. *Zevort*, tous de Lille.

M. P. J. *Jos. Gautier d'Agoty*, de Lille, a démontré avec beaucoup d'aisance & de clarté les Thèses de Mathématiques. A la fin de la Séance il a fait des expériences intéressantes, sous les yeux de son Professeur, M. *Saladin*, qui ont toutes très-bien réussi & qui n'ont rien laissé à désirer.

DENOMBREMENT

Des Baptêmes, Mariages & Sépultures faits dans la Ville de Lille, pendant l'année 1787.

Noms des

Paroisses. Naissanc. Mar. Sépult.

	Mal.	Fem.		Mal.	Fem.
St. Etienne...	222	220	87	152	161
St. Pierre...	93	90	35	36	53
St. Maurice.	287	316	122	256	250
St. Sauveur.	300	250	102	225	225
Ste. Catharine.	186	201	70	116	163
Ste. Marie-Madelaine.	136	132	57	82	96
St. André. ...	136	168	71	84	91
Et dans les Hôpitaux.				197	154
TOTAL....	1360	1377	554	1158	1193

2737

2351

Ainsi pendant l'année 1787, le nombre des naissances a excédé celui des morts de 386.

Pendant la même année 1787, le nombre des enfans trouvés a été de 408, il en est décédé 342.



DEPART DES POSTES
DE LA VILLE DE LILLE.

LE MATIN.

Tous les jours à la porte ouvrante.

CAmbrai, Condé, Dixmude,
Ypres, le Quesnoy, Maubenge,
Mons, Poperingues, Saint-Quentin,
Valenciennes, Warneton, & gé-
néralement tout le Hainaut.

A huit heures du matin.

Tournai.

Tous les jours à midi précis.

Menin, Courtray, Oudegarde,
Grand, Bruges, Ostende, An-
vers, Bruxelles, Namur, Luxem-
bourg, Liège, Maëstricht.

Le pays du Nord & la Hollande,
les mercredis & dimanches seule-
ment à la même heure.

Tous les jours à trois heures après-midi.

LEns, Douay, Arras, Bapaume, Péronne, Dourlens, Amiens, Abbeville, Bauvais, Paris, Béthune, Aire, Saint-Venant, Saint-Omer & Tourcoing.

Hesdin & Saint-Pol, les dimanches, mardis & jeudis.

Et généralement toute la France, ses dépendances, l'Italie & la Suisse, la haute & basse Allemagne.

Et le vendredi de chaque semaine, à la même heure, l'Espagne.

Tous les jours à trois heures après-midi.

DUnkerque, Bergues, Cassel, Wormouth, Calais, Nieuport, Boulogne, Montreuil, Armentières, Bailleul, Merville, Etaires & Haesebrouck.



A R R I V É E

Générale des Postes à Lille.

LE MATIN.

DE Lens, Douay, Arras, Bapaume, Péronne, Dourlens, Amiens, Abbeville, Beauvais, Paris, Béthune, Aire, Saint-Venant, Saint-Omer.

Hesdin & Saint-Pol, les mardis, vendredis & dimanches seulement, & Tourcoing à midi.

L'APRÈS MIDI.

ARmentières, Bailleul, Bergues-Saint-Winock, Nieupoort, Dunkerque, Calais, Boulogne, Montreuil, du Brabant, du Hainaut de Tournai, de Luxembourg, Liège, Maëstricht.

De la Hollande, les mercredis & samedis seulement, à la même heure.

De la Haye, les jeudis & les dimanches, à la même heure.

D É P A R T

*Des Voitures publiques de la
Ville de Lille.*

BRUXELLES.

CETTE Voiture part de chez le
Sr. COUSIN, rue des Bouchers ;
à six heures du matin, & se rend à
Bruxelles en un jours & demi. Elle
passe par Menin, Courtray &
Gand, part & arrive tous les jours.

TOURNAI.

CETTE Voiture part de chez le
Sr. LECLERCQ, rue de l'Ab-
biette, tous les jours depuis le pre-
mier Mars jusqu'à la Toussaint, à
sept heures du matin, & depuis la
Toussaint jusqu'au mois de Mars à
sept heures & demie, & arrive tous
les jours à onze heures.

PARIS.

Cette Voiture part de chez le Sr. PÉTRY, rue du Vieux Marché aux Moutons, tous les Dimanches, Mercredis & Vendredis de chaque Semaine, à midi, & se rend à Paris les Mardis, Vendredis & Dimanches, à neuf heures du matin. Elle part de Lille à midi, & arrive à neuf heures le matin à Paris, & de même de Paris à Lille.

OSTENDE.

Cette Voiture part tous les jours à six heures du matin de chez le Sr. COUSIN, rue des Bouchers, elle passe par Menin & Thourhoudt, & arrive hiver & été à cinq heures & demie.

CAMBRAI ET DOUAY.

Elle part tous les jours de chez le Sr. DE LEDICQUE à l'Hôtel de Normandie, rue des Malades, à cinq heures du matin, depuis le premier Avril jusqu'au premier Octobre, arrive à Douay

à dix heures, d'où elle repart pour Cambrai à trois heures, pour y arriver à sept heures du soir, & depuis le premier Octobre jusqu'au premier Avril, elle part aussi tous les jours, à six heures du matin, arrive à Douay à onze heures, d'où elle repart pour Cambrai à deux heures, pour y arriver à six heures du soir.

Il en part une aussi tous les jours de chez le Sr. BÉTHUNE, à l'Hôtel de la Diligence, rue des Carmes, à Cambrai, à cinq heures du matin, depuis le premier Avril jusqu'au premier Octobre, qui arrive à Douay à neuf heures, d'où elle repart pour Lille à deux heures, pour y arriver à sept heures du soir, & depuis le premier Octobre jusqu'au premier Avril, elle part aussi tous les jours à six heures du matin, arrive à Douay à dix heures, d'où elle repart pour Lille, à une heure, pour y arriver à six heures du soir.

VALENCIENNES.

Elle part de chez le Sr, DAMBRINE, à l'Auberge de la Cloche, sur la petite Place, les mardis, Jeudis & samedis.

La même Voiture part de Valenciennes pour Lille, les lundis, mercredis & vendredis. Elle passe par Orchies & par Saint-Amand.

Les jours où il n'y a pas diligence, il y a un Cabriolet pour quatre personnes.

SAINT - OMER.

Cette Voiture ne part que trois jours chaque semaine, les lundis, mercredis & vendredis, à cinq heures du matin de chez le Sr. COUSIN, rue des Bouchers, & depuis la Toussaint jusqu'au mois de Mars, que deux fois, les lundis & jeudis, aussi à cinq heures.

BÉTHUNE.

Elle part de chez le Sr. PACQUET, à l'Hôtel des Mousquetaires, rue Esquermoise, les lundis, mercredis & vendredis,

& revient les mardis, jeudis & samedis, depuis le 15 Février jus qu'au 15 Novembre, & depuis le 15 Novembre jusqu'au 15 Février, elle ne part que deux fois la semaine, les lundis & jeudis, à sept heures du matin, & revient les mardis & jeudis.

DUNKERQUE.

Elle part tous les jours en Poste, de l'Hôtel de Portugal, occupé par le Sr. PACQUET, rue Esquermoise, à cinq heures & demie du matin: elle passe par Armentières, Bailleul, Cassel, Bergues St. Winock, & arrive à cinq heures du soir à Dunkerque.

YPRES.

Cette Voiture part de chez le Sr. FREMAUT, à l'Hôtel du Cygne, rue des Malades les mardis, jeudis & samedis, depuis le premier Mars jusqu'au premier Octobre à six heures, & du premier Octobre au premier Mars à sept heures. Elle arrive à midi.

ARMENTIERES.

Elle part tous les jours de chez le Sr. DE LANGRES, au Lion d'or, à Armentières, pour Lille, à sept heures du matin; & repart aussi tous les jours de chez le Sr. PACQUET, rue Esquermoise, à Lille, à quatre heures après-midi, pour se rendre à Armentières.

ARRAS.

Elle part jour à autre le matin à sept heures, de chez le Sr. FREMAUT, rue des Malades, & arrive à cinq heures à Arras.

ROUBAIX.

Elle part de l'Auberge du Laboureur, rue St. Maurice, été & hiver à quatre heures du soir.

La même Voiture part de Roubaix pour Lille à sept heures du matin.

TOURCOING.

ELle part comme celle de Roubaix.

La Barque de Lille à Douay part tous les jours à sept heures du matin, & se rend à Douay à six heures du soir.

Le Bureau des Messageries de Douay se tient sur le Rivage de la Haute-Deûle.

La Poste aux Chevaux se tient à l'Auberge du Lion d'or, place du même nom.



TARIF des Louis d'or de 32 au marc,
fabriqués par Déclaration du Roi
du 30 Octobre 1785, à 24 livres.



En Monnoie de France.

Louis.	liv.	Louis.	liv.
1 . . .	24	25 . . .	600
2 . . .	48	30 . . .	720
3 . . .	72	35 . . .	840
4 . . .	96	40 . . .	960
5 . . .	120	45 . . .	1080
6 . . .	144	50 . . .	1200
7 . . .	168	60 . . .	1440
8 . . .	192	70 . . .	1680
9 . . .	216	80 . . .	1920
10 . . .	240	90 . . .	2160
11 . . .	264	100 . . .	2400
12 . . .	288	200 . . .	4800
13 . . .	312	300 . . .	7200
14 . . .	336	400 . . .	9600
15 . . .	360	500 . . .	12000

Tarif des Louis d'or, &c. 133

16 . . .	384	600 . .	14400
17 . . .	408	700 . .	16800
18 . . .	432	800 . .	19200
19 . . .	456	900 . .	21600
20 . . .	480	1000 . .	24000

En Monnoie de Flandres.

Louis.	flo.	pat.	Louis.	flo.
1 .	19 .	4	25 .	480
2 .	38 .	8	30 .	576
3 .	57 .	12	35 .	672
4 .	76 .	16	40 .	768
5 .	96 .		45 .	864
6 .	115 .	4	50 .	960
7 .	134 .	8	60 .	1152
8 .	153 .	12	70 .	1344
9 .	172 .	16	80 .	1536
10 .	192 .		90 .	1728
11 .	211 .	4	100 .	1920
12 .	230 .	8	200 .	3840
13 .	249 .	12	300 .	5760
14 .	268 .	16	400 .	7680
15 .	288 .		500 .	9600
16 .	307 .	4	600 .	11520
17 .	326 .	8	700 .	13440
18 .	345 .	12	800 .	15360
19 .	364 .	16	900 .	17280
20 .	384 .		1000 .	19200

134 *Tarif des Ecus blancs, &c.*

TARIF des Ecus blancs fabriqués
par Edit de Janvier 1726, pour
cinq livres; & par Arrêt du Conseil
d'Etat du Roi, du 26 Mai 1726,
à six livres.

En Monnoie de France.

Ecus.	liv.	Ecus.	liv.
1 . . .	6	25 . . .	150
2 . . .	12	30 . . .	180
3 . . .	18	35 . . .	210
4 . . .	24	40 . . .	240
5 . . .	30	45 . . .	270
6 . . .	36	50 . . .	300
7 . . .	42	60 . . .	360
8 . . .	48	70 . . .	420
9 . . .	54	80 . . .	480
10 . . .	60	90 . . .	540
11 . . .	66	100 . . .	600
12 . . .	72	200 . . .	1200
13 . . .	78	300 . . .	1800
14 . . .	84	400 . . .	2400
15 . . .	90	500 . . .	3000
16 . . .	96	600 . . .	3600
17 . . .	102	700 . . .	4200
18 . . .	108	800 . . .	4800
19 . . .	114	900 . . .	5400
20 . . .	120	1000 . . .	6000

TARIF des Ecus blancs fabriqués
 par Edit de Janvier 1726, pour
 cinq livres; & par Arrêt du Con-
 seil d'Etat du Roi, du 26 Mai
 1726, à six livres.

En Monnoie de Flandres.

Ecus.	flo.	pat.	Ecus.	flo.
1	4	16	25	120
2	9	12	30	144
3	14	8	35	168
4	19	4	40	192
5	24		45	216
6	28	16	50	240
7	33	12	60	288
8	38	8	70	336
9	43	4	80	384
10	48		90	432
11	52	16	100	480
12	57	12	200	960
13	62	8	300	1440
14	67	4	400	1920
15	72		500	2400
16	76	16	600	2880
17	81	12	700	3360
18	86	8	800	3840
19	91	4	900	4320
20	96		1000	4800

T A B L E

De la Loi de la ville de Lille.

<i>P</i> rocès-verbal de la continuation de la Loi de la ville de Lille, du 1. ^{er} Novembre 1788, pour l'année 1788-à-1789.	pag. iij
Réwart.	ib.
Mayeur.	iv
Echevins.	ib.
Conseillers & Voir-Jurés.	vj
Preud' Hommes.	viiij
Gard' Orphènes.	ix
Appaiseurs.	x
Officiers du Bureau, Semainiers pen- dant l'année 1789.	xi
Commissions de MM. les Magistrats de la ville de Lille, pour l'année com- mencée à la Toussaint 1788.	xxvj
Commissaires des Quartiers de la ville de Lille.	xxxviiij
Paroisse de St. Etienne. Premier Quartier, M. Baillon.	ib.

<i>II Quartier</i> , M. de Savary.	xxxvix
<i>III Quartier</i> , M. Marracci. <i>ib.</i>	
<i>IV Quartier</i> , M. Libert de Beaumont.	xl
<i>V Quartier</i> , M. Empis. <i>ib.</i>	
Paroisse de St. Maurice. <i>VI Quar-</i> <i>tier</i> , M. Beaussier.	xlij
<i>VII Quart.</i> M. Vanderveken. <i>ib.</i>	
<i>VIII Quartier</i> , M. O Doyer. <i>xlij</i>	
<i>IX Quartier</i> , M. Francquet. <i>ib.</i>	
Paroisse de St. Sauveur. <i>X Quar-</i> <i>tier</i> , M. De Surmont.	xlijij
<i>XI Quartier</i> , M. de Blécourt. <i>ib.</i>	
<i>XII Quartier</i> , M. Lenglard	xliv
Paroisse de Sainte Catherine. <i>XIII</i> <i>Quartier</i> , M. Danglars.	<i>ib.</i>
<i>XIV Quartier</i> , M. Devicq. <i>xl</i>	
Paroisse de St. Pierre. <i>XV Quar-</i> <i>tier</i> , M. Depierre.	<i>ib.</i>
Paroisse de la Madeleine. <i>XVI</i> <i>Quartier</i> , M. Dehau.	xlvj
<i>XVII Quartier</i> , M. Boucher. <i>ib.</i>	
Paroisse de Saint André. <i>XVIII</i> <i>Quartier</i> , M. de Berckem.	xlvij

XIX. Quartier, M. Cardon du Broncquart.	xlviij
XX. Quartier. M. de Druetz. ib.	
Personnes attachées au Magistrat.	xlxix
Jours que l'on tiendra Fête en Halle dans l'Hôtel de la ville de Lille, pendant l'année 1789.	lj
Jours que l'on tiendra Plaids en l'Hôtel- de-Ville, pendant l'année 1789.	lvj
Jours qu'on tiendra Audience en l'Hôtel- de-Ville, pendant l'année 1789.	lx
Noms & Demeures des Avocats qui résident en la ville de Lille.	lxiij
Noms & Demeures des Notaires de la résidence de Lille.	lxvj
Noms & Demeures des Procureurs de la ville de Lille.	lxviiij
Noms & Demeures des Huiſſiers à Verges d'Echevins.	lxxj
Noms & demeures des Sergens Royaux de la Prévôté de Lille.	lxxij
Noms & demeures des Sergens de Ville préposés aux causes criminelles.	lxxiiij
Noms & demeures des Sergens préposés au nettoïement des rues.	lxxiv

<i>Noms & demeures des Adjoints des vingt Commissaires de Quartiers.</i>	lxxv
<i>Noms & demeures des Collecteurs.</i>	lxxvj
<i>Tarif des Salaires attribués aux personnes après nommées, suivant les Ordonnances de Police de MM. les Magistrats.</i>	lxxviii
§ I. ^{er} <i>Brouetteurs au Poids.</i>	ib.
§ II. <i>Courtiers de Change & de Marchandises.</i>	lxxx
§ III. <i>Carosses de louage, Vinaigrettes & Chaises à Porteurs, Chevaux de selle & Voiture d'eau.</i>	ib.
<i>Carrosses de louage.</i>	ib.
<i>Vinaigrettes & Chaises à porteurs.</i>	lxxxj
<i>Chevaux de Selle.</i>	lxxxij
<i>Voitures d'eau.</i>	ib.
§ IV. <i>Charretiers du Rivage de la Basse-Deûle.</i>	lxxxiiij
§ V. <i>Charretiers du Rivage de la Haute-Deûle.</i>	lxxxv
§ VI. <i>Egards des Pierres blanches.</i>	lxxxvij

§ VII. Égards de Briques, Tuiles & Lattes.	lxxxvij
§ VIII. Egards de Poissons salés.	lxxxvij
§ IX. Jaugeurs de Bois.	ib.
§ X. Jaugeurs de Foin.	lxxxix
§ XI. Jaugeurs de Tonneaux & Mesures.	ib.
§ XII. Mesureurs de Cendres.	xc
§ XIII. Porteurs de Bières & de Vinaigres.	ib.
§ XIV. Port. de Charb. de B.	xciiij
§ XV. Peseurs, Mesureurs & Porteurs de Charbons de Terre.	xciv
§ XVI. Rouleurs de Vins & d'Eaux-de-Vie.	xcvij
§ XVII. Rouleurs d'Huiles, Sirops & Miels.	cj
§ XVIII. Porteurs au Sac.	cij
Grains.	ib.
Trefle ou Luzerne.	cvj
Graines grasses.	i.
Marrons & Noisettes.	cvij
Fruits, Sel cvij. Vouëde.	cxj
§ XIX. Salaires des Experts.	ib.

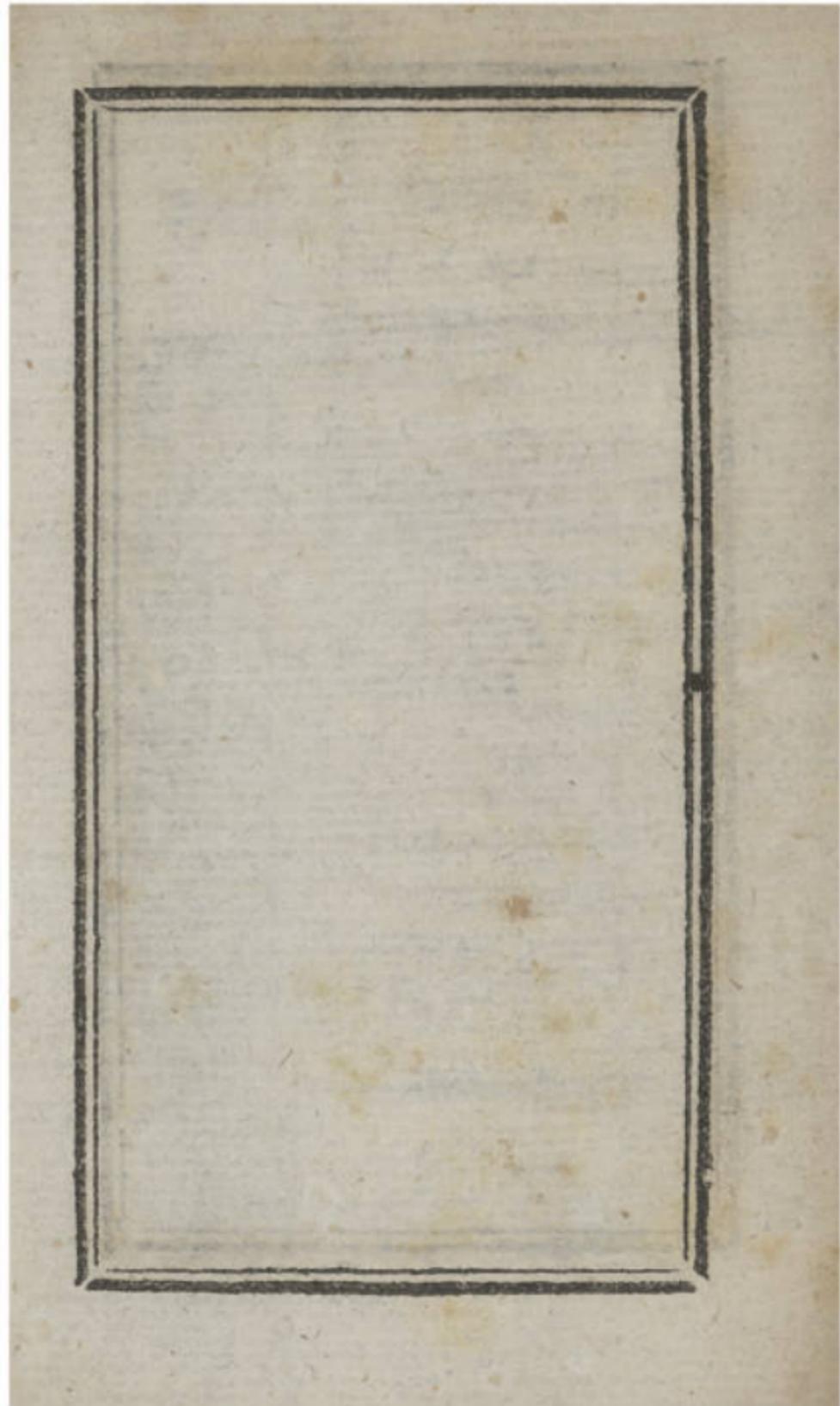

 TABLE

 Du Calendrier de la Loi de la
ville de Lille.

L E Calendrier pour l'année 1788.	pag. 1
Époques.	3
Des Eclipses.	4
Observations sur quelques Fêtes.	5
Articles principaux du Calendrier pour l'année 1789.	6
Fêtes mobiles.	ib.
Les Quatre-Temps.	7
Les Jours de Jeûnes commandés.	ib.
Noms des douze Signes du Zodiaque dans l'ordre des douze mois.	8
Noms des sept Planettes.	9
Les quatre Saisons.	ib.
Jours des mois de l'année.	10
Naissances des Rois, Reines, Princes & Princesses de l'Europe.	34
Fondation de la ville de Lille.	64
Assemblée des Notables.	69

<i>Avis au Public.</i>	109
<i>Procès-verbaux.</i>	110 & 112
<i>Peintures, Sculptures, Architectures & Mathématiques.</i>	116
<i>Distributions des Prix.</i>	118
<i>Dénombrement des Baptêmes, Mariages & Sépultures faits dans la ville de Lille, pendant l'année 1788.</i>	121
<i>Départ des Postes de la ville de Lille.</i>	122
<i>Arrivée générale des Postes à Lille.</i>	124
<i>Départ des Voitures publiques de la ville de Lille.</i>	125
<i>Tarif des Louis d'or de 32 au marc, fabriqués par Déclaration du Roi, du 30 Octobre 1785, à 24 livres. en monnaie de France.</i>	132
<i>Tarif des Louis d'or en monnaie de Flandre.</i>	133
<i>Tarif des Ecus blancs en monnaie de France.</i>	134
<i>Tarif des Ecus blancs en monnaie de Flandre.</i>	135
<i>Table des Clains.</i>	136

Fin de la Table.



[Faint, illegible text within a double-line border, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

T A B L E



Perpétuelle pour trouver les Echéances des Saïfies par Clains.

Les Saïfies par Clains ont 42 jours francs, celui de la date compris.

A Janv.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Février.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Mars.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Avril.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Mai.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Juin.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Juillet.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Août.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Septem.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Oâobr.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Novem.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Décem.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
B Janv.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
A Févr.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Mars.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
B Avril.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	

Nota. On commence d'entrer dans l'Année Bissextile le 18 Janvier, & on en sort le 11 d'Avril pour rentrer dans la Table des Années communes; si l'on fait une saïfie par clain le 18 Janvier Année Bissextile, elle tombe le 29 Février, & si l'Année est commune, elle tombe le premier Mars.



